

Dossiers d'études

5 | 6

Mai
2004



DEA : Prix de la CNAF 2003

Mélanie Marchand

La prise en charge institutionnelle des enfants les plus démunis en Irlande

1850 - 1922

Université de Caen

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE I - LE SORT DES ENFANTS DEMUNIS : UNE PRISE DE CONSCIENCE.....	8
I UNE NOUVELLE PLACE ACCORDEE A L'ENFANT	8
Sauver l'enfant indigent	8
Assurer la protection de la société	9
La modernisation du système d'assistance publique.....	9
II LES REFORMATEURS ANGLO-SAXONS ET LE MOUVEMENT EUROPEEN.....	10
Le désir de réformer et d'éduquer	10
Mary Carpenter et John Stuart Mill.....	12
Institutions modèles en Europe	14
III LE CONTEXTE PARTICULIER A L'IRLANDE.....	16
La situation politique et économique du pays.....	16
La Grande Famine	17
Contrôle social et philanthropie	18
CHAPITRE II - PHASE EXPERIMENTALE ET REPONSE LEGISLATIVE : 1850-1868.....	20
I DES ENTREPRISES CARITATIVES : LES « CHARTER SCHOOLS » ET LES « RAGGED SCHOOLS »	20
Les « Charter Schools »	20
Les « Ragged Schools »	21
Les conclusions de ces premières expériences	22
II LES ETABLISSEMENTS RELIGIEUX.....	23
Création de nouvelles congrégations religieuses	23
Réorganisation de l'Eglise catholique en tant qu'institution	25
L'éducation dispensée au sein des couvents	26
III REPONSE LEGISLATIVE INSTAURANT LE SYSTEME DE REFORME DES ENFANTS.	28
La loi anglaise : modèle transféré à l'Irlande	28
Querelles d'ordre confessionnel.....	30
L'influence croissante de l'Eglise catholique	32
CHAPITRE III - REPONSE INSTITUTIONNELLE : 1850-1922.....	36
I DEUX TYPES D'ECOLES EN IRLANDE.....	36
Les écoles d'apprentissage.....	36
Les maisons de correction	38
Les différences existant entre les établissements catholiques et protestants	41
II SUCCES ET FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS.....	43

Financement.....	43
Education et moyens de réforme	46
L'aspect institutionnel et l'architecture des locaux.....	49
III LES PREMIERES DEFAILLANCES DU SYSTEME.....	51
Le respect des règles associé à une discipline stricte	51
L'institutionnalisation de l'enfant.....	55
La différenciation du système de réforme irlandais	57
CONCLUSION.....	61
GLOSSAIRE.....	63
ANNEXES.....	65
BIBLIOGRAPHIE.....	73

AVANT-PROPOS

Ce mémoire de DEA, réalisé par Mélanie Marchand, traite d'un sujet malheureusement encore d'actualité, les enfants pauvres. L'univers décrit par l'auteure s'inscrit dans un contexte propice aux réformes concernant le statut des enfants dans les sociétés européennes du dix-neuvième siècle. En effet, à cette époque, en Europe, on note un intérêt grandissant pour les jeunes issus des classes les plus pauvres. La description fine de la condition des enfants les plus démunis fait écho à la littérature du dix-neuvième siècle, sous la plume d'écrivains philanthropes tels qu'Hugo ou Dickens.

Ainsi, un réseau institutionnel vaste et organisé fut créé en Irlande par le gouvernement de Londres, et se développa ensuite sous l'influence de l'Eglise catholique et de l'Etat irlandais dès 1922. Ce système, constitué d'orphelinats, d'hôpitaux et d'asiles est mis en place pour assurer la prise en charge sociale et morale des familles issues des classes les plus défavorisées et considérées « dangereuses » pour le bon fonctionnement de la société.

A la fin du dix-neuvième siècle, en Irlande deux types d'institution sont conçus pour deux catégories d'enfants : les délinquants coupables d'un crime sont envoyés en maisons de correction alors que les vagabonds, les mendiants, les orphelins, les enfants dont les parents sont trop pauvres sont placés en école d'apprentissage.

Cette rééducation était parfois très précoce puisque les « Magdalen Homes », l'un des groupes d'établissements composant le système institutionnel d'assistance publique, avait pour objectif la prise en charge des nourrissons dont la naissance même représentait un danger pour l'équilibre moral de la société. Les filles-mères vivaient recluses au sein de ces institutions pour expier leurs fautes et, selon le mode de fonctionnement alors privilégié, les « Magdalen Homes » étaient financées par l'Etat mais dirigées par des congrégations religieuses, majoritairement catholiques. L'influence de l'Eglise catholique dans les affaires sociales irlandaises prit en effet une ampleur très importante au dix-neuvième siècle. Ainsi isolés et transférés d'orphelinats en écoles d'apprentissage, les enfants étaient punis pour les péchés de leurs parents.

Tout comme les enfants illégitimes, chaque enfant irlandais privé du soutien moral ou financier de la traditionnelle cellule familiale devait intégrer le système institutionnel contrôlé par l'Eglise catholique et l'Etat (britannique puis irlandais) afin d'y être sauvé et rééduqué. L'alliance de l'Etat et de l'Eglise catholique dans la mise en place de ces institutions avait pour but la transformation des enfants les plus démunis en citoyens honnêtes et moraux. Cet objectif allait-il être respecté et atteint ?

Mélanie Marchand décrit finement l'émergence de ces institutions en Irlande, de leurs équivalents en Europe et notamment en France (Colonie agricole de Mettrai). Elle analyse l'idéologie et les motivations réelles soutenant la création de ces établissements et brosse un état des lieux des moyens mis en œuvre pour mener à bien cette rééducation des enfants des années 1850 aux années 1920. De plus, sa lecture de témoignages, d'époque ou bien plus récents, et de rapports gouvernementaux nous renseigne sur le fonctionnement interne des institutions et notamment sur l'enseignement dispensé et la discipline adoptée.

Ces différentes observations permettent de dégager les éléments positifs du système de réforme au cours des premières années. En effet, la vocation première des institutions, à savoir la volonté de sauver et de rééduquer les enfants en détresse fut respectée et de nombreux enfants connurent une vie meilleure grâce à ce système entre 1860 et 1900. Ce bilan est toutefois nuancé par une transformation néfaste et sensible dès le début du XX^{ème} siècle. L'intransigeance des inspecteurs de l'Etat, chargés de veiller au bon fonctionnement des institutions fait parfois place à la complaisance, certains rapports restent critiques mais sont ignorés par l'Etat et les conditions de vie des enfants se dégradent de façon manifeste. Afin de comprendre l'évolution de ce système de réforme, il fut nécessaire d'analyser le rôle de l'Etat, un rôle considérable de part sa contribution financière mais néanmoins minimisé par l'implication accrue de l'Eglise dans la direction des institutions de réforme à partir des années 1900.

Ce travail soulève quelques interrogations fondamentales : Quels étaient le rôle et les devoirs des parents de ces enfants placés au sein des institutions ? L'Etat envisagea-t-il les conséquences d'une institutionnalisation si précoce ? Enfin, si l'on prend en compte l'existence de ce système de réforme, quel pouvait être le statut de l'enfant dans la jeune nation irlandaise créée en 1922 qui reconnut la famille comme unité fondamentale, à la base de toute société dans l'article 41 de sa Constitution en 1937 et s'engagea à la protéger ?

Catherine Vérité
CNAF, pôle Recherche et Prospective

INTRODUCTION

Dans son livre *Surveiller et Punir*, Michel Foucault choisit la création de la maison de correction de Mettray en France pour fixer la date où s'achève la formation du système carcéral.¹ Il choisit cette institution car elle représente « la forme disciplinaire à l'état le plus intense »² mais aussi parce qu'elle marque l'extension du système carcéral au-delà de l'emprisonnement légal. En effet, Mettray, comme d'autres maisons de correction ou de redressement recevait des enfants criminels mais aussi abandonnés, pauvres, mal élevés, déshérités, vagabonds, indigents ou orphelins. Cette observation de Michel Foucault concerne une institution française mais l'évolution du processus de rééducation des enfants dits « anormaux » était un phénomène commun aux principaux pays de l'Europe occidentale dès le début du dix-neuvième siècle et la communication entre les élites européennes en ce qui concerne la rééducation résidentielle était intense. Notre étude s'attachera exclusivement au développement de cette rééducation résidentielle des enfants en Irlande, sans pour autant perdre de vue l'importance des influences françaises, allemandes et principalement anglaises à l'origine de la création de ces institutions.

Le début de l'ère industrielle moderne souleva en Europe occidentale, de nouvelles questions concernant le devenir des enfants issus des familles les plus pauvres. En 1802, le Parlement anglais commença à mettre un terme aux cruels abus générés par l'exploitation des enfants par le travail. En 1889, la loi de prévention contre la cruauté infligée aux enfants³ fut votée et incorporée en 1908 à la loi régissant les « Droits de l'enfant »⁴. Ces lois s'appliquèrent à la fois à la société anglaise mais aussi irlandaise puisque l'Irlande ne devint un Etat indépendant qu'en 1922. Dès le début du dix-neuvième siècle, on peut constater en Angleterre et ailleurs en Europe, un intérêt grandissant pour la réforme des jeunes issus des classes les plus pauvres. Des sociétés caritatives pour la prévention du crime furent fondées avec une attention toute particulière aux enfants. L'Angleterre entreprit une modernisation fulgurante sous l'influence de théories utilitaristes et de l'économie politique. C'est au sein de ce cadre social que certains penseurs tels John Stuart Mill et Mary Carpenter et également quelques hommes d'Etat tels que Benjamin Disraeli s'intéressèrent et développèrent l'idée de rééducation résidentielle pour « sauver » les enfants issus des « classes dangereuses »⁵. Ainsi les années 1830 connurent de nombreux philanthropes même si ceux-ci étaient bien souvent motivés par la peur du désordre social et le désir de réformer, de redresser les enfants dits « dangereux » pour la société. Bien sûr, à ces préoccupations d'ordre social venaient s'ajouter des inspirations religieuses protestantes en Angleterre et catholiques en Irlande mais l'objectif éducatif était également présent à l'esprit des fondateurs de ces institutions puisque l'éducation permettrait aux enfants réformés avec succès de s'élever au sein de la société.

Afin de nous pencher sur le cas particulier de l'Irlande, nous observerons tout d'abord ses modèles, c'est à dire la création et le développement initial du système institutionnel en Angleterre sur fond de mouvement de réforme étendu au reste de l'Europe. L'analyse des origines sociales et familiales des enfants institutionnalisés ainsi que l'identité de ceux auxquels fut confiée leur réforme sera tout aussi importante. Ces éléments premiers nous permettront par la suite de porter un intérêt tout particulier à l'évolution de l'idée de rééducation résidentielle en Irlande puis à l'établissement et à l'évolution de ces institutions entre la fin des années 1850 et le début du vingtième siècle. Enfin, en étudiant le

¹ Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, Paris: Gallimard, 1975, p.343.

² idem, p.343.

³ Prevention of Cruelty to Children Act, 1889. Loi également connue sous le nom de "Children's Charter".

⁴ Children Act, 1908.

⁵ Mary Carpenter, *Reformatory Schools for the children of the Perishing and Dangerous classes, and for Juvenile Offenders*, Londres: Gilpin, 1851.

développement, l'organisation, le financement des établissements et le rôle des influences publiques et privées, nous pourrions tenter de connaître le devenir de l'idée première soutenant la création de ces écoles au dix-neuvième siècle, à savoir la volonté de sauver et de guérir des enfants dits anormaux et en danger. En quoi le système de rééducation résidentielle était-il perçu comme la meilleure solution envisageable à l'époque? Quel type d'éducation fut dispensé afin de mener à bien la réforme morale et spirituelle des enfants? Cette tâche de réforme fut-elle accomplie avec succès? Quelles particularités furent engendrées par la spécificité de l'Irlande et la coexistence de deux types d'établissements, catholiques et protestants?

Jusqu'à présent les études concernant le système de rééducation pour enfants en Irlande⁶ ont été centrées sur le fonctionnement des institutions durant la première phase de mise en place du système sans pour autant en rechercher les origines en Angleterre et surtout en Europe. De plus, la question même du droit de l'enfant placé au sein de ces institutions reste occultée. Enfin, la parution d'un ouvrage récent⁷ concernant la continuité de ce système dans la deuxième moitié du vingtième siècle est d'un apport factuel très important mais n'envisage pas la prise en charge institutionnelle dans son évolution entre la fin du dix-neuvième siècle et la fin du vingtième. S'agit-il d'une évolution continue ou bien sujette aux ruptures? Comment expliquer qu'un même système développé à la même époque en Angleterre et en Irlande opte pour des orientations si différentes? Quelle était la nature de l'alliance entre l'Etat irlandais et l'Eglise catholique, alliance sans laquelle le système de prise en charge institutionnelle des enfants en Irlande n'aurait pu perdurer? Quels furent les éléments responsables de l'éventuel abandon de ce système et quelles furent les réactions de la société irlandaise, de l'Etat, de l'Eglise catholique lorsque ce réseau d'assistance à l'enfance établi depuis plus d'un siècle tenta de s'effacer de manière discrète avant de s'effondrer honteusement, assailli par des révélations destructrices.

Nous observerons en premier lieu la prise de conscience de la nécessité d'agir en faveur des enfants les plus pauvres et la naissance d'un problème à la fois en Angleterre et en Irlande, avant de nous concentrer sur la première phase d'expérimentation suivie de la mise en place d'une législation appropriée, qui conduira au développement du système de rééducation institutionnelle pour enfants en Irlande.

⁶ Principalement, l'ouvrage de Jane Barnes, *Irish Industrial Schools, 1868-1908*, Dublin: Irish Academic Press, 1989.

⁷ Mary Raftery and Eoin O'Sullivan, *Suffer the Little Children*, Dublin: New Island Books, 1999.

CHAPITRE I - LE SORT DES ENFANTS DEMUNIS : UNE PRISE DE CONSCIENCE

I UNE NOUVELLE PLACE ACCORDEE A L'ENFANT

C'est au cours de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle que la condition des enfants au sein des différentes sociétés européennes commença à soulever de nombreux et complexes débats. Cette nouvelle vague d'intérêt préoccupant notamment les classes les plus aisées, gagna bien évidemment le Royaume-Uni où certaines personnalités allaient rapidement se déclarer défenseurs de la condition enfantine dans une société où les droits de l'enfant étaient jusqu'alors inexistantes. Grâce à un contexte politique et économique particulier en Angleterre, des réformateurs sociaux de plus en plus nombreux et vocaux allaient accorder une nouvelle place à l'enfant au sein de la société anglaise. Une étude succincte de cette société nous sera indispensable afin de nous consacrer par la suite plus en détail au cas de l'Irlande. En effet, toute réflexion concernant la condition des enfants en Irlande au dix-neuvième siècle fut obligatoirement influencée par le modèle britannique puisque l'Irlande resta sous domination anglaise jusqu'en 1922, date à laquelle elle obtint le statut d'Etat libre.⁸

Sauver l'enfant indigent

Les moralistes du dix-neuvième siècle, en Angleterre comme en France ou en Allemagne exprimèrent leurs inquiétudes concernant la place accordée aux enfants et notamment aux enfants les plus démunis au sein de sociétés de plus en plus modernes. Alors que les classes les plus aisées semblaient profiter d'une prospérité croissante, les enfants les plus pauvres étaient laissés pour compte, livrés à eux-mêmes. Ce phénomène était bien entendu plus flagrant au sein des villes où les classes populaires se trouvaient rassemblées dans des quartiers peu salubres. L'intérêt nouveau porté à la condition de ces enfants pauvres, souvent appelés « Street Arabs », « Street Urchins » ou bien « Bedouins of the Street »⁹ est parfaitement reflété dans la littérature du dix-neuvième siècle, sous la plume d'écrivains philanthropes tels Hugo ou Dickens. C'est grâce au discours littéraire ou politique de quelques philanthropes que la place de l'enfant dans la société allait changer. Ce changement de perception est déjà visible en 1802 lorsque le parlement britannique entame une série de longs débats concernant la place de l'enfant dans la société et notamment sur le marché du travail. Sous la pression d'hommes politiques tels Lord Shaftesbury, la loi sur les usines de 1833¹⁰ permit de réguler les conditions et les heures de travail des enfants. Sur le plan judiciaire, la société entière prend enfin conscience du fait que l'enfant ne peut être condamné d'un crime et par conséquent incarcéré au même titre qu'un adulte. Les moralistes victoriens désirent redonner à l'enfant l'innocence qu'il a, selon eux, perdu au contact du vice généré par la pauvreté et les villes. Les philanthropes, comme nous le verrons plus tard, tiennent donc avant tout à réformer le jeune enfant, parfois délinquant juvénile. Donner une seconde chance à ces citoyens égarés, les remettre dans le droit chemin semblait être le moyen de créer une société plus disciplinée mais également plus juste. La réforme des jeunes criminels (souvent condamnés pour vol ou mendicité) s'effectuerait grâce à l'inculcation de préceptes moraux et religieux ainsi que par le travail. Grâce à une morale stricte et un encadrement rigide, les enfants les plus démunis seraient non seulement réformés mais

⁸ Jusqu'en 1801, l'Irlande est une colonie anglaise. Le siège du pouvoir exécutif se situe donc à Westminster, cependant l'Irlande conserve son propre parlement à Dublin. Le 1er janvier 1801, l'acte d'Union entre l'Angleterre et l'Irlande est adopté par le parlement irlandais. Grâce à cette union consolidant le lien politique entre Angleterre et Irlande, le gouvernement anglais avait pour but un changement radical du mode de gouvernement en Irlande afin d'éviter un possible retour des violentes rébellions républicaines à la fin des années 1790. Cette union allait durer cent vingt ans, jusqu'à la proclamation de l'Etat libre d'Irlande en 1922.

⁹ Christina Twomey, "Gender, Welfare and the Colonial State: Victoria's 1864 neglected and criminal children's act", *Labour History*, vol 73, 1997, p. 177.

¹⁰ Factory Act, 13 & 14 Vict., c 33.

également sauvés. Arrachés à leur milieu d'origine, synonyme de débauche, ils seraient transformés en citoyens honnêtes pour leur bien et celui de toute la communauté.

Assurer la protection de la société

En effet, l'intérêt nouveau porté au devenir des enfants les plus démunis provenait certes d'un souci de réinsertion, mais avant tout d'un désir de protéger la « bonne société » contre les crimes auxquels ces enfants étaient contraints pour survivre. La révolution industrielle qui se déroule en Angleterre, principalement au cours de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle crée un contexte économique nouveau et notamment une société plus riche. De façon relativement soudaine, les classes bourgeoises se voient jouir de moyens économiques qui étaient auparavant réservés à l'aristocratie. Cet accroissement des richesses rendit une grande partie de la communauté beaucoup plus attentive au crime. Ayant une nouvelle position sociale à protéger, de nombreux individus s'intéressèrent dorénavant à la prévention du crime et développèrent une véritable peur des classes les plus défavorisées, ainsi qualifiées de « classes dangereuses. » L'importance accordée à l'économie politique en tant que science nouvelle et majeure au dix-neuvième siècle ainsi que la nécessité croissante de protéger les intérêts privés firent de la protection de l'ordre moral et social une priorité au sein des cercles intellectuels et politiques en Grande-Bretagne. Ce désir de protection de l'ordre était bien entendu lié à une peur des mouvements sociaux qui s'étaient développés au milieu du dix-neuvième siècle en Angleterre¹¹ et également en France. La classe populaire provoquait, au moins dans la mentalité des élites, une grande peur concernant l'ordre social et moral, la peur de la révolution¹². La classe populaire était considérée comme une seconde nation tout comme l'exprimait le jeune député Benjamin Disraëli dans son roman *Sybil or the Two Nations*.¹³ Cette peur du soulèvement populaire rendit les hommes politiques de l'époque d'autant plus décidés à réformer la jeunesse criminelle du pays afin d'éliminer tout risque de révolution menaçant les intérêts des classes moyennes et bourgeoises au sein du Royaume-Uni.

La modernisation du système d'assistance publique.

La modernisation de la société anglaise joua donc un rôle majeur dans le développement d'attitudes nouvelles vis à vis des enfants pauvres et démunis¹⁴ et condamnés à vivre du profit de petits larcins. C'est au sein d'une société préoccupée par la science exacte et la production de tableaux, de chiffres et des premiers statistiques que l'élite victorienne va penser un nouveau système d'assistance publique (la nouvelle loi sur la pauvreté de 1834)¹⁵

¹¹ Les révoltes populaires des années 1840s en faveur de l'extension du droit de vote aux travailleurs et les nombreuses grèves déclenchées à partir de 1880 en vue d'améliorer les conditions de travail effrayèrent les classes sociales plus aisées qui voyaient pour la première fois leurs avantages menacés.

¹² Le spectre de la Révolution Française continuait à hanter les esprits des membres de la bourgeoisie alors qu'ils observaient les classes populaires s'organiser en un véritable pouvoir.

¹³ Benjamin Disraëli, *Sybil or the Two Nations*. Londres : Colburn, 1845. Titre.

¹⁴ Enfant démunis, voir Glossaire.

¹⁵ La nouvelle loi sur la pauvreté ("New Poor Law Act") fut adoptée en Angleterre en 1834. Elle allait modifier la loi élisabéthaine de 1601 et prévoyait la création de "workhouses", des refuges développés afin de recueillir le nombre croissant de pauvres se retrouvant sans logis. Ces maisons de travail offraient un abris et de la nourriture mais en échange les pauvres devaient travailler très dur au sein des centres mêmes dans des conditions misérables. Ces institutions étaient établies selon le critère du mérite qui allait alors commander toute intervention sociale en faveur des pauvres. Le pauvre méritant (incapable de travailler suite à une infirmité, l'enfant ou le vieillard) était différencié de l'indigent assisté, stigmatisé et dont la pauvreté ne pouvait provenir que d'une insuffisance personnelle ou bien d'un choix rationnel. Au sein des maisons de travail, le pauvre perdait tout droit politique, toute vie privée, les familles étaient souvent séparées. Selon la loi de 1834, l'assistance devient une peine qui implique des devoirs et des conditions de vie si dures qu'elles doivent dissuader l'indigent de solliciter l'assistance publique et l'inciter à rester sur le marché du travail. Les conditions de vie dans une "workhouse" devaient être moins attirantes (condition de "less eligibility") que celles dont pouvait disposer le plus

et un projet de rééducation institutionnelle des enfants les plus pauvres ayant subi une éducation précoce au crime au contact d'un environnement criminel. La rééducation de ces enfants était avant tout une préoccupation des classes aisées qui s'investirent largement dans la création d'un système de réforme. Pour eux, il s'agissait de sauver et d'éduquer les enfants afin d'éviter l'aggravation de la dégénération morale et spirituelle déjà présente à leurs yeux au sein des classes populaires. La rééducation des pauvres était l'obsession des élites victoriennes, ce qui révélait, selon Johnson, un « *intérêt pour l'autorité, l'assertion du pouvoir.... Et une tentative ambitieuse de contrôler les façons de penser, de ressentir et de se comporter des classes ouvrières.* »¹⁶ L'intérêt très fort porté à l'éducation et la rééducation morale des délinquants mineurs et autres enfants vagabonds ou négligés explique le zèle avec lequel de nombreux réformateurs entreprirent la création et l'établissement d'institutions pouvant effectuer cette rééducation en Angleterre tout d'abord puis en Irlande. Comme le précise Barry Coldrey,

« *Il est utile de rappeler que jusqu'au milieu du vingtième siècle, la prise en charge et l'assistance aux enfants s'effectuait essentiellement dans un souci de protection de la société contre la dépravation des enfants enclins à flâner, sans occupation ou emploi et stigmatisés par la pauvreté. En matière de traitement de l'enfance, le bien-être de l'enfant ne fut envisagé que de façon secondaire* »¹⁷

Cette attitude nouvelle et typiquement victorienne vis à vis des classes défavorisées fut particulièrement illustrée au moyen de la création des « maisons de travail »¹⁸ mais se retrouvera également dans la mise en place d'un système de rééducation résidentielle pour les enfants démunis, qui selon d'importants réformateurs, ne pouvaient être sauvés tant qu'ils restaient au contact notamment de leurs parents et d'autres adultes indigents au sein des maisons de travail.

II LES REFORMATEURS ANGLO-SAXONS ET LE MOUVEMENT EUROPEEN.

Le désir de réformer et d'éduquer

Les réformateurs anglo-saxons occupaient une place importante au sein d'un mouvement européen consacré à l'éducation et à la réforme des enfants pauvres. Les philanthropes se distinguaient alors par un fort désir de réformer et d'éduquer les classes laborieuses qui étaient selon eux les « classes dangereuses »¹⁹ comme nous l'avons vu plus haut. C'est de cette idée que naîtra la volonté de séparer les enfants de leurs familles, c'est à dire de leur environnement dangereux afin de mener à bien leur rééducation. Selon les réformateurs de l'époque, l'enfant était devenu, de part son contact précoce avec le vice, un jeune adulte et le sauver reviendrait à le ramener à un état d'innocence propre à l'enfance selon les idéaux victoriens :

humble des travailleurs. Ainsi, seules les personnes réduites à la dernière extrémité feront appel à l'assistance publique. Le caractère sévère, punitif et carcéral de ces institutions fut souvent décrit par les philanthropes de l'époque, on peut bien sûr penser à *Oliver Twist* de Charles Dickens.

¹⁶ "a concern about authority...about assertion...of control... an ambitious attempt to determine...the pattern of thought, sentiment and behaviour of the working class."

R. Johnson : *Educational Policy and Social Control in Early Victorian England, Past and Present*, 1970 in E.A.G Clark, "The Diffusion of Educational Ideas: The Case of Ragged And Industrial Schools, 1841-57", *Journal of Educational Administration and History*, University of Leeds, 1988, p.23.

¹⁷ Barry Coldrey, "A strange mixture of caring and corruption in residential care in Christian Brothers orphanages and industrial schools during their last phase, 1940's to 1960's", in *Journal of the History of Education Society*: Taylor and Francis, vol 29, 2000, p.352.

¹⁸ Voir Glossaire.

¹⁹ Mary Carpenter, *Reformatory Schools: For the children of the perishing and dangerous classes and for juvenile offenders*, The Woburn Press, 1851. Titre

« Ce dernier [le délinquant] est déjà un petit homme chétif – il connaît bien et bien trop la vie – il peut s'occuper de ses intérêts propres. Il est indépendant, cela fait si longtemps qu'il décide lui-même de ses bonnes et mauvaises actions et qu'il a si peu de confiance envers ceux qui l'entourent qu'il n'admet de se soumettre à aucun contrôle et refuse toute protection. Ainsi, il a beaucoup à « désapprendre » - il doit être rendu enfant à nouveau. »²⁰

Il s'agit de réformer dès le plus jeune âge afin de redonner une chance à ces enfants mais aussi afin de créer des citoyens moraux et responsables pour réformer la société tout entière, comme le précise Christina Twomey : « Les enfants (...) pouvaient être refaits, entraînés à devenir les citoyens respectables et travailleurs que leurs pères et dans certains cas leurs mères n'avaient pas été. »²¹ Cependant, il serait faux de ne mentionner qu'un intérêt économique et sociologique à cette rééducation des enfants des classes laborieuses. La plupart des réformateurs étaient comme nous le verrons plus tard, motivés par un zèle religieux intense qui les poussaient à croire en la possibilité d'une réforme totale de la personnalité des enfants au moyen d'une éducation morale et religieuse stricte et disciplinée sans pour autant être punitive. Finalement, cette éducation morale et religieuse serait agrémentée de l'apprentissage d'une profession afin que l'enfant, au sortir de sa période de rééducation durant laquelle il serait soutenu par l'Etat et la communauté, puisse être indépendant et capable de vivre de part sa profession d'une source de revenus légale plutôt que de profits criminels. Dès la fin du dix-huitième siècle, on peut observer la création de sociétés philanthropiques telles la « Société pour la Prévention des Crimes et la réforme des pauvres criminels en les encourageant au travail et en cultivant une morale saine parmi les enfants qui sont en ce moment voués à une vie faite de vices, de pillage, d'infamie et de ruine ». ²² Les réformateurs défendant la cause des enfants indigents se retrouvaient dans différentes sections de la société anglaise. Parmi eux de nombreux religieux, protestants ou catholiques : les pasteurs Grantham Yorke à Birmingham, Briant à Macclesfield, Morton à Rochdale, Manners à Sheffield et Coombes à Wigan furent tous très influents ainsi que de nombreux évangéliques tels William Cadman ou même Lord Shaftesbury. ²³ De nombreux écrivains et journalistes contribuèrent également au développement du système de réforme que ce soit au travers d'articles ou de pamphlets publiés dans des journaux ou des magazines. Un député irlandais converti au catholicisme, Frederick Lucas, publia un magazine, *The Tablet* afin de répandre ses théories philanthropiques. Deux prêtres contribuèrent aux écrits de ce journal : Father John Kyne et Father Anthony Hutchison. ²⁴ Le travail des réformateurs anglais ne fut pas inutile puisque leurs revendications concernant la destitution des mineurs furent entendues par le gouvernement britannique. En effet en 1852, une commission parlementaire ²⁵ fut établie afin d'observer la condition des enfants criminels ou déçus et de proposer une éventuelle rééducation accompagnée d'instruction scolaire et de l'apprentissage d'une profession. Cette enquête concernait à la fois l'Angleterre et l'Irlande et allait amener le gouvernement à envisager le support financier sans lequel cette entreprise

²⁰ Matthew Davenport Hill, un fervent défenseur du système de rééducation, in Mary Raftery, *Suffer the Little Children : The Inside Story of Ireland's Industrial Schools*, Dublin : New island Books, 1999, p.63. "The latter [the delinquent] is a little stunted man already – he knows much and a great deal too much of what is called life – he can take care of his own immediate interests. He is self-reliant, he has so long directed or mis-directed his own actions and has so little trust in those about him, that he submits to no control and asks for no protection. He has consequently much to unlearn – he has to be turned into a child again."

²¹ Christina Twomey, "Gender, Welfare and the Colonial State: Victoria's 1864 neglected and criminal children's act", *op cit*, p.183. "Children, they thought, could be remade, could be trained to become the respectable, hard-working citizens that their fathers, and in some cases their mothers, had not been."

²² Mary Carpenter, *Reformatory Schools*, *op cit*, p.23. "Society for the Prevention of Crimes and the Reformation of the Criminal Poor by the encouragement of Industry and the Culture of Good Morals, among those children who are now trained up to Vicious Courses, Public Plunder, Infamy and Ruin."

²³ E.A.G Clark, "The Diffusion of Educational Ideas : The Case of Ragged and industrial Schools, 1841-1857", *op cit*, p.13.

²⁴ John A. Stack, "The Catholics, The Irish Delinquents and the origins of reformatory schools in 19th century England and Wales", *Recusant History*, London, vol 23, 1997, p.374/375.

²⁵ "Report from the Select Committee on Criminal and Destitute Juveniles, 1852".

de réforme, même avec le soutien de capitaux privés, ne pouvait fonctionner. Comme nous l'avons mentionné plus haut, pour nombre de ces réformateurs, l'unique solution afin de sauver les enfants pauvres et criminels ou bien en risque de le devenir était l'isolement, loin de l'environnement criminel et des familles peu respectables. Ainsi, la création d'institutions de réforme pour héberger les enfants indigents fut privilégiée.

Mary Carpenter et John Stuart Mill

Ce sont des réformateurs tels Mary Carpenter et John Stuart Mill qui développèrent plus en détail l'idée de rééducation des jeunes des masses populaires ayant sombré dans le crime ou bien risquant de le faire. Ils réussirent à dépasser le stade du concept et à planifier une structure, un système qui pourrait en effet effectuer la réforme des enfants tout en adhérant aux principes philanthropiques qui leurs étaient chers. Mary Carpenter, née à Exeter en 1807, ouvrit une école pour filles avec sa mère en 1829, à Bristol. Dès le début des années trente, elle travailla auprès des enfants pauvres et en 1846, elle créa une école pour les plus démunis. De part son travail au sein de l'école en tant qu'institutrice, elle découvrit à quel point certains enfants, issus de familles pauvres étaient bercés dans la criminalité et le vice dès leur plus jeune âge. Après avoir étudié la situation des criminels mineurs au sein d'autres pays, elle décida de publier en 1851 son premier essai sur les écoles de réforme : *Reformatory Schools for the Children of the Perishing and Dangerous Classes and for Juvenile Offenders*. Cet essai lui permit d'exposer pour la première fois de façon publique ses vues concernant la réforme des enfants pauvres et criminels. Selon elle, l'unique solution était la création de maisons de correction²⁶ et surtout de maisons de réforme ou écoles d'apprentissage²⁷ où les enfants, coupés de leur environnement instable et immoral²⁸, pourraient regagner le droit chemin sous l'influence de guides spirituels tout en apprenant une profession afin de se créer une place au sein de la société respectable. Dans l'essai que nous venons de mentionner, Mary Carpenter insiste essentiellement sur la nécessité d'ouvrir ces écoles et également sur le rôle que l'Etat devra jouer dans leur financement. Selon elle, les maisons de réforme seraient adaptées à une classe d'enfants « n'ayant pas encore sombré dans le crime mais qui, d'après leurs conditions de vie et l'errance à laquelle ils sont contraints, courent un grand risque ». La présence des enfants en classe devait également être régie de manière légale pour tous les enfants « se trouvant coupables de quelque offense. » Enfin il fallait également s'assurer « que les écoles seraient conduites de manière satisfaisante ».²⁹ Les enfants ayant déjà séjournés en prison seraient quant à eux envoyés en maison de correction au régime plus stricte. Mary Carpenter attaqua ouvertement l'Etat britannique à cause du manque d'opportunité que celui-ci offrait aux jeunes orphelins ou indigents : « *La seule école que l'Etat offre aux enfants en Grande-Bretagne est – la prison !* ».³⁰ C'est pourquoi elle précise que le financement des écoles devra se faire grâce à des « bourses gouvernementales » ou à des « taxes locales ».³¹ En effet, Mary Carpenter souligne dans son essai l'économie qui sera réalisée grâce aux écoles d'apprentissage et aux maisons de correction : « *Chaque homme libre dans ce pays est à présent contraint à financer l'oisiveté de tout pauvre et de tout criminel. Ne s'agirait-il pas de grandes économies pour tous si un montant*

²⁶ Reformatory Schools, voir Glossaire.

²⁷ Industrial (Feeding) Schools, voir Glossaire.

²⁸ Voir Glossaire.

²⁹ Mary Carpenter, *Reformatory Schools, op cit*, p. 259. "Industrial Feeding Schools have been considered as adapted to a class below that which the Free Day School can reach, and rescuing from a life of vagrancy and crime those who inevitably must otherwise have been condemned to it by the circumstances in which they were placed. (...) attendance on them should be enforced by magisterial authority on all children who subject themselves to police interference; and that legislative sanction must be obtained to make such an enforcement. (...) security being afforded that schools are properly conducted."

³⁰ idem, p.261. "The only School provided in Great Britain by the State for her children, is – The Gaol !"

³¹ idem, p.207. "...all must be made to co-operate in furnishing the pecuniary means, either by a municipal rate in each town which is sufficiently large to stand in need of the agency, or by distinct government grants."

comparativement peu élevé était destiné à aider ces enfants à vivre en ne devenant ni pauvre ni criminel ? »³²

Finalement, il est possible de résumer les méthodes de rééducation prônées par Mary Carpenter ainsi : le réformatoire ou l'école d'apprentissage devaient être basés sur le modèle familial où l'enfant se sentirait en sécurité et en confiance, le travail serait un moyen vers la rééducation et non une fin en soi, ainsi, il ne devait y avoir aucun travail forcé, les enfants devaient jouir d'un temps de récréation tel que la pratique d'un sport, enfin, les châtiments corporels seraient limités au minimum et l'on y préférerait un système de récompenses et de privations. La recommandation la plus importante concernait bien sûr la base de toute éducation au sein de ces institutions nouvelles, c'est à dire l'enseignement de la religion chrétienne. L'enseignement moral et chrétien serait dispensé parallèlement à l'apprentissage d'une profession et à une éducation scolaire rudimentaire mais obligatoire. En effet, le système de rééducation séduisit notamment l'idéalisme des chrétiens les plus fervents. Il s'agissait d'éduquer les enfants en éradiquant toute trace de péchés passés et de faire naître en eux l'amour du Christ. De nombreux philanthropes, créateurs d'institutions de réforme et de correction refusaient tout salaire et maintenait que leur tâche consistait en la sauvegarde de pauvres âmes en danger : « *les premiers volontaires répondirent à l'appel [des institutions] tels des missionnaires à celui de la foi véritable.* »³³ Suite au succès de son premier essai, Mary Carpenter organisa une conférence en 1851 à Birmingham afin de débattre les idées qu'elle venait d'avancer. De nombreux philanthropes, magistrats et officiers de prisons participèrent à cette conférence dont le sujet était : « la condition et le traitement des classes en péril et dangereuses que constituent les enfants et les criminels mineurs. »³⁴ On reconnaît ici le langage sociologique déjà utilisé par Mary Carpenter pour le titre de son ouvrage. Il fut décidé, lors de cette conférence que les enfants seraient dorénavant envoyés en maisons de correction et non plus en prison. La principale réaction du gouvernement fut l'établissement de la commission d'enquête auprès des enfants indigents et criminels de 1852. Cette commission devait envisager une nouvelle méthode de réforme pour ces enfants exposés au risque de sombrer dans la criminalité réelle. Cette méthode fut fortement inspirée des travaux de Mary Carpenter et eut pour conséquence le développement du système institutionnel et résidentiel de rééducation des enfants que nous analyserons plus tard. En 1853, une nouvelle conférence, tenue également à Birmingham, rassembla cette fois des personnages politiques proéminents tels Lord Norton et Lord Shaftesbury.

De telles manifestations maintinrent une certaine pression sur le gouvernement et notamment sur le Ministre de l'Intérieur à l'époque ; Lord Palmerston, qui promit l'introduction prochaine d'une loi entérinant la création d'institutions de réforme pour mineurs. Tout comme Mary Carpenter l'avait souhaité, la principale provision concernait l'isolement des enfants puisque l'environnement criminel et vicieux³⁵ dont ils émanaient était considéré être la cause de leur destitution tant physique que morale.

Si les motivations de Mary Carpenter étaient essentiellement de nature sociologique et chrétienne, celles de John Stuart Mill, autre réformateur proéminent reposaient sur son intérêt marqué pour l'économie politique et la mentalité utilitariste qu'il avait partagée au dix-huitième siècle avec Locke et Bentham. Travaillant en Angleterre, un Etat marqué par un processus d'industrialisation avancé, il est tout naturel que John Stuart Mill s'intéressât à l'apprentissage

³² idem, p.206. "Every free man in this country is at present taxed to support in idleness every pauper and every criminal. Will it not be a great saving to all, if a comparatively small amount were expended in preparing these children to pass through life neither as paupers nor as criminals?"

³³ Michelle Cale, "Working for God? Staffing the Victorian Reformatory and Industrial School System", *History of Education*, vol 21, 1992, p.126. "...early workers responded to the call as missionaries and witnesses to the true faith."

³⁴ Jonh A.Stack, "The Catholics, the Irish delinquent and the origins of reformatory schools in nineteenth century England and Scotland", *Recusant History*, vol 23, 1997, p.372. "the condition and treatment of the perishing and dangerous classes of children and juvenile offenders."

³⁵ Voir Glossaire.

dont pouvaient bénéficier les enfants détenus au sein des maisons de correction et de rééducation. Il s'agissait ainsi d'améliorer l'économie anglaise en répondant aux besoins de la nouvelle ère moderne et industrielle tout en utilisant un moyen pédagogique. L'apprentissage des enfants pauvres semblait être un instrument logique et nécessaire afin de développer les nouveaux talents requis par l'industrialisation massive du pays. La rééducation des enfants pauvres est ainsi une cause qui réunit des réformateurs issus de milieux parfois très différents tels Mary Carpenter et John Stuart Mill. De nombreux ecclésiastes, qu'ils soient protestants ou bien catholiques participèrent également à l'éloge et à la mise en place d'un système institutionnel et résidentiel de rééducation. Ainsi le Révérend Curry écrit :

« Il existe un bien meilleur moyen de s'occuper de tels enfants, autre que de les envoyer en maison de travail ou de les faire adopter ; il s'agit de les faire intégrer une école de rééducation. Sous la protection de religieux - pour la plus part des religieuses – qui éprouvent un amour chrétien envers eux et qui tendront à tous leurs besoins corporels, psychologiques et religieux dans un esprit de chrétienté.³⁶ »

Le rôle des principaux réformateurs anglais fut donc essentiel, cependant, un engouement identique existait en Irlande à la même époque comme nous le verrons plus tard.

Institutions modèles en Europe

Le système de rééducation qui se développe alors en Grande-Bretagne au cours du dix-neuvième siècle a pour origine de nombreuses initiatives européennes. En effet, le concept de rééducation institutionnelle pour les enfants pauvres et livrés à eux-mêmes n'était certainement pas unique en Grande-Bretagne. Depuis de nombreuses années, cette idée avait été exploitée sur le continent, notamment en Suisse, en France et en Allemagne où des philanthropes consacraient leur temps et leur argent à l'élaboration de différentes écoles qui serviraient de refuge aux plus démunis. Le premier établissement de ce genre s'intéressant au sort des enfants les plus pauvres tout en leur offrant une formation professionnelle au sein d'une institution fut construit en Suisse par Johann Heinrich Pestalozzi qui reçut tout d'abord les enfants abandonnés dans sa propre maison pour essayer de les éduquer et de leur apprendre un métier. Devant son succès, l'idée d'apprentissage lié à une éventuelle réforme du jeune criminel ou vagabond s'ancra rapidement dans les esprits européens du dix-neuvième siècle. De nombreux réformateurs s'intéressèrent à la question et comme nous l'avons vu l'aspect institutionnel séduisit surtout à l'époque car les autorités croyaient fermement que les parents, plus que l'environnement même des enfants, exerçaient une mauvaise influence sur ceux-ci et favorisaient ainsi la reproduction du cercle vicieux du crime et de la pauvreté. Cette théorie s'appuyait sur de fréquents rapports décrivant l'exemple de telle ou telle famille où les enfants furent envoyés mendier par les parents afin d'obtenir de la nourriture. On pensait alors que la réforme du jeune criminel ne pouvait être accomplie que par son confinement dans un environnement d'une qualité morale supérieure à celle de son milieu familial. Aucune importance n'était alors accordée aux liens sentimentaux de l'enfant avec sa famille ou bien à son développement affectif. Mary Carpenter elle-même prit exemple sur la « Rauhe Haus », fondée en Allemagne en 1833 par Johann Hinrich Wichern. Cette « maison de sauvetage » pour enfants abandonnés était fondée sur le principe de la famille comme unité dominante pour la rééducation et devint le modèle par excellence pour un grand nombre de maisons semblables en Allemagne, en France et en Angleterre. En France, c'est la colonie agricole de Mettrai qui allait devenir célèbre dans le monde entier. Comme en Grande-Bretagne, les délinquants étaient la plus part du temps détenus en prison quel que soit leur âge. A partir du dix-neuvième siècle un même effort est engagé afin d'offrir à ces enfants une

³⁶ Mary Raftery and Eoin O'Sullivan, *Suffer the Little Children : The Inside Story of Ireland's Industrial Schools*, Dublin : New island Books, 1999, p.60. Quoting Rev Curry in the *Irish Ecclesiastical Record*, vol. 5, 1884, p.438 : "There is a better way to provide for such children than sending them to the poorhouse, or by farming them out, and that is by having them committed to industrial schools. Under the care of religious – generally holy nuns – who feel a Christian love for them, and who minister in a Christian spirit to all their corporal, mental, and religious requirements.

nouvelle éducation afin de corriger leurs mauvais penchants au sein d'une maison de correction où il ne bénéficierait pas de la proximité néfaste d'autres criminels adultes. Dès 1835, des colonies agricoles sont annexées à plusieurs prisons et de 1838 à 1848, des colonies indépendantes sont créées par l'initiative privée ou les autorités départementales. En 1837, un magistrat, Demetz, et un architecte, Blouet, publient un rapport sur les pénitenciers des Etats-Unis, où le travail agricole est utilisé comme moyen de rééducation et de réinsertion sociale. Après avoir visité les institutions allemandes, Auguste Frédéric Demetz décide de créer une colonie agricole en France, à Mettrai, près de Tours grâce à l'apport de capitaux privés. La colonie regroupera 600 colons en 1846. Les colons sont répartis en « familles », logées dans des petits pavillons, comprenant un atelier au rez-de-chaussée ainsi qu'un réfectoire et un dortoir dans les étages. Chaque colon participe aux travaux des champs et apprend un métier à l'atelier. Ils reçoivent également une instruction primaire. La surveillance est étroite et la discipline stricte mais les punitions corporelles sont très peu utilisées, l'isolement du fautif lui étant préféré. La colonie est un succès et connaît une réelle prospérité, en 1873, elle possède 300 hectares de terre et héberge 730 jeunes colons.³⁷ Pour de nombreux réformateurs étrangers se rendant à Mettrai, la colonie représentait l'endroit où les théories de la nouvelle science réformatrice avaient été appliquées de façon remarquable. Les impressions des visiteurs, notamment anglais étaient toujours positives et se trouvaient répandues au sein de journaux, de magazines et de conférences dès leur retour en Angleterre. Mettrai était présenté en Angleterre comme ailleurs tel un magnifique exemple du système familial en opposition à la discipline rigide des prisons. Ainsi, l'une des remarques les plus fréquentes concernait l'absence de murs à Mettrai :

« Nous arrivâmes à Mettrai à 11 heures du matin et fûmes immédiatement interpellés par l'une de ses caractéristiques les plus frappantes, l'absence de murs et de toute cellule. (...) Chaque détenu est libre de ses mouvements (...) et d'aspect général l'établissement ressemble plus à une station thermale de province qu'à une prison. »³⁸

La réforme morale des enfants à Mettrai était donc basée sur un principe familial associé à un travail conséquent à l'extérieur dans les champs et à l'utilisation de moyens de réforme moraux plutôt que punitifs. Mary Carpenter elle-même avait déclaré que : « *Les liens humains de l'amour sont bien plus solides que les chaînes de fer.* »³⁹ Cette réformatrice célèbre se fit très tôt l'avocate du genre d'institution que représentait Mettrai et loua notamment l'attention accordée par Demetz à la formation des « gardiens » et « professeurs » qui auraient la charge des enfants au sein de la colonie :

« Le caractère et la qualification des professeurs étaient de telle importance pour l'admirable fondateur de Mettray qu'il supervisa personnellement leur formation avant de commencer ses plans et cela devint une règle par la suite lorsqu'une partie de l'établissement fut consacrée à la formation continue de professeurs, sous la surveillance de Demetz, créant ainsi une admirable Ecole Normale. »⁴⁰

Chaque réformateur ayant visité Mettrai désirait reproduire cette institution dans son propre pays : « Chaque nouveau visiteur à Mettrai quitte l'endroit désirant étendre l'adoption de ses

³⁷ Michel Boulet, «Les colonies agricoles : une forme d'enseignement?», *Annales d'histoire des enseignements agricoles*, vol.2, 1987, p.54.

³⁸ Felix Driver, «Discipline without Frontier? Representations of the Mettray Reformatory Colony in Britain, 1840-1880», *Journal of Historical sociology*, vol.3, No.3, 1990, p.272. R.Hall : «A lecture on Mettray», *On the Reformation of Young Offenders*, London, 1855, p.37. «We reached Mettray at 11 a.m and were immediately struck with one of its most characteristic features, the absence of walls and means of confinement. (...) every inmate is free to come and free to go (...) and the general aspect is much more that of a country watering place, than of a prison.»

³⁹ Mary Carpenter, *Reformatory Schools*, *op cit*, p.74, «love draws with human cords far stronger than chains of iron.»

⁴⁰ idem, p.106, «So important did the admirable founder of Mettrai feel the character and qualifications of his masters to be, that, before commencing his plans, he spent some time superintending the preparation for their work of those who were to carry it on, and it afterwards formed a part of the system of the establishment, to have a supply of teachers constantly training under his own eye for this express object, forming a most admirable Normal School.»

principes et nous sommes convaincus que rien de plus que la compréhension de ces principes ne sera nécessaire à les rendre universels. »⁴¹ Ainsi Mary Carpenter créa sa propre colonie agricole en 1849 avec l'aide de la « Société Philanthropique ».⁴² Cette colonie était nommée « Red Hill » est établie dans le Surrey.

Enfin, si le modèle continental fut décisif pour le développement du système de rééducation institutionnelle en Grande-Bretagne, l'école d'apprentissage d'Aberdeen, en Écosse joua également un rôle important. Fondée par le Sheriff Watson en 1841, cette école combattait la mendicité et la délinquance des mineurs observée par le Sheriff dans Aberdeen. Il décida de créer une école où les enfants seraient instruits de manière scolaire et professionnelle mais également nourris, afin d'assurer leur présence à l'école. Cette institution représentait une innovation importante par rapport aux autres établissements offrant déjà un refuge aux enfants les plus démunis. En effet, le Sheriff Watson fut le premier à introduire une instruction artisanale et agricole dans le système de réforme anglais. L'école d'Aberdeen se refusait également à détruire la vie familiale des enfants et n'offrait donc aucun hébergement au sein de l'établissement. Cet exemple illustre parfaitement la façon dont l'esprit de Mettrai fut transposé en Angleterre. En effet, même si quelques colonies agricoles furent créées, la plus part des écoles de rééducation développèrent un système d'apprentissage industriel mieux adapté à la situation économique du pays, en pleine expansion industrielle.

III LE CONTEXTE PARTICULIER A L'IRLANDE

La situation politique et économique du pays

Le système de réforme institutionnelle en Angleterre fut exporté au sein de l'Union britannique et notamment en Irlande. Les conditions présentes en Irlande étaient particulières de part la situation politique et économique du pays. Comme nous l'avons vu plus haut, l'Irlande et l'Angleterre étaient alors liées par l'Acte d'Union du 1er janvier 1801. Les lois britanniques, décidées à Westminster s'appliquaient alors à l'Irlande, fréquemment sans prendre en compte la spécificité du pays. L'Angleterre était souvent source de réforme tant sur le plan moral que légal mais ces nouvelles lois étaient rarement adaptées au pays dont le peuple et les coutumes étaient souvent étrangers aux législateurs. Au contraire, il s'agissait souvent de procéder par mimétisme et de reproduire en Irlande les institutions déjà existantes en Angleterre. Cependant, lorsque les débats concernant le devenir des enfants pauvres et criminels atteignirent l'Irlande, de nombreuses personnalités s'opposèrent de manière très vocale à l'instauration du système britannique en Irlande. Les différentes confessions religieuses en Angleterre et en Irlande (protestante pour l'une et catholique pour l'autre) allaient être à l'origine du conflit concernant la prise en charge des enfants démunis, comme nous le verrons plus tard. L'Irlande était bien entendu dépendante vis à vis de l'Etat britannique mais l'élite intellectuelle du pays et notamment de nombreux membres du clergé exprimèrent très rapidement leur volonté d'obtenir des institutions qui répondent aux besoins spécifiques du pays. Ces besoins étaient en effet bien particuliers si l'on prend en considération l'énorme fossé séparant les situations économiques des deux pays. Dès 1833, le Parlement britannique avait ouvert une enquête royale afin d'envisager un moyen de résoudre le problème de la pauvreté en Irlande. Suite à cette enquête, il fut décidé de poursuivre en Irlande le système d'assistance publique perfectionné en Angleterre en 1834. La loi sur la pauvreté en Irlande⁴³ fut donc adoptée le 1er juillet 1838 et le territoire irlandais

⁴¹ Anon, "Mettrai", *Law Review*, 1856, p.377, cité in Felix Driver, "Discipline without Frontiers?", *op cit*, p.279. "Every new observer in Mettray departs wishing to extend the adoption of its principles; and we are convinced that no more is required than for those principles to be thoroughly understood to render their empire universal."

⁴² "Philanthropic Society".

⁴³ The Irish Poor Law Act, 1838.

découpé en cent trente unions au total, chacun comprenant une maison de travail,⁴⁴ financée par les taxes locales. Nous avons vu auparavant combien ces maisons de travail étaient éloignées du concept de sanctuaire ou de refuge. Bien au contraire, il s'agissait de punir les indigents, considérés comme des êtres responsables de leur pauvre sort, profitant de l'assistance publique au lieu de travailler. Tout comme en Angleterre jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, aucune démarche spécifique n'avait été envisagée pour la prise en charge des enfants issus de ces familles déchues et condamnées aux conditions de vie infâmes des maisons de travail.

La Grande Famine

De plus l'Irlande dut souffrir de 1845 à 1851 les ravages de la Grande Famine.⁴⁵ Suite à ce fléau, des milliers d'enfants se retrouvèrent livrés à eux-mêmes dans les rues des grandes villes ou bien dans les maisons de travail qui représentaient leur seul refuge. Leurs parents avaient pour la plus part péri durant la Famine, d'autres durent abandonner leurs enfants lorsqu'ils se virent contraints d'émigrer. Cependant de nombreux parents émigrés arrangèrent le transport de leurs enfants aux Etats-Unis dès qu'ils en eurent les moyens financiers, dans les années qui suivirent la Famine. Au lendemain de la Famine, les maisons de l'assistance publique débordaient d'enfants indigents, d'orphelins et cette situation amena les représentants du gouvernement britannique en Irlande à envisager une alternative à ce mode de résidence pour les plus jeunes détenus. En effet, une lente prise de conscience s'effectua à partir des années cinquante et les effets néfastes des maisons de travail, notamment la proximité des enfants avec des adultes criminels au sein de ces institutions furent dénoncés. Ainsi, la commission d'enquête auprès des enfants les plus pauvres établie par le parlement britannique en 1852⁴⁶ étudia également les conditions existantes en Irlande et conclut qu'il y avait alors en Irlande 76724 enfants de moins de quinze ans dépendants des institutions de l'assistance publique, ce qui représentait 6.5% de la population totale dans cette classe d'âge.⁴⁷ Ce chiffre, bien qu'important, ne comportait pas encore la totalité des enfants seuls, désertés vivants en dehors des institutions, sans aucune autre ressource que le vol et la mendicité. En effet, des centaines d'enfants vivaient dans les rues de Dublin et d'autres grandes villes, affamés et sans toit. Puisque l'amendement à la loi sur la pauvreté de 1847⁴⁸ rendait la mendicité criminelle, de nombreux enfants effectuaient de réguliers séjours dans les prisons du royaume où ils ne faisaient que parfaire leur connaissance déjà trop parfaite du monde de la criminalité et de la débauche. Ces conditions de vie misérables occasionnèrent de nombreux débats au cours des années 1850-1860 durant lesquels le gouvernement britannique ainsi que les autorités religieuses en Irlande s'efforcèrent de trouver le meilleur moyen d'étendre à l'Irlande le système de rééducation et de formation professionnelle des enfants alors en cours d'élaboration en Angleterre.

⁴⁴ "Workhouse", voir Glossaire.

⁴⁵ En 1845 et 1846, les récoltes de pomme de terre, aliment principal de la population furent totalement détruites et au cours de ce fléau, des milliers de familles durent abandonner leurs terres et se réfugier dans les institutions d'assistance publique, les maisons de travail. Le gouvernement anglais augmenta leur nombre mais sous-estima totalement l'envergure du désastre. Près d'un million d'irlandais succombèrent à la faim où à la maladie alors qu'autant n'eurent d'autre solution que l'émigration.

⁴⁶ Le "Select Committee on Criminal and Destitute Juveniles" in Jonh A.Stack, "The Catholics, the Irish delinquent and the origins of reformatory schools in nineteenth century England and Scotland", *op cit*, p.372.

⁴⁷ Jane Barnes, *Irish Industrial Schools 1868-1908*, *op cit*, p.12.

⁴⁸ En 1847, l' "Irish Poor Law Extension Act", l'amendement à la loi sur la pauvreté de 1838, rendit la mendicité et le vagabondage criminels car l'Etat considérait alors que la mendicité devait être abolie grâce à l'existence des refuges de l'assistance publique.

Contrôle social et philanthropie

Ce désir de réforme s'apparentait toutefois comme en Angleterre d'un désir de contrôle des « classes dangereuses ». On peut même penser que cette volonté était plus forte en Irlande où le gouvernement anglais craignait plus qu'ailleurs une révolte des couches populaires et une augmentation de la criminalité. La peur d'une perturbation de l'ordre social fut la motivation principale de certains réformateurs. Ainsi, Patrick Joseph Murray, le premier inspecteur des écoles de rééducation argumenta :

« De mille façons, les vices des pauvres affectent les classes les plus riches. Les enfants de nos familles défavorisées répandent la contagion de leurs vices à l'extérieur de leur maison. Le petit mendiant des rues devient une tentation. La petite fille rejetée qui se retrouve dans la rue par la faute de ses parents devient la séductrice de notre jeunesse. »⁴⁹

Il découle de cette théorie qu'il est nécessaire de séparer ces enfants issus de familles peu respectables. Tels les « anormaux » sont séparés des « normaux », il faut cacher les enfants démunis, les enfermer en espérant qu'un jour, ils soient aptes à vivre en compagnie de la société « normale ». A cette peur du désordre social s'ajoutait comme nous l'avons vu de réelles motivations philanthropiques étant donnée l'extrême misère dans laquelle vivaient certains enfants. De plus, il devenait urgent de mettre en place un système ou une institution qui soit un réel refuge pour les enfants indigents suite au scandale révélé en 1831 concernant les conditions de vie au sein du « Foundling Hospital » de Dublin, l'hôpital des enfants trouvés. Cet établissement fondé en 1703 était à l'origine la maison d'assistance publique de Dublin⁵⁰, comprenant une section réservée aux enfants. Cependant, vingt ans plus tard, le nombre d'enfants courant les rues ayant augmenté considérablement, la maison de travail devint le « Foundling Hospital », la première institution censée prendre en charge les orphelins et les enfants abandonnés de la ville. Cette institution était la plus importante de ce genre en Irlande mais sa fermeture en 1831 fut précédée d'un constat des plus atroces. Une enquête parlementaire en 1830 révéla que sur les 12768 enfants admis à l'hôpital entre 1790 et 1796, 9786 étaient décédés et 2847 avaient disparu. « Au cours du dix-huitième siècle, une moyenne impressionnante de neuf enfants sur dix admis mourraient en quelques mois. Il y eut également des preuves accusant le personnel de détournement de fonds et de violence contre les enfants. »⁵¹ Ces différents éléments alimentaient tout le débat en faveur de l'établissement en Irlande d'un système de rééducation et de réforme identique à celui qui était envisagé en Angleterre et en Ecosse. Cette solution semblait s'imposer comme l'unique possibilité envisageable puisqu'il fallait :

« tarir la classe criminelle à sa source en éduquant les enfants indigents courant les rues de nos grandes villes. Les enfants doivent avoir un toit. Il y a quatre moyens de remédier à cette situation. 1. Les laisser grandir pour devenir des criminels et des voleurs. 2. Les juger et les emprisonner, ce qui a généralement pour effet d'accélérer leur progrès vers la vilenie. 3. Les placer dans un réformatoire, une option bien meilleure que la précédente mais toujours trop chère et qui ne peut généralement être envisagée que lorsque les enfants ont commencé leurs ravages. 4. Les prendre dès la plus jeune enfance, les éduquer dans l'amour du travail et de la bonne conduite en prévenant ainsi le besoin de poursuivre l'une des deux options mentionnées plus haut. Cette dernière solution est de loin la moins coûteuse et la meilleure de tout point de vue, puisqu'elle économise les dépenses qui seraient occasionnées par le jugement et l'emprisonnement des enfants. Enfin, ce qui est le plus important est que cette

⁴⁹ Mary Raftery and Eoin O' Sullivan, *Suffer the Little Children*, op cit, p.64.

“In a thousand ways, the vices of the poor affect the richer classes. The children of our neglected homes spread the contagion of their vices abroad. The little arab of the streets becomes a tempter in his turn. The outcast girl who is cast upon the pave by the intemperance of her parents, becomes the seducer of our youth.”

⁵⁰ “Workhouse”, voir Glossaire.

⁵¹ idem, p.54.

“For most of the eighteenth century, a staggering average of nine out of every ten children admitted died within a matter of months. There was also evidence of embezzlement by the staff and of the maltreatment of children.”

option empêche les enfants de devenir criminels et protège la communauté des pertes et des malheurs qu'ils lui auraient infligés. »⁵²

Cet extrait d'un article écrit en faveur du système de réforme résume parfaitement quelles étaient les préoccupations de l'époque concernant les enfants des « classes dangereuses ». Sensibles à de semblables préoccupations, les élites irlandaises allaient exiger le développement de ce système en Irlande, à condition qu'il soit adapté aux circonstances du pays. La prise en charge institutionnelle et la rupture de la cellule familiale sont cependant clairement favorisées ici, ce qui est contraire à la visée progressiste développée dans d'autres établissements européens et notamment à Mettrai.

⁵² “Train up a Child in the Way He Should Go”, un article sur les écoles de réforme d' Ecosse et le “Dunlops Act”, communiqué à la Réunion du “National Reformatory Union” à Bristol en 1856. Cité dans Mary Raftery and Eoin O' Sullivan: *Suffer the Little Children, op cit*, p.63.

CHAPITRE II - PHASE EXPERIMENTALE ET REPONSE LEGISLATIVE : 1850-1868

I DES ENTREPRISES CARITATIVES : LES « CHARTER SCHOOLS » ET LES « RAGGED SCHOOLS ».

La nouvelle science réformatrice avait donc posé ses premiers jalons dès le milieu du dix-huitième siècle en Angleterre d'abord, puis en Irlande. Durant cette première phase théorique, de nombreux débats fervents, des conférences, des enquêtes gouvernementales et surtout plusieurs voyages à l'étranger afin d'observer les accomplissements en la matière des philanthropes et autres sociologues européens permirent à la société, mais également au gouvernement britannique de décider comment ce système de rééducation, considéré comme révolutionnaire serait appliqué au sein du royaume. Avant d'aborder la réponse législative qui fut finalement donnée à ces premiers tâtonnements, nous allons observer quelques entreprises expérimentales dans le domaine de la rééducation. Le système finalement adopté fut en effet construit en partie sur la base de certaines de ces expériences mais aussi parfois en opposition à celles-ci.

Les « Charter Schools »

Une première tentative, présente en Angleterre majoritairement, fut la création de « Charter Schools ». Ces écoles, créées par des organisations volontaires, avaient pour but l'éducation des enfants les plus pauvres, elles offraient un apprentissage, principalement agricole mais également artisanal et industriel, censé aider l'insertion professionnelle des jeunes lorsqu'ils seraient réformés et adultes. Les « charter schools » furent établies en 1733. Elles représentaient la toute première tentative de donner aux enfants démunis les moyens de survivre de manière légale. Dès le début du dix-huitième siècle, de nombreux réformateurs avaient en effet compris qu'une simple éducation scolaire et morale serait inutile aux enfants, une formation professionnelle serait nécessaire pour les transformer en citoyens honnêtes et utiles au bien commun de la société. L'industrialisation croissante en Angleterre et les théories utilitaristes renforçaient bien sûr cette nouvelle tendance. Les « charter schools » furent nommées ainsi d'après la Charte royale accordée par le roi George II en 1733 à une organisation charitable protestante, la « Incorporated Society » qui eut pour mission le développement de ces écoles irlandaises, déjà présentes en Angleterre. L'éducation primaire n'était pas le principal objectif de ces écoles. Elles furent créées principalement pour convertir les masses d'enfants catholiques courant les rues en Irlande au protestantisme. Les écoles devaient également enseigner la langue anglaise aux nombreux enfants qui ne connaissaient que le gaélique. Finalement, l'apprentissage de la lecture n'avait souvent pour but que la possibilité de lire les Saintes Ecritures et de suivre les cours d'instruction religieuse afin d'assurer la conversion des enfants. Il s'agissait :

« d'enseigner aux enfants des catholiques et à tous les autres pauvres natifs de notre royaume la langue anglaise, de leur apprendre à lire également, particulièrement les Ecritures Saintes ainsi que d'autres livres pieux, de leur faire connaître les principes de la religion protestante et de leur apprendre à écrire. Qu'ils soient instruits en arithmétique et dans l'amour des vertus et du labeur. »⁵³

L'éducation artisanale et surtout agricole était très présente dans les « charter schools » mais les métiers enseignés se limitaient souvent aux travaux agricoles, manuels ou domestiques. Les fondateurs des écoles ne voulaient pas élever ces enfants issus des familles catholiques

⁵³ «La Charte Royale en vue de la création d'écoles protestantes et anglaises dans le royaume d'Irlande» : ...teach the children of the Popish, and other poor natives of our said kingdom, the english tongue, and to teach, especially the Holy Scriptures, and other good and pious books; and to instruct them in the principles of the protestant religion... and to teach them to write, and to instruct them in arithmetic (...) and to bring them up in virtue and industry.”, in Michael C. Coleman : “The children are used wretchedly : pupil response to the Irish Charter Schools in the early nineteenth century”, *History of Education*, vol.30, 2001, p.340.

les plus pauvres au-dessus de leur classe sociale. C'est pourquoi l'éducation littéraire était totalement occultée. L'Evêque Butler, un fervent défenseur de ce système au cours des années 1740 insistait sur le fait que les « charter schools » :

« n'avaient en aucun cas pour fonction d'élever les enfants pauvres au-delà de la classe à laquelle ils appartenaient mais au contraire tout en les y maintenant, il s'agissait de leur offrir l'assistance que leurs conditions de vie nécessitaient et de les éduquer selon des principes religieux et sociaux. »⁵⁴

Il ne s'agissait donc absolument pas d'offrir aux enfants pauvres la chance d'obtenir une éducation identique à celle reçue par les classes plus aisées. La formation professionnelle des plus démunis devait surtout être bénéfique à la société. Les enfants seraient transformés en membres loyaux, utiles et honnêtes des classes les plus humbles. Les emplois du temps étaient souvent bien remplis puisque cinq heures en été et quatre et demi en hiver étaient consacrées au travail manuel.⁵⁵ Les activités proposées allaient du travail agricole pour les garçons au tissage pour les filles, qui devaient confectionner les vêtements des résidents de l'école. Ces écoles connurent des débuts honorables et en 1812, une commission d'enquête pouvait déclarer que les écoles « suivaient un très bon développement, que l'éducation dispensée y était efficace et utile. »⁵⁶

Les « Ragged Schools »

Les autres écoles destinées aux enfants les plus pauvres au dix-huitième siècle furent les « Ragged Schools », littéralement écoles pour enfants en haillons. Alors que les « charter schools » que nous venons d'évoquer avaient été créées selon une directive ou charte royale, les « ragged schools » étaient l'œuvre d'organisations protestantes volontaires. Ainsi, la première société protestante prenant en charge les orphelins fut établie en 1828 et dès 1859, il en existait 26 autres réparties dans les 26 comtés d'Irlande. A cette époque, les sociétés s'occupaient d'un total de 2133 orphelins mais elles développèrent également des « ragged schools » à Dublin afin de sauver les jeunes enfants livrés à eux-mêmes dans les rues de la capitale. Le but principal des ces écoles était d'instruire les enfants, cependant certaines d'entre elles leur offraient également des vêtements et de la nourriture. Au milieu du dix-neuvième siècle, trois « ragged schools » protestantes opéraient à Dublin. La plus importante, fondée en 1839 était située dans Lurgan street. En 1851, il devint nécessaire de pourvoir un lieu de résidence à ces enfants qui, pour la plus part orphelins n'avaient que la rue pour refuge. Ainsi un logement des plus rudimentaires fut construit pour héberger trente garçons qui bénéficiaient également d'un emploi en ville. C'est à Londres que les premières « ragged schools » furent ouvertes au cours des années trente. Consacrées aux enfants les plus démunis et gratuites, on pouvait compter dix-neuf écoles de ce genre en Angleterre en 1844. Elles étaient rassemblées au sein de l'union des « ragged schools », le « Ragged Schools Union ». C'est à ce moment que le Sheriff Watson créa son école de rééducation à Aberdeen en Ecosse. Son école était très proche du système de celui des « écoles des haillons » et très vite, ce second modèle stimula la création d'autres établissements en Ecosse. Les termes « ragged » et « industrial » furent très rapidement utilisés de façon interchangeable dans le titre donné aux nouvelles écoles. Les points communs entre les deux systèmes (l'exemple d'Aberdeen et l'exemple de Londres) étaient nombreux. L'admission était gratuite et réservée aux plus démunis et les écoles étaient toutes financées grâce à des capitaux privés et au travail d'organisations volontaires. La différence principale était l'accent mis sur l'apprentissage industriel au sein des écoles de rééducation établies selon le modèle

⁵⁴ Bishop Butler in Jane Barnes, *Irish Industrial Schools, op cit*, p.27.

“[the schools) were not in any sort to remove poor children out of the rank in which they were born, but keeping them in it, to give them the assistance which their circumstances plainly called for, by educating them in the principles of religion as well as of civil life.”

⁵⁵ idem, p. 28.

⁵⁶ “The fourteenth Report of the commissioners for inquiring into the State of All Schools, on Public or charitable Foundations in Ireland” (1812), in M.C. Coleman, “The children are used wretchedly”, *op cit*, p.341. “[the schools] were in a flourishing state, the education in them efficacious and practical...”

d'Aberdeen. Les deux systèmes coexistèrent jusqu'au milieu des années 1860. Les « écoles des haillons » catholiques étaient également nombreuses, notamment en Irlande. Cependant, Father William Anthony Hutchinson, un membre de l'ordre des Oratoriens créa une école catholique à Londres en 1854 pour venir en aide à la population catholique de la capitale qui représentait alors un douzième de la population totale.⁵⁷

Les conclusions de ces premières expériences

Ces deux types d'écoles sont deux exemples parmi les différentes tentatives du dix-huitième siècle en matière d'instruction des enfants issus des classes les plus pauvres. Les charter schools tout comme les ragged schools étaient principalement des initiatives protestantes même si les premières bénéficiaient d'une aide des fonds publics alors que les secondes eurent pour origine une initiative privée, volontaire et souvent religieuse. Comme nous le verrons plus tard, ce n'est qu'après l'arrivée d'une législation appropriée que le système se développera réellement grâce à la participation active et financière de l'Etat. Cependant, durant cette aire expérimentale, les charter schools et les ragged schools eurent un rôle important pour la mise en place des écoles de rééducation qui les remplacèrent. Si les ragged schools servirent d'exemple aux futures écoles de rééducation, le seul souvenir laissé par les charter schools fut un sentiment d'échec total. En effet, dès 1784, ces écoles furent sujettes à des contrôles de plus en plus rigoureux. En 1825, une commission parlementaire rédigea un rapport très négatif au sujet des charter schools, ce qui mena au retrait des subventions gouvernementales et à la fermeture des écoles. En effet, le rapport révélait d'énormes problèmes structurels dus à l'incompétence des comités de direction, à leur corruption et leur incapacité à dispenser un apprentissage professionnel de qualité. De plus, le personnel des écoles s'appropriait souvent tous les profits financiers du travail fourni par les enfants. Les enfants étaient également fréquemment maltraités et forcés à respecter un temps de travail bien trop conséquent. Lors de l'enquête de 1825, il fut révélé que certains enfants souffraient de handicaps permanents suites aux coups qu'ils avaient reçus.⁵⁸ D'anciens professeurs stagiaires au sein de ces écoles informèrent la commission d'enquête de 1825 que les enfants souffraient de malnutrition :

*« Si les enfants se plaignent du manque de nourriture, ceci est considéré comme une offense par les professeurs même s'il est vrai que les enfants ne reçoivent pas assez à manger. J'ai vu des enfants battus pour avoir osé se plaindre. »*⁵⁹

Enfin, l'apprentissage scolaire des enfants était également sujet à de nombreuses critiques puisque les professeurs préféraient fréquemment vaquer à leurs propres occupations et laisser un des élèves en charge de leur classe.⁶⁰ Ainsi, même si l'apprentissage des enfants pauvres continua à être favorisé après l'échec des charter schools, elles servirent d'exemple à ne jamais répéter afin d'éviter toute exploitation du travail des enfants. Il est donc clair que seules les ragged school peuvent être qualifiées d'expérience positive même si leur existence en Irlande allait poser un problème important. De majorité protestante, ces écoles furent rapidement dénoncées par la hiérarchie catholique pour leur prosélytisme ouvert. Le Docteur Paul Cullen, archevêque de Dublin, s'érigea contre les pratiques de ces écoles protestantes en 1856 :

« Le sectarisme et le fanatisme ont décidé de profiter de la misère et c'est dans cette optique que les ragged schools ont été créées en ville. Les agents de ces écoles prennent contact

⁵⁷ J. Matthew Fehenev, "The London Ragged School : an experiment in education for Irish destitute children", *Archivium Hibernicum*, vol.39, 1984, p.33.

⁵⁸ Jane Barnes, *Irish Industrial Schools*, *op cit*, p.29.

⁵⁹ Michael C. Coleman, "The children are used wretchedly", *op cit*, p. 343.

"It is a great crime (...)and highly offending to the masters, if the children complain of their diet, or the small quantity which they get, even when it is evident that they do not get enough. I have seen the children beat for complaining."

⁶⁰ *idem*, p. 345.

avec des familles démunies et offre de subvenir à leurs besoins à condition qu'ils les laissent voler la foi de leurs enfants. »⁶¹

II LES ETABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Création de nouvelles congrégations religieuses

En réaction à l'attitude des écoles protestantes, de nombreux membres de la hiérarchie catholique tel Paul Cullen, décidèrent de faire campagne en faveur de l'ouverture de « ragged schools » catholiques afin de contrer les efforts de conversion des protestants.

La création d'établissements catholiques s'inscrivait alors tout à fait dans la mouvance du moment puisque de nombreux orphelinats et couvents avaient déjà été créés au cours du dix-neuvième siècle, ceci bien avant la mise en place d'un système institutionnel et organisé de prise en charge des enfants démunis. En effet, après de nombreuses années passées recluse sous l'influence des Lois Pénales⁶², l'Eglise catholique profita à partir des années 1850, d'un véritable renouveau. L'abolition progressive des lois pénales⁶³ avait permis dès le début du dix-neuvième siècle la formation de nouvelles congrégations religieuses qui se préoccupèrent en majorité de problèmes d'ordre sociaux, en apportant une aide tant attendue aux classes les plus défavorisées. De plus, une nouvelle attitude se développait vis à vis de l'enseignement des enfants catholiques. En 1795, le gouvernement anglais accorda une bourse qui allait permettre la création du collège théologique de Maynooth. Cette décision signifiait que le gouvernement était alors conscient de la nécessité d'établir un système d'éducation mixte afin d'offrir une éducation à tous, protestants et catholiques. La présence du Dr Paul Cullen au sein de la hiérarchie catholique à l'époque permit le développement de cette nouvelle dimension sociale au cœur de l'Eglise catholique. A son retour de Rome en 1849, Paul Cullen fut nommé Archevêque d'Armagh.⁶⁴ Il fut ensuite transféré à Dublin en tant qu'archevêque en 1852 afin de succéder à l'archevêque Murray. Lee considère que :

« Le système catholique d'éducation secondaire en Irlande est avant tout son œuvre » puisqu'il introduit « un grand nombre de congrégations religieuses enseignantes pour prendre en charge toutes les classes de Catholiques, (...) il ne négligea jamais les pauvres ». ⁶⁵
A cette époque, le grand souci de l'Archevêque Paul Cullen était le risque que courraient selon lui les enfants catholiques les plus défavorisés. En effet, à cause d'un manque de structures d'accueil catholiques, ces enfants se retrouvaient souvent hébergés au sein

⁶¹ Paul Cullen in Jane Barnes, *Irish Industrial Schools, op cit*, p.19.

“Bigotry and fanaticism have determined to traffic on the misery and with that view ragged schools have opened in the city. The agents of those schools contact destitute families and offer to provide for them on condition they be allowed to deprive the children of their faith.”

⁶² Les Lois Pénales furent instaurées en 1536 par le Parlement britannique afin de se débarrasser des “papistes” (“Popery”) en Irlande. Tous les efforts furent déployés afin d'éliminer la profession de la foi catholique en Irlande. Les prêtres et les évêques durent s'exiler et le peuple faire face à de nombreuses et sévères discriminations légales et sociales. Pour plus d'information à ce sujet, voir Maureen Wall, *The Penal Laws, 1691-1760 : Church and State from the Treaty of Limerick to the Accession of George III*, Dundalk : Dundalgan Press for the Irish Historical Association, 1961 et Sir Henry Parnell, *A History of Penal Laws against the Irish Catholics from the year 1689 to the Union*, London : Longman, Hurst, Orme Brown and Green, 1825.

⁶³ La loi Gardiner de 1778 (Gardiner's Act) fut la première instance d'un lent processus de relaxation des Lois Pénales qui allait se terminer en 1829 grâce à la lutte menée par Daniel O'Connell en faveur de l'émancipation des catholiques irlandais. La loi Gardiner autorisait les catholiques à louer des terres pendant 999 ans et à respecter le système de primogéniture en ce qui concernait la succession. En 1782, une nouvelle loi fut adoptée, autorisant cette fois les prêtres et les évêques catholiques exilés à résider à nouveau en Irlande. De plus, ces prêtres et évêques seraient enfin autorisés à créer des écoles pour enfants catholiques, selon certaines restrictions qui furent ensuite en fin levées en 1792.

⁶⁴ L'un des quatre évêchés irlandais.

⁶⁵ Joseph Lee, *The Modernisation of Irish Society 1848-1948*, Dublin, Gill&MacMillan, 1973, p.45.

“The Catholic Secondary School system is largely his creation. He introduced a host of teaching orders to cater for all classes of Catholics, (...) Cullen never neglected the Poor.”

d'orphelinats ou d'écoles protestantes. Paul Cullen avait pour obsession la protection de la foi des enfants afin qu'ils ne soient pas convertis de force au protestantisme. Selon lui, les enfants des familles catholiques les plus pauvres risquaient d'être vendus aux orphelinats protestants ou même kidnappés par ceux-ci.⁶⁶ Ainsi, sur fond d'une nouvelle prise de conscience, entre 1850 et 1868, des besoins particuliers de l'enfant, Cullen lança un appel à la mobilisation des congrégations catholiques afin qu'elles créent des orphelinats et des écoles consacrées aux enfants catholiques. De nombreuses congrégations féminines répondirent à l'appel, notamment les « Sisters of Mercy », les « Irish Sisters of Charity » et les « Presentation Sisters » qui commencèrent à établir des orphelinats dès 1850. En 1866, les « Sisters of Charity » prirent en charge l'orphelinat St Joseph à Dublin tandis que les « Sisters of Mercy » allaient s'occuper d'un orphelinat à Cork en 1877.⁶⁷ Malgré leur appellation, ces orphelinats n'étaient pas uniquement destinés aux orphelins mais à tout enfant catholique, vagabond, indigent, sans logis, dont la foi était en danger. La Société de Saint Vincent de Paul fut très active dans ce domaine et pratiquait fréquemment une politique de retrait des enfants aux familles les plus pauvres afin de les placer « en lieu sûr » au sein d'un orphelinat tel l'orphelinat de Glasnevin qui fut dirigé par les « Christian Brothers », le mouvement irlandais des Frères Chrétiens à partir de 1863. Alors que le gouvernement anglais ne faisait qu'envisager un mode de prise en charge des enfants les plus démunis, l'Eglise catholique irlandaise s'organisait et développait un important réseau d'institutions destinées à ces enfants. Les couvents allaient dorénavant assumer un rôle d'agent social tandis que les nonnes et les frères des congrégations se transformaient en éducateurs.

Les principales congrégations féminines étaient d'origine européenne et s'installèrent en Irlande entre 1776 et 1875. La congrégation des Presentation Sisters fut créée en 1776 par Honora Nagle, celle des Irish Sisters of Charity en 1815 par Mary Akenhead, les Loretto Sisters en 1822 par Frances Ball, les Mercy Sisters en 1831 par Catherine Mac Auley et enfin les Sisters of the Holy Faith par Margaret Aylward en 1860. A l'opposition des ordres religieux tels les Carmélites ou les Dominicains, les nonnes au sein des congrégations étaient libres d'avoir des contacts avec le monde extérieur, notamment afin de subvenir aux besoins des plus pauvres et d'éduquer les enfants démunis. Le nombre de couvents resta relativement faible au début du dix-neuvième siècle mais une augmentation fulgurante est visible après 1840. En 1850, on pouvait compter 91 couvents en Irlande et 368 en 1900.⁶⁸ Les Sisters of Mercy devinrent rapidement la principale congrégation impliquée dans l'éducation des jeunes filles catholiques issues des familles les plus pauvres. Leurs règles de conduite publiées en 1863 indiquent clairement la principale caractéristique de la congrégation : « *la dévotion la plus assidue à l'éducation des filles démunies, les visites aux malades et la protection des femmes de bonnes mœurs.* »⁶⁹ Cinquante ans après leur création, les Sisters of Mercy avaient déjà établi 168 couvents en Irlande alors que le nombre de nonnes en Irlande était passé de 120 au sein de six ordres en 1800 à 8000 dans trente cinq ordres ou congrégations en 1900. Cette croissance phénoménale au sein de l'Eglise catholique n'était pas un trait unique à l'Irlande. Les mêmes développements furent observés en France avec les associations charitables se créant sous l'influence de Saint Jean Baptiste de La Salle et en Italie. Si nous avons mentionné les congrégations féminines, il est également important de noter la création d'une congrégation masculine, les « Christian Brothers ». Fondé en 1802 par Edmund Ignatius Rice, cet ordre allait devenir l'élément dominant en ce qui concerne l'éducation gratuite des garçons pauvres. Le nombre de frères membres de cet ordre augmenta de quarante-cinq en 1831 à 1000 en 1900. Ils expérimentèrent ainsi une croissance semblable à celle des congrégations féminines en charge de l'éducation des filles. Le travail des Christian Brothers

⁶⁶ Jane Barnes, *Irish Industrial Schools 1868-1908, op cit*, p.17.

⁶⁷ Mary Raftery and Eoin O' Sullivan, *Suffer the Little Children, op cit*, p.57.

⁶⁸ Odile Ginoux, *Nuns and Teaching in Nineteenth century Ireland*, Caen : Université de Caen, mémoire de Maîtrise, 1995, p.18.

⁶⁹ Mary Raftery and Eoin O' Sullivan, *Suffer the Little Children, op cit*, p.281.

“...the most assiduous application to the education of poor girls, the visitation of the sick , and the protection of women of good character.”

auprès des enfants pauvres fut encouragé par le Dr Cullen, tout comme son prédécesseur, l'archevêque Murray avait influencé la création des congrégations féminines, notamment à Dublin. Au sein des écoles et des différents établissements dirigés par les ordres et les congrégations catholiques, l'enseignement était bien entendu confessionnel, ce qui explique pourquoi ces écoles ne pouvaient être incorporées au système national d'éducation primaire créé en 1831 par le « National Bureau of Education ». Cette éducation religieuse au sein des écoles et des couvents catholiques était bien sûr un moyen de combattre « *l'abus et le manque de soins moraux et spirituels* »⁷⁰ dont auraient souffert les enfants dans les écoles protestantes. En effet, alors que la place de l'Eglise catholique au sein des affaires sociales irlandaises augmentait considérablement, l'éducation catholique des enfants allait devenir une formidable source de pouvoir évangélique. Tandis que les couvents et écoles catholiques se développaient et établissaient un réseau de charité privé en l'absence d'instance étatique prenant en charge les enfants catholiques, le nombre d'écoles protestantes stagnait. En effet, une société protestante : la Kildare Place Society, également connue sous le nom de « Société pour la Promotion de l'Education des Pauvres en Irlande » et créée en 1811 afin de respecter le principe d'enseignement non-confessionnel, ne parvint pas à contenter à la fois catholiques et protestants et se vit retirer sa subvention étatique en 1831.

Il existait tout de même quelques orphelinats protestants qui prirent en charge les orphelins protestants jusqu'aux années 1970. Ces établissements étaient dirigés par des comités de direction séculaires mais conservaient une forte éthique protestante. Parmi ces orphelinats, les trois plus importants furent les « Bird's Nest Homes », la « Cottage Home » et « Miss Carr's Home ». Cependant, les sociétés protestantes ne s'intéressèrent pas si systématiquement aux classes les plus défavorisées, ce qui permit à l'Eglise catholique de développer un réseau de soutien et d'éducation des plus pauvres tout en s'assurant du maintien de leur foi catholique. La reconstruction et la réorganisation de l'Eglise catholique suite aux restrictions imposées par les Lois Pénales fut complète en 1869, date à laquelle l'Eglise protestante d'Irlande perdit son titre d'Eglise établie.⁷¹ A partir de cette date, l'éducation des masses serait un instrument de pouvoir pour l'Eglise catholique.

Réorganisation de l'Eglise catholique en tant qu'institution

Cette croissance considérable du nombre d'établissements d'éducation catholiques eut pour effet la réorganisation très efficace de l'Eglise catholique en tant qu'institution. Les enfants accueillis par ces couvents n'étaient en aucun cas des délinquants déjà condamnés mais les enfants orphelins ou ceux dont les familles étaient trop pauvres pour subvenir à leurs besoins. Le seul refuge des ces enfants avant la multiplication des couvents et écoles catholiques était la maison de travail⁷² ou les écoles des sociétés protestantes (« les charter schools et les ragged schools ») où leur foi catholique était en danger. L'initiative catholique de création d'écoles fut donc accueillie avec reconnaissance de la part des membres les plus pauvres de la population catholique. D'autres écoles⁷³ catholiques existaient avant l'ouverture des couvents aux enfants les plus pauvres mais ces écoles n'offraient aux enfants qu'une instruction scolaire sans garantir un refuge, un hébergement. Les écoles où l'instruction seule était proposée étaient bénéfiques pour les enfants catholiques issus des classes moyennes mais pour ceux dont la pauvreté et le vagabondage représentaient un risque constant de chute dans la criminalité, la provision d'un toit et de nourriture semblait nécessaire. Nous

⁷⁰ Maria Luddy, *Women and Philanthropy in Nineteenth-Century Ireland*, Cambridge university Press, p.85 : «moral and spiritual neglect and abuse», cité dans Mary Raftery and Eoin O'Sullivan, *Suffer the Little Children*, *op cit*, p.90.

⁷¹ Suite au recensement de 1861, qui dénombra une population catholique de 4.5 millions pour 700000 protestants, le gouvernement anglais dut renoncer à maintenir la position spéciale de l'Eglise anglicane comme Eglise d'Etat en Irlande. Celle-ci n'avait jamais été reconnue par le peuple irlandais et le 1er janvier 1869, «the Disestablishment Act» entérina la prévalence de l'Eglise catholique en Irlande.

⁷² «Workhouse», voir Glossaire.

⁷³ Les «Hedge Schools» et «Charity Schools».

avons vu plus haut à quel point cette réorganisation de l'Eglise catholique à partir des années 1820 s'effectua sur fond de querelles sectaires qui ne feront que s'accroître jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle. Cette bataille pour le contrôle des âmes du peuple irlandais motiva considérablement les efforts de la hiérarchie catholique afin de se moderniser et de s'organiser en un pouvoir centralisé.

Le modèle de prise en charge des enfants au sein des couvents qui fut favorisé dès le départ fut le modèle institutionnel. En effet, en maintenant les enfants en résidence dans telle école ou tel couvent, les membres des congrégations religieuses pouvaient s'assurer d'une surveillance plus accrue. Ce modèle était également financièrement avantageux puisque le rassemblement d'un grand nombre d'enfants au sein d'une institution permettait des économies, les matières premières (nourriture, vêtements) pouvant être obtenues en plus grand nombre et ainsi à moindre coût. Les couvents ne recevaient en effet aucune subvention de l'Etat et vivaient de dons principalement. Le modèle institutionnel fut donc généralisé à partir de 1850 au détriment d'une approche plus proche de la vie familiale. En 1862, un amendement à la Loi sur la Pauvreté de 1838 autorisa le placement des enfants de moins de cinq ans en famille d'accueil afin de leur éviter d'être incarcérés en maisons de travail. Certains couvents utilisèrent cette option également dans le but de maintenir l'enfant dans une atmosphère familiale. Cependant, le placement des enfants céda la place au modèle institutionnel favorisé par les établissements catholiques lorsqu'ils prirent en charge la majorité des enfants démunis sur le territoire irlandais. Les quelques orphelinats protestants gérés par les sociétés protestantes⁷⁴ préférèrent quant à eux utiliser le système de placement. Rosa M Barrett, une partisane du système de placement s'élevait ainsi contre le système institutionnel catholique :

« ...les [institutions] catholiques sont généralement plus grandes, bien trop grandes souvent pour une attention individuelle et l'amour dont ces pauvres enfants ont tant besoin ne peut être dispensé lorsque le nombre d'enfants rassemblés ensemble est trop important. De plus, un grand nombre de machines sont nécessaires au fonctionnement d'une grande institution et les enfants sont ainsi ignorant lorsqu'ils se retrouvent dans le monde extérieur et n'ont aucune idée de la façon dont ils doivent effectuer le travail le plus commun au sein d'une maison, la lessive etc. sans l'aide des machines auxquelles ils sont habitués. Le but des institutions devrait être de préparer l'enfant aussi rapidement que possible à devenir de bons citoyens aptes à affronter la vie de tous les jours plutôt que de développer un système militaire, chose inévitable au sein de larges institutions. »⁷⁵

Cette opposition à la prise en charge institutionnelle des enfants représentait néanmoins une position isolée à l'époque puisque l'institutionnalisation fut systématiquement favorisée à la fois par l'Etat et par l'Eglise catholique.

L'éducation dispensée au sein des couvents

Enfin, l'éducation dispensée au sein de ces écoles-couvents, qu'elles soient protestantes ou catholiques était basée sur l'instruction des trois Rs : « **R**eading, **wR**iting and **aR**ithmetics. »⁷⁶. La lecture et l'écriture enseignées permettaient de combattre l'illettrisme des enfants issus des classes les plus pauvres. Durant l'époque précédant l'établissement des écoles-couvents, nous avons vu qu'il n'existait aucune provision pour les enfants catholiques les plus démunis. Ce n'est qu'avec l'engagement des nonnes dans le domaine de l'éducation des plus pauvres que ces enfants recevront une éducation, même si celle-ci reste rudimentaire. De plus, l'intervention des congrégations religieuses permit aux filles de recevoir une instruction quasiment identique à celle des garçons. En effet, l'éducation dispensée

⁷⁴ Notamment la "Protestant Orphan Refuge Society" et la "Protestant Orphan Society".

⁷⁵ Mary Raftery and Eoin O' Sullivan, *Suffer the Little Children*, op cit, p.58.

⁷⁶ La lecture, l'écriture et l'arithmétique, voir Glossaire.

auparavant dans les « Hedge schools »⁷⁷ était à la fois inaccessible aux plus pauvres puisque ces écoles qui persistèrent jusqu'au milieu du dix-neuvième étaient payantes mais elles excluaient également les filles pour lesquelles l'instruction se limitait souvent à l'apprentissage de quelques formules de politesse. Avec l'établissement des premiers couvents dirigés par les congrégations féminines, une instruction pratiquement identique à celle des garçons fut offerte aux filles même si cette instruction n'était jamais mixte et se déroulait dans différents établissements. L'enseignement au sein des couvents était dispensé par les sœurs de chœur⁷⁸ alors que les sœurs converses⁷⁹ qui n'avaient pas prêté serment de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, n'étaient pas autorisées à enseigner, étaient issues d'une classe sociale inférieure et avaient un rôle majoritairement domestique au sein des institutions. Les congrégations féminines se sont très rapidement orientées vers l'éducation des plus pauvres puisqu'en 1840, 81% des écoles-couvents étaient destinées à cette classe d'enfants.

De nombreux couvents avaient en effet construit deux écoles, l'une payante pour les enfants issus des classes moyennes et l'autre gratuite pour le bénéfice des plus pauvres.⁸⁰ Le gouvernement était en accord total avec l'effort fourni par les congrégations féminines dans le domaine éducatif. Les écoles-couvents ne faisaient en effet pas partie du Ministère de l'Éducation⁸¹ puisque les sœurs ne suivaient pas la formation à l'enseignement dispensée par l'État mais utilisaient les structures éducatives propres à leur congrégation. En refusant de passer l'examen national donnant accès au professorat, les nonnes se virent attribuer une dotation forfaitaire par élève au lieu du salaire habituellement versé aux professeurs de l'État. Prférant l'indépendance aux aides financières gouvernementales, les couvents optèrent pour un financement privé (principalement des dons provenant de riches catholiques). Ainsi, en 1870, le coût d'une sœur enseignant dans un couvent représentait un tiers⁸² du coût occasionné pour le paiement d'un professeur dans une école ordinaire, ce qui satisfait grandement la Trésorerie Générale. De plus, certaines écoles-couvent n'étaient pas rattachées au ministère de l'éducation et pratiquaient un autofinancement complet.

Les expériences du dix-neuvième siècle dans le domaine éducatif ainsi que l'existence d'établissements et d'institutions prenant déjà en charge les enfants les plus pauvres allaient alors favoriser la mise en place d'un système national, réglementé et financé par le gouvernement à la fin du siècle. Il ne manquait pour cela qu'une législation appropriée.

⁷⁷ Les "Hedge schools" furent nommées ainsi suite à la suppression de tout moyen légal d'éducation avec l'introduction des lois pénales sous le règne de William III. Ces "écoles des fossés" maintinrent l'éducation des enfants catholiques et étaient le plus souvent composées d'un "groupement d'élèves et d'un professeur faisant classe dans un fossé ou au pied d'une haie avec l'un des élèves montant la garde pour guetter la venue d'un officier de police." Sr Mary de lourdes Fahy, *Education in the Diocese of Kilmaduaigh in the Nineteenth Century*, M. Ed., Gort : Fahy, 1973, p.21.

"a collection of students and a teacher holding class in a ditch or a hedge-row with one student serving as a look-out for law officers" in Odile Gignoux, *Nuns and Teaching in Nineteenth Century Ireland*, *op cit*, p.10.

⁷⁸ Choir sisters.

⁷⁹ Lay sisters

⁸⁰ Anne .v. O' Connor, "The Revolution in Girls' Secondary Education in Ireland, 1860-1910", in M. Cullen, *Girls don't Do Honours*, Dublin : Argus Press, 1987, p.42

⁸¹ National Board of Education, créée en 1831.

⁸² En 1874, le salaire attribué par le Département de l'Éducation aux professeurs laïques était de £37 alors que le coût des bourses versées à chaque sœur était en moyenne de £13. Tony Fahey, « Nuns in the catholic church in Ireland in the nineteenth century », in Mary Cullen , *Girls Don't Do Honours*, *op cit*, p.20.

III REPONSE LEGISLATIVE INSTAURANT LE SYSTEME DE REFORME DES ENFANTS.

La loi anglaise : modèle transféré à l'Irlande

La Commission d'enquête de 1852 au sujet de la délinquance juvénile que nous avons mentionnée plus haut, eut pour résultat deux lois très importantes votées en 1854.⁸³ Entre 1856 et 1875, il y eut 191090 incarcérations d'enfants en prison en Angleterre et au Pays de Galles, ces enfants étaient âgés de sept à quinze ans.⁸⁴ Suite aux nombreuses pressions effectuées par le mouvement de réforme en Angleterre et en Irlande, le gouvernement anglais décida alors de légiférer en faveur de l'établissement de « maisons de correction »⁸⁵ et d' « écoles d'apprentissage »⁸⁶. Aucune de ces lois ne fut automatiquement appliquée à l'Irlande mais seulement en Angleterre et en Ecosse dans un premier temps. Cependant, ces nouvelles lois introduisaient dans le système judiciaire une idéologie empreinte des théories défendues par les réformateurs, à savoir une alternative au système des asiles de l'assistance publique pour la prise en charge des enfants abandonnés ou issus de familles ne pouvant subvenir à leurs besoins. En ce qui concerne les enfants catégorisés en tant que criminels, ils étaient la plus part du temps coupables de vols commis dans le but de se nourrir. Le vagabondage représentait l'autre « crime » majoritairement reporté puisqu'il entraîna une peine de prison à partir de 1847, comme nous l'avons vu plus haut. En 1852, à Dublin, sur 3481 incarcérations pour vagabondage, 1136 concernaient des jeunes de moins de seize ans.⁸⁷ Avant la mise en place des lois de 1854, l'aide aux plus démunis en Angleterre était basée sur des motivations philanthropiques et ne recevait aucune aide financière de l'Etat. Ainsi, le « Reformatory Schools Act »⁸⁸ de 1854 autorisa les cours de justice à condamner les jeunes de moins de seize ans à deux ans, voir plus d'incarcération en maison de correction. A cette condamnation, s'ajoutait une incarcération en prison de 14 jours devant automatiquement précéder l'arrivée en maison de correction. Cette loi s'appliquait à l'Angleterre comme à l'Ecosse.

Au cours de la même année, la loi concernant les maisons d'apprentissage fut votée.⁸⁹ Contrairement à la loi concernant les maisons de correction, celle-ci ne fut applicable qu'en Ecosse dans un premier temps. Selon la nouvelle législation, un sheriff ou un magistrat aurait la possibilité de placer tout enfant de moins de quatorze ans en maison de correction ou bien en école d'apprentissage. Les parents de l'enfant réservaient néanmoins le droit de le garder auprès d'eux s'ils garantissaient sa bonne conduite. La loi Dunlop fut ensuite modifiée à plusieurs reprises, notamment en 1857, 1861 et 1866 afin de préciser quelles étaient les catégories d'enfants qui bénéficieraient des nouvelles écoles. Modifiée une dernière fois en 1866, la loi concernant les écoles d'apprentissage s'appliquait cette fois entièrement à l'Angleterre tout comme à l'Ecosse. En plus des enfants vagabonds, ces écoles accepteraient également les jeunes mendiants, les enfants démunis et sans famille et ceux de moins de douze ans condamnés pour offense peu sérieuse. Le financement des écoles se ferait grâce aux paiements des parents mais aussi aux bourses accordées par la Trésorerie générale et les autorités locales. Les maisons de correction et les écoles d'apprentissage dépendaient du même Département au gouvernement, celui des prisons et seraient certifiées et contrôlées par le même inspecteur. Ces deux types d'établissement étaient à caractère résidentiel, ce qui

⁸³ Les lois "Industrial Schools Act" ou "Dunlop's Act" et "Reformatory Schools Act".

⁸⁴ John A. Stack, "Reformatory and Industrial schools and the decline of child imprisonment in mid-Victorian England and Wales", *The journal of the History and Education*, London and Philadelphia : Taylor and Francis, vol.23, 1994, p.59.

⁸⁵ "Reformatory Schools".

⁸⁶ "Industrial (Feeding) Schools".

⁸⁷ Jane Barnes, *Irish Industrial Schools, op cit*, p.14.

⁸⁸ Egalement connu sous le nom de "Youthful Offenders Act".

⁸⁹ The "Industrial Schools Act", connu sous le nom de Dunlop's Act.

signifie que l'enfant était retiré à ses parents et placé au sein d'une institution dans un environnement plus « sûr » selon les initiateurs de ce mouvement.

En 1856, une proposition de loi fut soumise au parlement par le vice-roi d'Irlande : Lord Horsham et l'établissement de ces écoles gagna finalement l'Irlande. Les institutions irlandaises devaient être modelées sur le système anglais et seraient donc des institutions créées et dirigées par des comités volontaires et privés mais financées par l'Etat. Cette première proposition de loi fut un échec en Irlande suite à de nombreuses divergences confessionnelles. Comme nous le verrons plus tard, les catholiques craignaient que les enfants catholiques ne soient placés au sein d'institutions protestantes. Une fois ces craintes apaisées, la loi instaurant les maisons de correction en Irlande fut votée le 2 août 1858. Cette loi n'incluait pas encore la création d'écoles d'apprentissage dont l'absence se faisait cruellement sentir selon certains contemporains :

« Les maisons de correction sont une bonne chose et sont nécessaires, notamment en Irlande, cependant il est important de noter qu'il existe une vague importante de crime se trouvant encore à l'Etat de germe et ce sont les écoles d'apprentissage et non les maisons de correction qui sont aptes à éliminer cette vague. »⁹⁰

Le plus influent partisan de l'introduction des écoles d'apprentissage en Irlande était Neilson Hancock, fondateur de la Société pour le développement des enquêtes sociales et les statistiques.⁹¹ Grâce aux statistiques et notamment à l'enquête au sujet du taux de criminalité qu'il réalisa en 1863, Hancock parvint à convaincre le gouvernement que si le taux de criminalité juvénile était inférieur en Irlande, le nombre d'enfants vagabonds était lui bien supérieur. Le 12 février 1867, le Don O'Connor introduisit une proposition de loi au parlement afin d'étendre la loi anglaise à l'Irlande. Cette proposition rencontra une trop grande opposition protestante et ce n'est que le 29 mai 1868 que l'Irlande fut enfin dotée d'une provision identique à celle dont bénéficiait l'Angleterre et l'Ecosse depuis 1858.

Les deux types d'institutions, maisons de correction et écoles d'apprentissage déployaient des moyens identiques en vue de la réforme des enfants les plus pauvres. Une instruction scolaire rudimentaire était complétée par l'apprentissage d'une profession qui permettrait à l'enfant de trouver sa place de façon honnête au sein de la société lorsqu'il sortirait de l'institution en question. Alors qu'en Angleterre les maisons de correction et les écoles d'apprentissage étaient très peu différenciées, les deux types d'institutions étaient conçues pour deux catégories d'enfants bien délimitées en Irlande. Les délinquants coupables d'un crime étaient envoyés en maisons de correction alors que les vagabonds, les mendiants, les orphelins, les enfants dont les parents étaient trop pauvres pour subvenir à leurs besoins, étaient placés en écoles d'apprentissage. Jusqu'en 1929, l'indigence seule n'était pas une raison valable le placement d'un enfant en école d'apprentissage. Selon la législation de 1868 l'admission dans ces écoles se faisait selon ces critères:

« toute personne peut présenter devant un magistrat tout enfant apparemment âgé de moins de quatorze ans qui répond à l'une des ces descriptions :

- *Qui est trouvé mendiant ou recevant l'aumône(que ce soit un don ou bien en échange de quelque objet à vendre) ; qui se trouve dans quelque rue ou lieu public dans le but de mendier ou de recevoir l'aumône.*
- *Qui est trouvé vagabondant, sans logis, sans gardien approprié ou sans moyen de subsistance.*

⁹⁰ "Industrial and reformatory schools for Ireland. A letter to the editor", *Irish Quarterly Review*, vol.VIII, 1859, "Reformatory schools are good things, and are needed, most pressingly required in Ireland, but it must be recollected that there is a vast mass of floating undeveloped crime, that crime which the industrial school rather than the Reformatory is calculated to meet" in Jane Barnes, *Irish Industrial Schools, 1868-1908, op cit*, p.34.

⁹¹ Statistical and Social Enquiry Society

- Qui est trouvé démuné, soit orphelin, soit ayant un parent en vie mais en prison.
- Qui fréquente des voleurs.

Les magistrats devant lesquels un enfant est présenté pour l'une de ces raisons, si les faits sont avérés et qu'il est jugé nécessaire de placer l'enfant selon les recommandations de cette loi, peut l'envoyer dans une école d'apprentissage certifiée. »⁹²

La majorité des enfants placés au sein d'une école d'apprentissage n'avait donc jamais été appréhendés pour crime sauf s'ils avaient moins de douze ans et étaient reconnus coupables d'un délit mineur. Enfin, ces nouvelles lois n'auraient pu être mises en place sans la détermination des réformateurs les plus optimistes qui croyaient en l'incapacité de l'enfant à commettre un crime avec discernement et en son aptitude à être réformé afin de devenir un citoyen honnête. Pour ces philanthropes, l'incarcération des enfants ayant sombré dans la pauvreté et la délinquance en prison demandait à être abolie car :

« Il n'y a pas d'enfant vicieux, comme l'expérience le prouve tous les jours, qui, bien que prématurément mauvais, ne puisse grandir pour devenir un citoyen honnête et travailleur grâce à un système bien dirigé et conduit de façon religieuse. Il n'est pas né vagabond, il n'est pas né voleur. Seule notre négligence a fait de lui un délinquant. »⁹³

Querelles d'ordre confessionnel

Il fut donc difficile de transférer à l'Irlande la loi anglaise concernant les maisons de correction et les écoles d'apprentissage. Un délai important fut nécessaire afin de réaliser les aménagements particuliers à la situation religieuse du pays. En effet, de nombreux débats confessionnels furent occasionnés par la peur du prosélytisme, qu'il fut protestant ou catholique. Bien avant la décision du parlement britannique concernant l'établissement d'institutions pour enfants démunis, les catholiques avaient été alarmés à l'idée que des enfants catholiques puissent être pris en charge et par conséquent convertis par des écoles ou des orphelinats protestants, ceux-ci étant dominants en nombre jusqu'en 1850. Certains orphelinats catholiques furent en effet établis dans le seul but de contrer le risque que représentaient les orphelinats protestants. Ainsi, la « Sacred Heart Home » à Drumcondra devait « offrir un refuge aux filles sauvées des dangers du prosélytisme. »⁹⁴ Les premiers orphelinats furent souvent une réponse à l'éducation protestante reçue dans certaines institutions telles le « Foundling Hospital » de Dublin mentionné plus haut. Ainsi, dès l'annonce

⁹² *“Industrial Schools Act” in Tony Regan, The Salthill Industrial School, Galway : Galway Labour History Group, 1993, p.23.*

“11. Any person may bring before Two Justices or a magistrate any child apparently under the age of Fourteen Years that comes under any of the following Descriptions; namely,
That is found begging or receiving Alms (whether actually or under the Pretext of selling or offering for Sale anything); or being in any Street or public Place for the Purpose of so begging or receiving Alms; That is found wandering and not having a Home or settled Place of Abode, or proper Guardianship, or visible Means of Subsistence: That is found destitute, either being an Orphan or having a surviving Parent who is undergoing Penal Servitude or Imprisonment; That frequents the company of reputed Thieves. The Justices or Magistrates before whom a Child is brought as coming within One of these Descriptions, if satisfied on Enquiry of that fact, and that it is expedient to deal with him under this Act may order him to be sent to a certified Industrial School.”
Voir également Annexe 1.

⁹³ J. Hurt, “Reformatory and Industrial Schools before 1933”, *The Journal of the History of Education, op cit*, p.48.

⁹⁴ *Catholic Social Workers' Handbook*, Dublin : The Society of St Vincent de Paul, 1947. in Mary Raftery and Eoin O'Sullivan, *Suffer the Little Children, op cit*, p.25.

“to provide a home for girls rescued from the dangers of proselytism.”

d'une législation permettant la création de maisons de correction en Irlande, les querelles sectaires furent activées. Les catholiques craignaient principalement que les magistrats, majoritairement protestants, n'envoient les enfants catholiques en maisons de correction protestante dans le but de les convertir :

« Ayant quelques connaissances au sujet du principe de Réforme acquises par observation, par discussion ou à travers des études approfondies ; percevant également, selon les journaux publics, que vous envisagez d'étendre à l'Irlande les provisions de la loi anglaise concernant les délinquants juvéniles – je me permets de vous adresser cette lettre et vais tenter de prouver que la mesure que vous envisagez, si elle est adoptée, sera un préjudice au mouvement réformateur en Irlande, cette loi étant inappropriée aux besoins du pays et calculée pour détruire la confiance du public envers les intentions du gouvernement... la loi elle-même deviendra un instrument de prosélytisme »⁹⁵

Une plus grande protection quant au respect de la religion du jeune enfant était nécessaire pour apaiser les craintes. Ainsi, la seconde proposition de loi présentée par Mr Sargent Deasy prévoyait deux sections⁹⁶ garantissant que les enfants seraient placés uniquement dans des écoles dirigées par des personnes professant leur religion. Cette précision permit aux maisons de correction d'être établies. Cependant, une résistance plus importante, cette fois provenant du front protestant s'opposa à la création d'école d'apprentissage. En effet, dès 1858, la hiérarchie catholique s'était empressée d'assurer la création de maisons de correction dirigées par des ordres religieux. Ces maisons venaient s'ajouter aux nombreux orphelinats créés durant les années 1850 et 1860. Cette croissance extrêmement rapide du nombre d'établissements catholiques en Irlande inquiétait les protestants qui étaient conscients du potentiel d'expansion que représentaient les établissements existants s'ils venaient à être certifiés comme écoles d'apprentissages et recevaient une aide financière de l'Etat.

De plus, les autorités protestantes étaient conscientes du fait que les enfants à qui ces institutions étaient destinées, c'est à dire ceux issus des familles les plus pauvres, étaient majoritairement catholiques. La principale inquiétude des protestants et notamment des presbytériens du Nord était que les fonds publics soient alloués aux établissements catholiques prenant en charge les enfants négligés et démunis. C'est ainsi qu'une section spéciale fut ajoutée à la proposition de loi pour la création d'écoles d'apprentissage en 1867. En Irlande, les comités de direction des écoles ne pourraient faire appel aux fonds publics afin de construire leurs institutions. Seule une allocation forfaitaire serait attribuée pour la prise en charge des enfants. L'établissement des institutions serait donc réservé à l'initiative privée et particulièrement religieuse. Grâce à ces mesures de précaution tentant de satisfaire à la fois les catholiques et les protestants, les écoles d'apprentissage purent être établies en Irlande. Il est cependant intéressant de noter que les mêmes difficultés se présentèrent en Angleterre au moment du vote des nouvelles législations instaurant les institutions de prise en charge des enfants démunis. En effet, les catholiques résidant en Angleterre et en Ecosse percevaient la première proposition de loi concernant les maisons de correction comme « un moyen légal de pervertir les enfants catholiques issus des classes les plus pauvres. »⁹⁷

Finalement, les nombreuses pressions des membres catholiques du parlement menèrent à l'insertion d'un amendement, l'article sept, au sein de la législation de 1854.⁹⁸ Cet ajout obligeait les magistrats à s'enquérir de la religion du jeune délinquant afin de le placer dans une maison de correction ou une école d'apprentissage catholique si telle était sa

⁹⁵ Patrick Joseph Murray, *Reformatory Schools for Ireland, A letter adressed to the Right Hon. Edward Horsman, M.P, Chief Secretary for Ireland*, Dublin : W.B.Kelly, 1856, p1/5.

⁹⁶ Sections quatorze et quinze.

⁹⁷ Lettre adressée au *Catholic Standard* le 31 décembre 1853, in John A. Stack, "The Catholics, the Irish delinquents and the origins of reformatory schools in nineteenth century England and Wales", *op cit*, p.377. "...legal perversion of the Catholic children of the poorest class."

⁹⁸ "Industrial Schools Act" ou "Dunlop's Act."

profession. Douze maisons de correction (dix en Angleterre et deux en Ecosse) et deux écoles d'apprentissage (en Angleterre) furent ensuite créées entre 1854 et 1875 pour répondre à ces besoins. Un total de 14741 enfants catholiques furent placés au sein de ces institutions et « échappèrent » ainsi aux tentatives de prosélytisme des maisons protestantes.

En effet, les différents réformateurs réalisèrent très vite à quel point il était impensable de créer une école où l'instruction religieuse satisferait à la fois les protestants et les catholiques. La seule solution était alors l'établissement d'écoles séparées, chacune accusant l'autre de tenter de convertir les jeunes enfants grâce à l'appât de la nourriture et du refuge offerts. Cependant, la majorité des maisons de correction et des écoles établies en Irlande était catholique étant donné le faible nombre d'enfants protestants nécessitant le refuge offert par l'une de ces institutions.⁹⁹

L'une des principales inquiétudes pour les fondateurs des maisons de correction et des écoles d'apprentissage fut la préservation d'une ségrégation religieuse entre catholiques et protestants. Cette obsession fut la cause d'un retard important concernant l'établissement d'écoles d'apprentissage en Irlande. La dotation forfaitaire pratiquée en Irlande et non en Angleterre fut également mise en place pour des raisons de querelles sectaires, les protestants craignant qu'une bourse versée aux établissements et non allouée strictement par enfant n'enrichisse les établissements catholiques. L'enseignement confessionnel au sein des institutions allait de soi pour la totalité des fondateurs. D'ailleurs, même si le système d'Education Nationale fut établi avec l'intention de dispenser un enseignement interconfessionnel, le Ministère de l'Éducation dut vite se rendre à l'évidence et adopter un système confessionnel.

L'influence croissante de l'Église catholique

A travers l'évolution du concept de réforme des enfants indigents et la mise en place des établissements créés à cet effet en Irlande, l'Église catholique développa très rapidement son propre système institutionnel afin de « sauver » et de réformer les enfants catholiques. Au contraire, l'Église protestante s'organisa de manière relativement lente et il est clair que dès le début des années 1860, la hiérarchie catholique bénéficiait d'une position spéciale dans le domaine de la réforme institutionnelle. Cette prédominance s'insérait dans une politique d'intérêt tout particulier accordé par l'Église catholique à la provision de services sociaux en Irlande. Ainsi, l'Empire catholique allait quadriller le territoire irlandais grâce à de multiples écoles destinées aux classes les plus pauvres mais également aux classes moyennes, de nombreux hôpitaux, orphelinats auxquels venaient s'ajouter les « refuges » tels que les maisons de correction et d'apprentissage et les couvents réservés aux femmes devenues mères hors mariage et par conséquent exclues de la société « bien pensante ».

L'archevêque Paul Cullen, était, comme nous l'avons mentionné plus haut, le principal initiateur de cette résurgence catholique après des décennies d'oppression sous les Lois Pénales. Le Dr Cullen influença grandement la création de nouveaux ordres et congrégations religieuses en les incitant notamment les ordres féminins à abandonner leurs règles monacales afin de s'ouvrir à la société et principalement à ces membres les plus nécessiteux. C'est ainsi que de nombreuses congrégations, telle les « Sisters of Mercy » furent établies dans le but d'aider, d'éduquer, de sauver les enfants les plus pauvres. Le Dr Cullen était lui-même alarmé par les « risques » encourus enfants laissés aux mains des prosélytes protestants¹⁰⁰ et sponsorisa l'implantation d'orphelinats catholiques tout d'abord,

⁹⁹ Voir annexe 8 l'éthique choisie par ces écoles.

¹⁰⁰ Il lança une campagne militante contre les prosélytes, affirmant qu'ils « leurraient les enfants vers l'hérésie et la mort éternelle », Paul Cullen in Mary Raftery and Eoin O'Sullivan, *Suffer the Little Children, op cit*, p. 17. « seducing them to heresy and eternal death ».

puis de maisons de correction et d'écoles d'apprentissage afin de contrer le prosélytisme des établissements protestants. Il fut reconnu à l'époque que les ordres religieux seraient particulièrement aptes à prendre en charge l'éducation et la réforme des enfants les plus démunis puisqu'ils possédaient les ressources, le temps et la dévotion nécessaires à une telle entreprise.

L'Eglise catholique, grâce à un apport massif de nouvelles vocations et à des ressources financières accrues suite à l'élimination des Lois Pénales put profiter de la législation instaurant les institutions pour enfants tout en bénéficiant d'un support enthousiaste de la part de l'administration du pays et de la société en général. L'Empire ainsi créé reposait donc sur un soutien inconditionnel du public qui était très reconnaissant envers l'Eglise catholique pour cet intérêt enfin accordé aux enfants les plus pauvres dont le sort était auparavant ignoré. En retour, étant la seule institution capable d'offrir aux plus pauvres (grâce à l'aide financière de l'Etat) l'éducation et souvent la survie de leurs enfants, l'Eglise pouvait assurer un contrôle quasi total de la population. En établissant un réseau de services sociaux extrêmement complet, l'Eglise catholique désirait avant tout, dans un effort de mimétisme, remplacer les structures étatiques britanniques souvent inadéquates en instillant au sein de chaque institution une éthique catholique et non protestante. Confier la direction des maisons de correction et des écoles d'apprentissage aux congrégations religieuses était par ailleurs l'option la plus économique offerte au gouvernement anglais qui se montra plutôt enthousiaste lorsque les différents ordres et congrégations religieuses proposèrent leurs services et leurs bâtiments afin d'instaurer le système institutionnel.

En effet, les autorités locales refusèrent dans un premier temps de s'engager financièrement, considérant que la dotation forfaitaire allouée à chaque enfant était plus que suffisante au maintien des enfants. De nombreux orphelinats établis au cours du dix-huitième siècle furent donc certifiés en tant qu'écoles d'apprentissage après 1868, ce qui explique notamment pourquoi tant d'écoles d'apprentissage et de maisons de correction étaient appelées à tort « orphelinats ». Une fois certifiées, ces institutions étaient en réalité la propriété des congrégations religieuses et dirigées par elles mais étaient financées par le Trésor Public.

Les congrégations religieuses furent attirées par une conjoncture particulière d'éléments. Comme nous l'avons vu, la peur du prosélytisme protestant représentait un motif majeur dans la création de ces institutions. De plus, le rôle des frères et de sœurs des congrégations en tant que travailleurs sociaux, notamment dans le domaine éducatif, était alors une caractéristique présente à l'esprit de tous en Irlande. Les congrégations s'efforcèrent d'utiliser l'argent perçu par les plus riches, en tant que dons ou frais de scolarisation dans les écoles payantes, pour offrir une instruction gratuite aux plus pauvres. Ils désiraient avant tout instruire les enfants les plus pauvres de la même manière que les enfants issus des classes les plus aisées.

Enfin, à cet idéal philanthropique, s'ajouta l'impulsion nouvelle apportée par l'aide financière de l'Etat accordée aux écoles d'apprentissage et aux maisons de correction. Cette aide financière encouragea les efforts de la hiérarchie catholique qui entreprit alors l'expansion de son Empire. Les deux congrégations qui dominèrent la prise en charge de l'éducation et de la réforme des enfants les plus démunis furent les « Christian Brothers » en ce qui concerne l'éducation des garçons et les « Sisters of Mercy » en ce qui concerne l'éducation des filles. Il est important de ne pas confondre les « Irish Christian Brothers »¹⁰¹ et les Frères Chrétiens, un autre ordre catholique créé par un prêtre français, Jean Baptiste de La Salle en France à Rouen en 1684. Cet ordre se spécialisa également dans la provision

¹⁰¹ Frères Chrétiens d'Irlande

d'une éducation gratuite pour les enfants démunis et développa des établissements à travers le monde, et notamment en Irlande avec la « Summerhill Industrial School » en 1880.¹⁰²

L'autre congrégation, les « Irish Christian Brothers » fut créée en 1802 par Edmund Rice, un homme d'affaire en retraite, à Waterford. La congrégation subit une extraordinaire croissance au cours du dix-neuvième siècle. Alors qu'on ne comptait que quarante-cinq Frères en 1831, ce nombre allait atteindre 1000 en 1900 et 4000 en 1960. D'autres communautés étaient également établies au Canada, en Australie et aux Etats-Unis. L'éducation prônée par Edmund Rice était basée sur l'apprentissage des quatre « Rs », la lecture, l'arithmétique, l'écriture et bien sûr la Religion. Rice insistait également sur une « méthode d'enseignement douce et compassionnelle envers les enfants. »¹⁰³ Il écrivit : « *A part pour quelques fautes qui sont très rares, l'usage du fouet n'est jamais requis.* »¹⁰⁴ Les Frères prononçaient les vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, de persévérance dans leur travail et de gratuité en ce qui concerne la provision d'une instruction pour les enfants les plus pauvres. Les premières écoles d'apprentissage établies par les Frères chrétiens en Irlande furent celles d'Artane, Salthill, Letterfrack, Glin et Tralee.

Les jeunes Frères intégrant la congrégation étaient recrutés au sein des familles de classe moyenne, et étaient souvent perçus comme étant socialement inférieurs aux membres d'un ordre. Pour la plus part des recrues, souvent âgés de douze ans à peine, rejoindre les « Christian Brothers » était le seul moyen d'accéder à une éducation gratuite : « *Cela semblait intéressant d'intégrer [la congrégation], j'admirais mes professeurs et j'aurais la possibilité de recevoir une éducation.* »¹⁰⁵ Enfin, la congrégation catholique qui s'attacha à offrir une éducation gratuite aux jeunes filles issues des classes les plus pauvres fut les « Mercy Sisters ». Leur engagement envers l'éducation des plus pauvres était marqué dès le début du dix-neuvième siècle. La législation de 1868 autorisant la certification d'écoles d'apprentissage allait offrir à cette congrégation une toute nouvelle opportunité. Grâce à ces institutions, les « Mercy Sisters » allaient accroître le nombre d'enfants démunis bénéficiant de leurs services. A l'opposé de nombreuses autres congrégations féminines, les « Mercy Sisters » purent en effet s'engager sans restrictions dans la provision de services sociaux au sein d'hôpitaux, d'écoles et d'orphelinats puisqu'elles dépendaient non pas d'une autorité interne mais de l'évêque local tout comme le précisaient les Règles de la congrégation :

« *La congrégation religieuse devra être en permanence sujette à l'autorité et à la juridiction de l'évêque du diocèse et les Sœurs devront le respecter et lui obéir en tant que principal Supérieur après le Saint-Siège.* »¹⁰⁶

Celui-ci préférait donc voir une congrégation sur laquelle il exerçait un contrôle total prendre en charge la provision de services sociaux. Cette dominance des « Sisters of Mercy » mena à la construction de véritables complexes au sein des plus grandes villes irlandaises. Ces groupements d'institutions dirigées par une seule et même congrégation sont d'ailleurs toujours visibles par endroits et impressionnent par leur taille, la majorité d'entre eux

¹⁰² John Towey, "Summerhill 1880", *Archivium Hibernicum, Irish Historical Records*, Maynooth : Catholic Record society or Ireland, 1981, p.26. L'expérience des Frères Chrétiens en Irlande avec cette école fut plutôt un échec puisque les Frères, reconnaissant leur incapacité à diriger l'établissement, se retirèrent en 1882.

¹⁰³ Barry Coldrey, "A most unenviable reputation : the Christian Brothers and school discipline over two centuries", *History of Education*, London and Philadelphia : Taylor and Francis, 1992, vo.21, p.277. "Rice emphasized a mild, compassionate approach to teaching and to children."

¹⁰⁴ Edmund Rice, *A letter from Edmund Rice to the Archbishop of Cashel, 9 May 1810*, in idem, p. 277. "Unless for some faults which rarely occur, whipping is never inflicted."

¹⁰⁵ Tony, un ancien membre de la congrégation, lors d'un entretien sur le "Gay Byrne Show" en 1986, in Mary Raftery and Eoin O' Sullivan, *Suffer the Little Children*, op cit, p.295.

¹⁰⁶ The Rules and Constitutions of the Religious Called Sisters of Mercy, *Dublin : James Duffy, 1863*, p.39, in idem, p.283. "The Religious congregation shall be always subject to the authority and jurisdiction of the Bishop of the Diocese, and the Sisters shall respect and obey him as their principal Superior after the Holy See."

regroupant une école primaire et une secondaire payantes, une école d'apprentissage gratuite, un couvent, une « Magdalen home »¹⁰⁷ et un orphelinat.

La puissance de l'Eglise catholique quant à la provision de services sociaux était donc indiscutable à la fin du dix-neuvième siècle. L'Eglise protestante ne sut saisir l'opportunité offerte par la législation de 1868. Même si quelques écoles et maisons de correction protestantes furent créées, celles-ci ne firent jamais preuve d'une organisation et d'une rapidité d'expansion semblables aux institutions catholiques. A partir de 1870, la réponse institutionnelle à la législation de 1868 fut très rapide et les deux types d'institutions, écoles d'apprentissage et maisons de correction furent créées en Irlande. La différenciation entre établissements protestants et catholiques était bien sûr d'ordre confessionnel mais nous verrons que les modes de direction au sein des institutions étaient également sensiblement différents.

¹⁰⁷ "Refuge" ou maison de redressement réservée aux filles-mères, enfermées dans ces institutions afin d'expier leurs fautes.

CHAPITRE III - REPONSE INSTITUTIONNELLE : 1850-1922

I DEUX TYPES D'ÉCOLES EN IRLANDE

Les écoles d'apprentissage

Les écoles d'apprentissage furent établies grâce à l'initiative religieuse de deux principales congrégations comme nous l'avons vu. Les partisans de ces écoles étaient très nombreux et vocaux et insistaient souvent sur la distinction nécessaire entre les écoles d'apprentissage et les maisons de correction :

« ...les enfants qui seraient sans cela exposés au grand danger que représentent les habitudes à la paresse et au vice, sont préservés de ces dangers au sein d'une école d'apprentissage et sont entraînés à la propreté et à l'assiduité au travail et grandissent dans une atmosphère religieuse et moralement saine. »¹⁰⁸

L'école d'apprentissage fut créée afin de venir en secours aux enfants indigents, abandonnés et démunis et sans toit, plus qu'aux enfants ayant commis un crime. Le but premier de ces institutions était de prévenir le crime et non de corriger le criminel, ceci étant la fonction des maisons de correction. En refusant d'admettre les enfants coupables de délits mineurs, les comités de direction désiraient préserver l'image de refuge, de sanctuaire pour les enfants issus de milieux pauvres soit, mais respectables. Ceci explique pourquoi un temps d'emprisonnement préalable de quatorze jours (réduit à dix jours en 1866, puis éliminé en 1899) était nécessaire avant l'admission en maison de correction et non en école d'apprentissage. Si elles avaient pour fonction principale la formation professionnelle et l'instruction rudimentaire des enfants à leur charge, les écoles avaient également pour mission la réforme des esprits. En formant le caractère des enfants, les réformateurs espéraient *« éliminer leurs tendances héréditaires à faire le mal »¹⁰⁹* et ainsi créer une nouvelle classe de citoyens honnêtes et travailleurs, selon les idéaux victoriens.

La provision d'une instruction primaire et d'un apprentissage professionnel était vue comme le meilleur moyen de sauver ces enfants et de leur offrir une échappatoire à la pauvreté. Telle était la fonction d'une école d'apprentissage, elle permettait de contrôler et de diriger l'évolution de ces enfants démunis au sein de la société, qui se trouvait ainsi protégée si *« les enfants des classes laborieuses pouvaient être sauvés de leur perte grâce à l'injection de suffisamment d'évangélisme, d'éducation morale rudimentaire et d'apprentissage industriel. »¹¹⁰* Mis à part l'instruction qui devait être dispensée dans le but d'une réforme optimale de leurs charges, les membres du comité de direction devaient également répondre aux besoins vestimentaires, alimentaires et médicaux des enfants. Ces enfants venaient souvent des rues ou bien des maisons de travail (les « workhouses ») et nécessitaient de nombreux soins. Selon les différents rapports de l'époque, les enfants étaient correctement vêtus puisqu'ils fabriquaient eux-mêmes leurs vêtements dans les différents ateliers d'apprentissage artisanal et étaient généralement suffisamment nourris mais

¹⁰⁸ L'évêque d'Ossory, Patrick Francis Moran, *Commissison of Enquiry into the Reformatory and Industrial System of Ireland*, 1884, p.567, in Mary Raftery and Eoin O'Sullivan, *Suffer the Little Children*, *op cit*, p.64, "children who would otherwise be exposed to great danger of contracting habits of idleness, and habits of vice, but in the industrial schools they are preserved from these dangers, and are trained to habits of cleanliness and industry, and they grow up in a healthy moral and religious atmosphere."

¹⁰⁹ *Report of Reformatories and Industrial Schools Comissioners*, 1884, p.515, in Jane Barnes, *Irish Industrial Schools, 1868 – 1908*, *op cit*, p.88, "the hereditary tendencies to evil eradicated."

¹¹⁰ John Ramsland, "A Place of Refuge from Dangerous Influences, Hobart Town for Girls 1862-1945", *Journal of the Royal Australian Historical Society*, vol.71, 1985, p.207. "...that the lower class young could be saved from 'perishing' through the injection of a correct amount of evangelical Christianity, plain elementary moral education and industrial training."

malheureusement de façon peu équilibrée. Cependant les journaux ne cessaient de louer les institutions, comme le montre cet extrait d'un journal catholique :

« Une visite dans l'une de nos écoles d'apprentissage pourra convaincre toute personne ayant des préjugés contre les institutions religieuses et les soins supérieurs accordés aux enfants. Les pièces sont agréables et saines, la nourriture est bonne et abondante, les vêtements en bon état et chauds et les enfants sont propres, ont de bonnes manières, sont en bonne santé et heureux. »¹¹¹

Selon cet éloge, l'on ne pourrait rêver un meilleur endroit que cette institution pour l'éducation d'un enfant. Le Premier ministre britannique, Gladstone éprouva la même admiration envers l'école d'Artane, dirigée par les « Christian Brothers », lorsqu'il la visita en compagnie du Prince et de la Princesse de Galles. La commission Powis qui enquêta sur le système éducatif en Irlande en 1868 louait notamment le développement du système institutionnel et particulièrement les écoles d'apprentissage dans son rapport en 1870. Le travail des professeurs au sein des écoles d'apprentissage était considéré comme celui d'un missionnaire censé sauver les âmes des enfants perdus. Chaque école avait son propre comité de direction dont la composition était approuvée par le représentant du gouvernement britannique en Irlande au moment de la certification de l'école.

L'établissement des écoles fut relativement lent au départ puisqu'en 1869, un an après la nouvelle loi autorisant la création et la certification d'écoles, seules cinq écoles avaient été ouvertes. La première école d'apprentissage irlandaise fut ouverte le 25 février 1869 à Sandymount, Dublin.¹¹² Sir William Crofton, le premier inspecteur des maisons de correction décida donc de rendre le système institutionnel plus populaire en expliquant son fonctionnement. Ainsi, il organisa des réunions et des conférences, l'une d'entre elles ayant pour invitée la spécialiste dans ce domaine, Mary Carpenter. Ces réunions favorisèrent une certaine prise de conscience auprès des personnalités appartenant aux classes les plus aisées et bientôt, les fonds privés nécessaires à l'établissement des écoles d'apprentissage affluèrent.¹¹³ En 1870, vingt-sept écoles furent certifiées et en 1872, il en existait cinquante-deux, accueillant 4.251 enfants. En 1873, trente-quatre écoles d'apprentissage avaient été établies pour la prise en charge des jeunes filles, vingt-cinq d'entre elles étaient dirigées par les « Sisters of Mercy ». Il est vrai qu'un intérêt particulier fut porté au départ à la protection des jeunes filles, celles-ci étant, selon les réformateurs de l'époque, en plus grand danger de sombrer dans le vice. Ceci peut expliquer pourquoi le nombre de filles placées en écoles et en maisons était en permanence supérieur au nombre de garçons. Nous avons mentionné les « Sisters of Mercy » en tant que principale congrégation féminine associée à la création des écoles ; d'autres ordres ou congrégations dirigèrent quelques écoles mais en nombre plus restreint : les « Sisters of Charity », « Sisters of Good Shepherd », les « Presentation Sisters » et les « Poor Clares », ces dernières n'ayant cependant ouvert qu'une école. Dans de nombreux cas, le financement de l'établissement s'avérait être difficile et les sœurs avaient souvent recours à l'utilisation de leurs biens propres. Cependant plusieurs orphelinats construits avant 1868 furent par la suite certifiés en tant qu'école d'apprentissage, ce qui permettait de grandes économies en ce qui concernait la provision de bâtiments. Par exemple, le couvent tenu par les « Sisters of Mercy » à Wexford depuis 1829 devint *St Michael's Industrial School* en 1869. La même chose se produisit pour les écoles destinées aux garçons. Celles-ci étaient pour la plus part dirigées par les « Christian Brothers » à l'exception de trois établissements dirigés par les « Rosminian Brothers » et les « Presentation Brothers ».

¹¹¹ Rev. John Curry, "Industrial Schools in Ireland", *Irish Ecclesiastical Record*, vol.V, 1984, p.438, in Jane Barnes, *Irish Industrial Schools, 1868-1908*, *op cit*, p.112.

"A visit to one of our industrial schools will convince even a person prejudiced against religious institutions of the superior care taken of the inmates in these places. The rooms are cheerful and healthy, the food is good and abundant, the clothing neat and warm, and the children are clean, mannerly, healthy and happy."

¹¹² Il s'agissait de *St Mary's Lakelands*, une école catholique pour jeunes filles.

¹¹³ Lors d'un meeting à Cork, la somme considérable de £7.000 fut collectée afin de participer à la création d'une école d'apprentissage pour jeunes filles, Jane Barnes, *Irish Industrial Schools, 1868-1908*, *op cit*, p.44.

Enfin, il est important de préciser que les enfants incarcérés au sein des ces institutions, l'étaient selon une procédure légale et pénale durant laquelle ils étaient condamnés par un tribunal à être envoyés ou non dans une école ou un réformatoire. Cependant il fallut préciser de façon claire aux magistrats quelles pouvaient être les raisons d'un placement en école d'apprentissage. Ainsi, en 1873, une circulaire fut transmise à tous les magistrats du pays précisant les critères d'incarcération qui étaient les suivants : accusé de mendicité, de vagabondage, orphelin ou démuné, ayant un parent en prison, accusé de fréquenter des voleurs, des prostituées, coupable d'un délit mineur. L'inspecteur des écoles d'apprentissage devait donc veiller à ce qu'un enfant ne soit pas envoyé dans une institution pour une raison non valide. A partir de 1873, les enfants devaient également être âgés au minimum de six ans afin d'intégrer une école ou une maison de correction. Une fois placé au sein d'une école d'apprentissage, l'enfant « à réformer » devait y demeurer jusqu'à l'âge de seize ans. Nous avons pu évoquer le cas des écoles d'apprentissage catholiques, celui des écoles protestantes étant sensiblement différent. Cette disproportion est simplement due au fait que les écoles protestantes étaient très peu nombreuses puisqu'elles ne connurent pas l'incroyable extension des établissements catholiques mais bien au contraire, leur nombre régressa jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle. Alors qu'en 1880, l'Irlande comptait dix écoles d'apprentissage protestantes, il n'en restait que six en 1900, comprenant 984 enfants sur un total de 7.983 présents au sein des écoles irlandaises. Parmi les écoles qui durent fermer pour manque d'admissions furent l'école *Glanmire* pour jeunes filles de Cork qui ferma ses portes en 1890 ainsi que l'école *St Heytersbury* se vit retirer son certificat en 1896.

Les maisons de correction

L'une des caractéristiques particulières à l'Irlande en ce qui concerne le système de réforme institutionnelle fut le nombre relativement faible de maisons de correction qui furent créés en comparaison au nombre d'écoles d'apprentissage. Certaines maisons de correction créées entre 1858 et 1868 furent même transformées en écoles d'apprentissage dès que la loi de 1868 le permit. Le premier rapport de l'inspecteur des maisons de correction, Walter Crofton, en 1861, dénombre l'existence de neuf écoles.¹¹⁴ Suite au vote de la législation concernant l'Irlande en 1858, la première maison fut établie à High Park, Drumcondra, près de Dublin le 21 décembre 1858 et s'intéressa à la réforme des jeunes filles. La maison St Joseph à Limerick fut certifiée le 12 avril 1859 et celle de Golden-Bridge ouvrit ses portes à Dublin le 3 mai 1859. Enfin la maison de Spark's Lake à Monaghan, fut établie le 18 novembre 1859. Ces étaient toutes catholiques et destinées aux jeunes filles démunies plutôt qu'aux garçons. Nous avons vu à quel point la morale victorienne de l'époque insistait sur la nécessité de « protéger » les jeunes filles en les isolant du cours normal de la société. Deux maisons furent établies pour la prise en charge des garçons entre 1858 et 1860, St Kevin's à Glencree, dans le comté de Wicklow, qui hébergeait 239 détenus en 1861 et St Patrick's à Upton, près de Cork. Ces établissements étaient également catholiques. Il existait cependant trois maisons protestantes, l'une pour filles dans Cork-street à Dublin fut établie le 12 avril 1859 et les deux autres pour garçons à Rehoboth-place à Dublin, et à Belfat, qui fut créée plus tard, en mars 1860. L'équilibre entre les maisons protestantes et catholiques était donc plutôt respecté pour ce qui est du nombre d'institutions avec cinq maisons catholiques et quatre protestantes. Au 31 mars 1860, il y avait 139 garçons et 61 filles détenus au sein des institutions irlandaises. Parmi ces enfants, huit garçons et sept filles étaient hébergés dans des maisons protestantes tandis que 131 garçons et 54 résidaient en maisons catholiques. Ce fort déséquilibre est bien évidemment dû au fait que les enfants les plus pauvres et indigents, issus des classes les plus défavorisées étaient pour la plus part catholiques.

Le nombre d'enfants avait déjà énormément augmenté en mars 1861 puisque Sir Walter Crofton relève 303 garçons dont 36 en maisons protestantes et 102 filles dont 7 en

¹¹⁴ Sir Walter Crofton, *First Report of the Inspector appointed to visit the Reformatory Schools of Ireland*, Dublin: Printed by Alexander Thom for Her Majesty's Stationery Office, p.3.

institutions protestantes. Ce premier rapport précise également l'âge des enfants lors de leur incarcération : en 1860, 47 d'entre eux avaient moins de douze ans, 99 de douze à quatorze ans et 82 de quatorze à seize ans. Sir Walter Crofton semble insister fortement sur la nécessité de séparer les plus jeunes des plus âgés :

« J'étais heureux de voir qu'il existe un fort désir de séparer les plus âgés des plus jeunes et que grâce à de nouveaux bâtiments en cours de construction, leur séparation sera prochainement effective. Je ne peux suffisamment souligner l'importance de ce point. »¹¹⁵

Ce premier rapport fut très élogieux. Les préoccupations financières y étaient très présentes puisque au sujet du régime alimentaire des enfants, W.Crofton tient à s'assurer que *« la quantité allouée est absolument nécessaire afin de maintenir les enfants en bonne santé et afin de leur permettre d'effectuer les travaux qui sont exigés d'eux. »¹¹⁶* L'inspecteur souligne également qu'il a constaté *« un grand désir d'atteindre un fonctionnement optimal su système de réforme en Angleterre comme en Irlande »* mais qu'il est nécessaire d'en *« diminuer le coût de revient à l'Etat et aux individus par tous les moyens qui n'iront pas à l'encontre des effets bénéfiques du système de réforme. »¹¹⁷* Enfin, une attention particulière est accordée par l'inspecteur au devenir des enfants, à leur réinsertion dans la société, une fois leur réforme accomplie : *« Dans mon prochain rapport, j'espère avoir la possibilité de publier des informations concernant la carrière future des jeunes ayant été relaxés... »¹¹⁸* Les métiers enseignés au sein des maisons de correction sont ceux de tailleur et de menuisier pour les garçons tandis que la couture, la broderie et la blanchisserie sont favorisées dans les établissements réservés aux filles. Le travail des champs était également fréquent pour les deux sexes. L'instruction primaire composée à nouveau d'écriture, de lecture et d'arithmétique était des plus basiques mais semble satisfaisante selon ce rapport. Parmi les améliorations futures envisagées et espérées par W.Crofton, la réduction en taille des institutions est un élément majeur. En effet, l'inspecteur pensait que : *« quel que soit le comité de direction, il est impossible d'obtenir des résultats aussi positifs au sein d'institutions comprenant un grand nombre de détenus qu'au sein de celles prenant en charge un nombre réduit. »* Il recommande en effet *« une attitude aussi proche que possible du système familial »*, une approche qui avait été confirmée par *« les nombreux exemples pourvus par le système anglais. »¹¹⁹* Le rôle de l'inspecteur était également de vérifier toutes les dépenses des maisons de correction. Ces dépenses étaient occasionnées par la provision de nourriture de vêtements, l'entretien des locaux, le chauffage, l'éclairage, les frais médicaux et les frais administratifs. Conformément à la loi de 1858¹²⁰, les enfants incarcérés au sein des maisons de correction contrairement à ceux destinés aux écoles d'apprentissage devaient effectuer un séjour préalable en prison d'une durée minimum de quatorze jours et maximum d'un an. Il est

¹¹⁵ Sir Walter Crofton, au sujet de la maison de correction St Patrick's à Upton, près de Cork, *in idem*, p.11. "I was glad to find that there was a desire to keep the older and the younger boys as distinct as possible, and that, by means of buildings now in course of erection, the separation will be more complete. I cannot exaggerate the importance of bearing this in mind."

¹¹⁶ *idem*, p.7.

"I have been assured that the quantity given is absolutely necessary to preserve the juveniles in health and to enable them to perform the work which is required from them."

¹¹⁷ *idem*, p.8.

"There appears to me to be a great desideratum to effect the complete and satisfactory working of the Reformatory School system, both in England and in Ireland...it is obviously necessary to decrease the cost to the State and to individuals, by every possible means which do not militate against the beneficial effects of the Reformatory School system..."

¹¹⁸ *idem*, p.8.

"In my next report, I hope to be enabled to publish the subsequent career of those juveniles who have been discharged from the Reformatory Schools."

¹¹⁹ *idem*, p.10.

"I do not believe that, under any system of management that can be devised, it is possible to obtain equally beneficial results by operating over large numbers than can be obtained over small ...I should recommend ...as great an approach to the family system, as is possible...This opinion has been amply confirmed by the example afforded by England."

¹²⁰ Etablissant les Maisons de correction.

clair que les enfants admis en maisons de correction étaient considérés coupables d'un délit mineur et non pas uniquement démunis et sans famille. Un jeune garçon de douze ans fut par exemple condamné à cinq ans de réclusion dans la maison de correction St Kevin's à Glencree dans le comté de Wicklow en 1908 pour vagabondage, tempérament incontrôlable et vente de journaux dans la rue.¹²¹ Les enfants « criminels » de moins de douze ans étaient néanmoins placés en école d'apprentissage plutôt qu'en maison de correction. Grâce à ces maisons, le nombre d'enfants incarcérés en prisons diminua considérablement dès 1860. Cependant, durant les premières années de fonctionnement du système, de nombreux magistrats continuèrent à envoyer en prison des enfants qui auraient pu bénéficier des maisons de correction. Le nombre d'enfants placés au sein de ces institutions augmenta de 140 en 1859 à 740 dix ans plus tard.

Certains problèmes concernant l'admission des enfants furent soulevés lorsque les directeurs des écoles d'apprentissage refusèrent d'accueillir au sein de leurs institutions les enfants condamnés sous l'article 13 de la loi, c'est à dire les enfants de moins de douze ans coupables de délits mineurs. Ces enfants, rejetés par les écoles, se retrouvaient souvent en maison de correction ou bien en prison. En 1880, une école spécifiquement réservée à cette catégorie d'enfants fut créée pour tenter de résoudre le problème. La « Kilmore Probationary School » fut établie à Fairview, Dublin. Le but de cette institution était de rendre les enfants les plus « criminels » et « vicieux » aptes à être placés au sein d'écoles d'apprentissage en compagnie d'autres enfants indigents n'ayant pas encore sombré dans la criminalité. Cette école dut cependant fermer ces portes et être transformée en simple école d'apprentissage en 1889 car le nombre d'enfants admis sous le coup de l'article 13 en Irlande était bien insuffisant au maintien d'une telle institution.

Finalement, en 1884, une commission d'enquête auprès du système institutionnel en Grande-Bretagne, la Commission Aberdare¹²², se déclara extrêmement satisfaite des conditions présentes en Irlande. En 1883, plusieurs inspecteurs visitèrent huit des dix maisons de correction alors existantes et soixante et une écoles d'apprentissage. Les conclusions de cette enquête furent positives et louaient les efforts des maisons de correction comme des écoles d'apprentissage sans jamais remettre en question le système institutionnel en proposant d'autres méthodes de prises en charge des enfants les plus démunis. L'évolution du système amena une importante diminution du nombre de maisons de correction en faveur des écoles d'apprentissage à partir de 1868. En effet, certaines maisons de correction furent même converties en écoles et seule une maison de correction fut certifiée après 1870, ce qui porta le nombre total de ces institutions à dix. Cette préférence pour le système d'écoles d'apprentissage était due au nombre d'enfants criminels grandement inférieur en Irlande par rapport au taux anglais.¹²³ Le directeur de la plus grande école d'apprentissage, Artane explique le besoin particulier de l'Irlande pour les écoles d'apprentissage et non pour les maisons de correction :

« Les écoles d'apprentissage anglaises sont des semi-maisons de correction remplies de criminels mineurs venants des grandes villes industrielles et envoyés dans ces écoles pour quelque mauvaise conduite ou infraction à la loi. Ce n'est pas le cas de nos écoles d'apprentissage en Irlande. Elles ne sont pas aussi nombreuses dans ce pays... Ici, en Irlande, nous avons relativement peu de crime commis par des mineurs mais nous avons énormément de pauvreté et de destitution. C'est pourquoi nous avons besoin de peu de maisons de correction mais de nombreuses écoles d'apprentissage car la pauvreté de nos orphelins et autres enfants sans tuteur les mènerait bien vite vers des chemins diaboliques s'ils n'étaient sauvés en temps grâce aux écoles d'apprentissage. »¹²⁴

¹²¹ Mary Raftery and Eoin O'Sullivan, *Suffer the Little Children*, op cit, p.27.

¹²² "Report of the Reformatories and Industrial Schools Commissioners", H.C., 1884.

¹²³ Voir Annexe 2.

¹²⁴ Brother TJ Butler: Letter to John Sweetman, Esq. Hon. Sec. County Council's General Council in Irish County Council General Council Publications, *Industrial Schools*, Dublin : ICCGC, in Mary Raftery and Eoin O'Sullivan, *Suffer the Little Children*, op cit, p.66.

L'incroyable expansion du système de réforme institutionnelle dans les années 1880 et 1890 se fit donc au profit des écoles d'apprentissage uniquement. Alors que les écoles d'apprentissage furent créées dans un esprit de prévention du crime, les maisons de correction, elles, avaient pour but premier :

« *de corriger les tendances diaboliques acquises [par les garçons condamnés] et de corriger les défauts de leur éducation. La mission de la maison de correction est de compenser le manque de bonnes influences de l'école et de la vie familiale en préparant un garçon, si possible, à gagner sa vie. Le garçon devrait alors quitter l'institution avec comme bagage au moins une éducation primaire, une aptitude à l'assiduité et au travail et une détermination à rester droit.* »¹²⁵

Le nombre d'enfants condamnés pour des délits mineurs était bien inférieur en Irlande au nombre d'enfant démunis nécessitant un refuge.

Les différences existant entre les établissements catholiques et protestants

Ces deux types d'institutions étaient donc fermement implantés en Irlande dès le début des années 1880. La commission d'enquête Aberdare de 1884 allait symboliser l'ampleur du soutien public dont bénéficiaient les écoles d'apprentissage et les maisons de correction. La transplantation du système anglais de réforme institutionnelle en Irlande se révélait être une réussite totale. Nous avons déjà mentionné à quel point les établissements catholiques dominaient en nombre leurs équivalents protestants ; leurs modes de fonctionnement étaient également très différents. Les deux types d'établissements protestants et catholiques étaient très fortement séparés, tout comme garçons et filles étaient placés dans des institutions distinctes. Lors de la mise en place du système, l'hébergement des garçons de moins de douze ans dans des établissements réservés aux filles était commun puisque les réformateurs pensaient que des sœurs seraient plus aptes à s'occuper de très jeunes enfants que des Frères. Cependant, cette idée fut abandonnée en 1857, en faveur d'une séparation totale des sexes. Les institutions catholiques réservées aux jeunes filles étaient les plus nombreuses représentant 35 des 56 écoles certifiées entre 1870 et 1880.¹²⁶ Sur la même période, on ne compte alors que dix établissements protestants. Nous avons vu précédemment que plusieurs de ces écoles durent fermer leurs portes à cause d'un nombre trop peu élevé d'enfants à charge au cours des années 1890, ce qui ramena le nombre d'écoles protestantes à six en 1900. Le système des maisons de correction était lui, particulièrement destinés aux enfants catholiques qui souffraient bien plus souvent de destitution que les enfants protestants. La dernière école d'apprentissage protestante allait fermer en 1917. Cependant, une étude des ces écoles protestantes avant leur disparition nous permet de découvrir un mode de fonctionnement totalement opposé à celui des établissements catholiques. En effet, lors de leur création et donc de leur certification, les maisons de correction et plus tard les écoles d'apprentissage devaient avoir choisi un comité de direction. Ces comités étaient souvent formés de personnalités laïques, notamment les personnes ayant aidé au financement de l'établissement et d'un ou plusieurs membres de la congrégation religieuse qui allait prendre en charge la réforme morale et spirituelle des

“The English Industrial Schools are semi-Reformatories filled with juvenile criminals taken largely from the large manufacturing towns, and sent to those schools for some misdemeanour or breaches of the law. This is not so with our Irish Industrial Schools. They are not to be found in any considerable numbers in this country ... Here in Ireland, we have, comparatively, very little juvenile crime, but we have much poverty and destitution, hence we require few reformatories but many Industrial Schools, for the very poverty of our orphans and guardianless children would soon lead them into evil ways, unless rescued in time under the Industrial Schools' Act.”

¹²⁵ Fr Louis Foley, directeur de la maison de correction de Glencree, *The Reformatory System*, Dublin: Browne and Nolan, p.63 in Mary Raftery and Eoin O'Sullivan, *Suffer the Little Children*, op cit, p.62.

“...to correct the evil habits acquired and supply the defects in the upbringing of the boys committed. Its work is to make up for the want of the influences of school and home-life and to train a boy, if possible, to be able to earn his living. The boy, then, should leave the institution with, at least, an elementary education, trained to habits of regularity and work, and determined to keep straight.”

¹²⁶ Voir Annexe 3.

enfants. Alors que les écoles protestantes maintinrent ces comités de direction, les écoles catholiques les remplacèrent systématiquement, une fois la certification de l'école ou de la maison obtenue, et placèrent la direction de tous leurs établissements aux mains des sœurs ou des frères de la congrégation concernée. Les comités des écoles protestantes engageaient des directeurs et des professeurs, ainsi que des instructeurs pour l'apprentissage dispensé. Au contraire, au sein des institutions catholiques, le personnel était presque entièrement composé de membres de la congrégation ou de l'ordre en charge. Certains instructeurs ou professeurs spécialisés dans telle ou telle profession étaient parfois employés afin de compléter le travail effectué par les religieux. Inspecteur des écoles d'apprentissage de 1869 à 1886, John Lentaing exprima fréquemment sa préférence pour ce genre de direction puisque, selon lui, il était préférable que les enfants soient pris en charge par des ecclésiastiques, personnes éduquées et issues d'une classe supérieure à la leur. Cinq à six sœurs étaient habituellement en charge dans la plus part des écoles catholiques pour jeunes filles même si certaines institutions, plus grandes, nécessitaient la présence d'un plus grand nombre de sœurs, ce qui était souvent le cas pour les écoles dirigées par les « Sisters of Mercy. » Les écoles pour garçons suivaient le même modèle avec le plus souvent, moins de sept frères responsables de la direction de l'établissement et plusieurs instructeurs et travailleurs nécessaires aux travaux des champs. Confier la direction des écoles et maisons de réforme aux congrégations et autres ordres religieux semblait être une option très favorable à l'époque puisque ceux-ci disposaient des ressources, du personnel et du temps nécessaire pour mener à bien le processus de réforme envisagé par les réformateurs. Cependant, les comités de direction laïques des écoles protestantes avaient pour avantage une ouverture plus systématique sur le monde extérieur qui eut pour effet d'éviter une trop grande institutionnalisation des enfants, trop souvent présente au sein des écoles catholiques dont le rythme de vie était modelé sur le caractère institutionnel des congrégations elles-mêmes.

Les comités de direction des écoles protestantes ou les congrégations des écoles catholiques étaient entièrement responsables de l'administration journalière des institutions. Ces responsabilités comprenaient l'embauche du personnel, le choix des enfants admis, le choix et la sévérité de la discipline adoptée et enfin la décision d'opter ou non pour le placement d'enfants à l'extérieur en tant qu'apprentis auprès d'artisans. Ce système de placement était une option inscrite dans les lois de 1854 et 1868 afin de rendre le système moins institutionnel et de permettre une assimilation progressive de l'enfant dans la société. Les enfants pouvaient ainsi être placés en familles d'accueil ou bien en apprentissage¹²⁷ à l'extérieur de l'institution, ceci après une période de détention de dix-huit mois¹²⁸ au sein de l'institution. Les directeurs conservaient le droit de ramener l'enfant au sein de l'institution s'il ne se conduisait pas convenablement lors de son placement. Les bourses forfaitaires allouées aux institutions pour financer les soins accordés aux enfants étaient suspendues pendant la durée de leurs placements. Seules les institutions protestantes utilisèrent cette option, les établissements catholiques préférant maintenir les enfants au sein de l'institution, ce qui permettait un contrôle plus rigide et également le maintien des dotations forfaitaires. En 1884, la commission Aberdare conclut que le système de placement était bien trop peu utilisé puisque seuls 465 enfants sur 3.965 étaient alors placés en familles d'accueil.¹²⁹ Il était également autorisé, selon l'article 20 de la législation en vigueur d'envoyer les enfants dormir chez leurs parents ou d'autres membres de la famille jugés respectables pour qu'ils retournent dans l'institution de jour uniquement. Cette option fut également rejetée à la fois par les institutions catholiques et par les inspecteurs du système qui considéraient qu'une séparation totale d'avec le milieu familial, considéré de mauvaise influence, serait la meilleure option. En rejetant la provision de soins journaliers, le système demeura résidentiel et donc totalement institutionnel. Pour ce qui est des établissements catholiques, l'institutionnalisation des enfants fut donc préférée à leur placement au sein de familles d'accueil. Au contraire, les établissements non-catholiques insistaient sur :

¹²⁷ Section 21 du règlement concernant la loi sur les Ecoles d'apprentissage.

¹²⁸ Période ramenée à douze mois en 1905.

¹²⁹ Jane Barnes, *Irish Industrial Schools, op cit*, p.80.

« la prise en charge des soins et de l'éducation des enfants par notre Société en finançant leur maintien auprès de leurs mères ou d'autres parents convenables ou en les plaçant au sein de familles appartenant à l'Eglise presbytérienne, résidants à une distance appréciable d'un lieu de culte de cette Eglise et d'une école appropriée. »¹³⁰

Les établissements protestants développèrent même par la suite un système de « cottage homes » à Belfast en 1892. Chaque maison ne comprenait que dix enfants et un directeur ou une directrice. Ce système permit de conserver une atmosphère très proche de la vie de famille et fut acclamé par de nombreux réformateurs, y compris l'inspecteur des écoles d'apprentissage de l'époque : Rowland Blennerhasset. Cependant, cette nouvelle approche représentant une alternative intéressante au système institutionnel, ne se répandit jamais ailleurs en Irlande. Les institutions catholiques, basées sur la structure hiérarchique institutionnelle des congrégations les dirigeant se refusèrent à modifier leurs modes de vie ou même à transformer les bâtiments récemment construits et aménagés à grands frais.

II SUCCES ET FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS

Financement

Le financement particulier de ces institutions permet de mieux comprendre leur mode de fonctionnement et leur système de direction. Il s'agissait avant tout d'établissements privés, fondés grâce à l'apport de capitaux privés mais financés et en partie régulés par l'Etat. Cette harmonie entre l'Etat britannique et les ordres et congrégations religieux ayant construit les établissements ne fut pas atteinte sans troubles. Les directeurs de part leur contribution volontaire, refusèrent tout d'abord de se soumettre aux exigences des inspecteurs envoyés par l'Etat. Les inspecteurs tels Sir John Lentaigne¹³¹ désiraient imposer des régulations qu'il serait nécessaire de respecter afin d'obtenir la certification d'une école ou d'une maison de correction. Ainsi John Lentaigne visitait régulièrement les différentes institutions sans en avertir les directeurs, comme le directeur de la plus grande école d'apprentissage, Artane pouvait le remarquer :

« Nous recevons de nombreuses inspections, en saison et hors saison. Sir John Lentaigne, qui arrive le matin et même à toute heure ne frappe jamais avant d'entrer, au contraire, il visite tous les recoins, traverse toute l'école et observe les salles de classe et vérifie tout dans les moindres détails... »¹³²

L'inspecteur était le seul intermédiaire entre le « Chief Secretary »¹³³ qui était responsable de l'ouverture et de la fermeture des institutions, et les directeurs des écoles, ayant en charge le fonctionnement quotidien des établissements. Le secrétaire général prenait ses décisions en fonction des rapports et des recommandations des inspecteurs. L'inspecteur possédait un bureau à Dublin où étaient archivés les dossiers de chaque enfant placé au sein d'une institution. Les inspecteurs se concentraient très fréquemment sur la tenue des locaux puisque ceux-ci étaient maintenus aux frais de l'Etat. La qualité de l'enseignement et de

¹³⁰ J.M Barkley, *The Presbyterian Orphan Society, 1866-1966*, Belfast : BNL Printing, 1966, p.116-117 in Mary Raftery and Eoin O' Sullivan, *Suffer Little Children*, op cit, p.58.

“...the maintenance and education of Children on the Roll of the Society, by continuing them under the care of their mother or other suitable relatives, or by placing them with families in connection with the Presbyterian Church, residing within a convenient distance of a place of worship belonging to the said Church, and of a suitable school.”

¹³¹ Succédant à Patrick John Murray (1858-1869), Sir John Lentaigne fut inspecteur des maisons de correction et des écoles d'apprentissage de 1869 à 1886.

¹³² Revd Hoopé à Artane, *Report of Reformatories and Industrial Schools Comissioners*, 1884, p.528 in Jane Barnes, *Irish Industrial Schools*, op cit, p.52.

“We have many inspections, in season and out of season. Sir John Lentaigne, who comes to us morning and evening and at all hours, would not wait to knock at the door, but he goes into every part of the place, and goes through the schools and looks at the classes and sees everything...”

¹³³ Vice-roi d'Irlande.

l'apprentissage, la santé et le régime alimentaire des enfants, également financés par l'Etat étaient les autres centres d'intérêt de John Lentaigne et des ses successeurs pour qui la discipline et les conditions de vie des enfants étaient souvent des considérations secondaires. Cependant des règles précises furent énoncées par John Lentaigne et les directeurs durent les respecter. Celles-ci stipulaient tout d'abord que les institutions étaient en devoir de nourrir les enfants dont ils avaient la charge, de les habiller, de les loger et de fournir une éducation primaire et un apprentissage. Quelques précisions concernaient le temps minimum devant être consacré aux études, à l'apprentissage et l'instruction religieuse. Néanmoins, nul article du règlement ne contraignait les institutions à une prise en charge institutionnelle des enfants, ceux-ci pouvant être placés en famille comme nous l'avons vu auparavant. Le seul pouvoir réel de l'inspecteur restait celui de fermer les établissements qui refusaient de respecter ces règles. Cette mesure drastique ne pouvait bien sûr être employée trop fréquemment en raison d'un besoin impérieux de places pour les enfants démunis et de la perte financière occasionnée.

La pression des inspecteurs sur les directeurs d'institutions afin que ceux-ci effectuent les travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement physique des enfants, était très souvent efficace. Ainsi, entre 1872 et 1877, les directeurs investirent plus de £27000 par an dans la restauration de leurs bâtiments. Les améliorations comprenaient par exemple l'installation de l'eau courante, du gaz ou d'une infirmerie. Il est important de préciser que la prise en charge étatique de ces institutions ne fut jamais envisagée. L'Etat n'intervenait qu'en tant que suppléant et financier de services sociaux déjà dispensés par les ordres et congrégations religieux. Comme nous l'avons déjà mentionné, le financement de l'Etat était perçu par les institutions au moyen d'une dotation forfaitaire allouée par enfant durant sa détention.¹³⁴ Le maintien des enfants au sein des institutions serait donc financé grâce à trois ressources distinctes : le Trésor Public tout d'abord accordait des dotations forfaitaires dont le montant par enfant était fixé par le Secrétaire Général. Une contribution des autorités locales, optionnelle jusqu'en 1908, complétait ce financement public tandis que les parents de l'enfant placé devaient contribuer, s'ils en avaient les moyens, à raison de cinq shillings par semaine.¹³⁵ En effet, les parents indigents étaient considérés responsables du pauvre sort de leurs enfants et pouvaient être forcés à verser ces contributions par un « collector », un homme au service de l'Etat, chargé de vérifier si les parents étaient capables de payer pour l'hébergement de leurs enfants en institution. Les parents étaient ensuite appelés à comparaître au tribunal et à verser leur contribution aux institutions. Ainsi, Sir Walter Crofton explique dans son rapport de 1861 que :

*« Le collecteur précise que l'application de la loi concernant la responsabilité des parents a permis l'amélioration des habitudes de quelques parents qui ne peuvent plus maintenant gaspiller leur argent impunément par manque de modération alors que l'Etat accomplit la tâche qu'ils ont sérieusement négligée. »*¹³⁶

L'inspecteur des maisons de correction précise également qu'il est tout à fait logique que les parents subviennent aux besoins de leurs enfants placés en institutions puisqu'ils auraient le devoir de le faire si les enfants vivaient sous leur toit.

La prise en compte de ces différents paiements est significative car il fut, pendant très longtemps courant pour la majorité du peuple irlandais de considérer la prise en charge des enfants démunis par les institutions religieuses comme un acte de charité totalement financé par les institutions elles-mêmes. La vision selon laquelle l'Etat refusait toute responsabilité financière était particulièrement erronée. C'est cette même vision qui fut responsable de

¹³⁴ Jusqu'à l'âge de seize ans au maximum.

¹³⁵ Voir Annexe 4.

¹³⁶ Sir Walter Crofton, *First Report of The Reformatory Schools of Ireland*, *op cit*, p.3

“The collector reports that the enforcement of “Parent Responsibility” has been the means of improving the habits of some of the parents who can no longer squander money in intemperance, while the State is performing a duty which they have very seriously neglected.”

l'appellation « orphelinat » attribuée à de nombreuses écoles d'apprentissage et maisons de correction alors qu'il s'agissait d'écoles financées par l'Etat qui contenaient en réalité un nombre peu important d'orphelins mais une majorité d'enfants pauvres et démunis.¹³⁷ Cependant, il est certain que même si le gouvernement finançait ces institutions afin d'assurer leur bon fonctionnement, cette option lui était économiquement favorable à une prise en charge intégrale. Les sœurs ne percevaient aucun salaire du Trésor Public pour leur travail au sein des institutions et les Frères quant à eux percevaient un salaire mais le réinvestissaient automatiquement au service du bon fonctionnement de l'institution. Le système institutionnel pris en charge par les congrégations religieuses était donc l'option la plus économique pour l'Etat comme le souligne Patrick Joseph Murray dans sa lettre au Vice-roy d'Irlande lorsqu'il tient à mettre en valeur les avantages des maisons de correction :

*« Je vous prie, avant que vous ne finissiez cette lettre, de vous souvenir à quel point les congrégations catholiques furent efficaces pour mettre en place le Principe de Réforme en France et en Belgique. Considérez à quel point les congrégations des « Sisters of Mercy », des « Sisters of Charity » et des « Christian Brothers » seraient économiques et pleins d'entrain dans leur prise en charge et la réforme des jeunes démunis catholiques. »*¹³⁸

Enfin, le coût des institutions était également lié à la taille des établissements. Il est évident que le fonctionnement d'une grande école revenait moins cher que celui d'une institution plus petite où les matières premières seraient acquises à un coût plus élevé. De plus, la dotation forfaitaire incita de nombreux établissements à maximiser le nombre d'enfants admis afin d'augmenter le montant des bourses perçues de l'Etat. La dotation forfaitaire était de six shillings pour chaque enfant placé en maison de correction et de cinq shillings par enfant placé en école d'apprentissage. Au cours des premières années du système, les certifications furent très nombreuses et rapides. En 1869, lorsque les premières écoles d'apprentissages ouvrirent en Irlande, elles hébergeaient 183 enfants et ce nombre avait déjà atteint 3000 cinq ans plus tard, en 1874. Cette incroyable croissance du système inquiéta le gouvernement britannique qui avait investi £50961 par an entre 1868 et 1872 et refusait de continuer à assurer un financement si important. L'Etat interdit alors toute nouvelle certification à partir de 1872 et imposa certaines restrictions sur l'admission des élèves : aucun enfant âgé de moins de six ans ne pourrait être admis au sein d'une école ou d'une maison de correction. Le gouvernement limita également le nombre d'enfants qu'une institution serait en droit de recevoir. Ces restrictions sur le système de réforme furent ensuite levées en 1880, les contributions de l'Etat furent augmentées et de nouvelles écoles furent certifiées à partir de cette date.¹³⁹ Cependant, John Lentaigne, qui était toujours inspecteur à l'époque, resta prudent et refusa d'autoriser l'ouverture d'une école tant que celle-ci ne possédait pas des locaux et un directeur adéquats. Grâce aux recommandations favorables de la Commission Aberdare de 1884, les autorités locales furent autorisées, à partir de 1885, à financer sous forme de prêts, la construction de locaux destinés à l'établissement d'une école d'apprentissage. Cette option était déjà en vigueur depuis 1881 pour les maisons de correction et allait faciliter grandement la création de nouveaux établissements. En effet, avant 1885, les locaux devaient être financés grâce à des capitaux privés provenant de riches bienfaiteurs ou bien des fondateurs bénévoles des écoles.¹⁴⁰ Enfin, les bourses *per capita* accordées par l'Etat étaient relativement généreuses et permettaient aux directeurs de couvrir les dépenses occasionnées par le salaire des différents employés, la nourriture, les vêtements

¹³⁷ Un très bon exemple de l'usage inapproprié du terme "orphelinat" pour une école d'apprentissage inspectée et financée par l'Etat est le cas de St Vincent's Industrial School à Goldenbridge, une institution constamment mentionnée sous le nom de "Goldenbridge Orphanage", même de nos jours.

¹³⁸ Patrick Joseph Murray, *Reformatory Schools for Ireland, A letter Adressed to the Right Hon. Edward Horsman, M.P. chief Secretary for Ireland, op cit*, p.29.

"I beg you, before you lay aside this letter, to remember how potent the agencies of the Catholic religion have been in working out the Reformatory Principle in France and in Belgium. Consider how cheaply and cheerfully the agency of the Sisters of Mercy, of the Sisters of Charity, and of the Christian Brothers, could be brought to bear upon the Catholic juveniles in the course of their reformation."

¹³⁹ Voir Annexe 5.

¹⁴⁰ De 1868 à 1875, ceux-ci avaient investi £200.000 dans la création de nouvelles écoles.

des enfants, l'équipement industriel, le chauffage et les dépenses sanitaires. Cependant, certaines institutions dépensaient ces aides financières de façon plus adéquate que d'autres et il était courant pour les inspecteurs de constater que les domaines jugés essentiels au bien-être de l'enfant, son alimentation et sa santé étaient souvent les plus négligés. Ces constatations négatives prirent de plus en plus de place au sein des reports des inspecteurs au cours des années 1890, comme nous le verrons par la suite. En claire opposition à la dernière décennie du dix-neuvième siècle, les années 1858-1885 furent symbolisées par un véritable succès du système de réforme institutionnelle. Ce succès fut confirmé par la Commission Aberdare de 1884 qui n'apporta que des critiques positives au système. Ce succès était la preuve d'une coopération parfaite entre ces deux partenaires : l'Etat et les associations caritatives majoritairement religieuses. Les unes offrant un travail bénévole, l'autre finançant ce travail tout en y imposant un contrôle certain.

Education et moyens de réforme

Le but principal des institutions était, nous l'avons vu la réforme morale et spirituelle des enfants indigents afin de les sauver d'une vie de débauche. Cette réforme passait par une instruction religieuse rigide accompagnée d'une éducation primaire de base et d'un travail physique laborieux, l'industrie étant la meilleure des protections contre le vice et l'immoralité selon les idéaux victoriens chers à la société irlandaise de l'époque. La plus part des institutions avaient leur propre chapelle et l'atmosphère quotidienne était imprégnée de piété et de religiosité. La chapelle d'Artane par exemple, la plus grande école d'apprentissage, pouvait contenir jusqu'à 1000 garçons et était richement décorée. Les journées commençaient et se terminaient par une visite à la chapelle et les prières rythmaient la journée des enfants, avant chaque classe et chaque repas. Les écoles étaient avant tout destinées à effectuer avec succès la « régénération » morale des enfants issus des classes les plus défavorisées du pays. Il était simplement évident pour la majorité des théoriciens du système que la réforme morale des enfants devrait passer par une instruction religieuse :

« Il est clair que la religion doit jouer un rôle important dans tout ceci, en influençant constamment l'institution. Une attention particulière doit être accordée à ce que les enfants connaissent les Écritures Saintes et développent un amour pour elles afin qu'elles influencent sa conduite future. »¹⁴¹

Selon les réformateurs à l'origine de ce système et selon les directeurs des institutions, ces enfants devaient être remodelés. Beaucoup étaient tout simplement considérés comme immoraux parce qu'ils étaient des enfants illégitimes. Leur mère n'étant pas mariée, ces enfants, tout comme leur mère, se voyaient refuser une place au sein de la société. C'est pourquoi, ils devaient être placés dans ces institutions et réformés, « moralisés. » Ce stigma attaché à la naissance hors mariage dans la société irlandaise très orthodoxe de l'époque fut responsable de l'enfermement de nombreux enfants qui auraient pu vivre librement avec leur mère si la société avait été plus clément. Beaucoup d'entre eux furent institutionnalisés dès leur naissance qui avait lieu dans les « Magdalen Homes »¹⁴² où étaient placées leurs mères. Les enfants grandissaient ainsi transférés de la maternité des « Magdalen Home » aux orphelinats puis aux écoles d'apprentissage. Le fait que ces filles mères étaient considérées comme criminelles et coupables d'un délit majeur rendait alors leurs enfants coupables également. Tout enfant même s'il n'était pas illégitime mais orphelin ou bien issu d'une famille se trouvant dans l'impossibilité de subvenir à ses besoins, était considéré coupable puisque la pauvreté comme l'illégitimité étaient alors considérées comme des fautes morales.

Cette culpabilité était renforcée par le fait que les enfants étaient placés au sein des écoles d'apprentissage suite à une décision légale, une véritable condamnation dans un

¹⁴¹ Jane Barnes, *Irish Industrial Schools, op cit*, p.91

“It is evident that in the whole of this religion must have a real part, constantly influencing the institution, and that special attention must be paid to bring every child to that knowledge of the Scriptures and love for them, which may make them influential in life.”

¹⁴² Cf. p.43

tribunal. Nombreux sont les témoignages d'adultes ayant été incarcérés dans l'une de ces écoles, se remémorant leur passage dans ces tribunaux ou bien la visite du « cruelty man »¹⁴³, entraînant ce passage obligé. C'est dans ce tribunal qu'était décidée la durée d'incarcération d'un enfant en école d'apprentissage :

« *Je n'aurai jamais pu oublier ce tribunal et le matin de mars 1950 lorsque, debout à l'intérieur de la salle d'audience, j'entendis les juge m'envoyer à Artane.* »¹⁴⁴

Ce passage devant le juge renforça l'impression de la majorité de la population que ces enfants étaient des criminels :

« *Dans sa poche, il avait l'ordre de détention provenant du tribunal de Wexford me condamnant à sept ans d'emprisonnement. J'avais été reconnu coupable d'avoir un tuteur n'exerçant pas ses devoirs de façon adéquate. J'avais alors quatre ans et trois mois.* »¹⁴⁵

Selon impression trompeuse mais néanmoins partagée, les institutions semblaient contribuer à la moralisation et à la protection de la société en prenant en charge la réforme de jeunes « criminels ». Ceci explique l'incroyable soutien porté par la société et l'administration centrale aux écoles et aux maisons de correction.

L'éducation primaire était associée à l'instruction religieuse dans ce programme de réforme morale. Une fois instruits et éduqués¹⁴⁶, les enfants pourraient ainsi plus facilement élever leur position au sein de la société. L'éducation primaire reçue par les enfants résidents au sein des institutions de réforme était au moins égale à celle dont bénéficiaient les enfants pris en charge par le système d'éducation nationale. L'Etat, en assumant une responsabilité parentale envers les enfants, se devait d'assurer leur éducation primaire. L'instruction primaire était centrée sur l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des mathématiques et quand cela était possible quelques leçons d'histoire, de géographie, de chant, de dessin. Lorsque les écoles d'apprentissage comprenaient également une école nationale, comme cela était le cas pour la plus part des institutions dirigées par les « Sisters of Mercy », les enfants placés au sein des institutions pouvaient assister aux mêmes classes que les autres élèves. Les ordres et congrégations ne dirigeant aucune école primaire nationale tels les « Christian Brothers » et les « Sisters of the Good Shepherd » prenaient eux-mêmes en charge l'éducation des enfants au sein des institutions. Cette option était bien entendu peu avantageuse pour les enfants puisqu'ils ne bénéficiaient alors que d'environ trois heures d'instruction par jour contre huit heures dans toute école primaire ordinaire. De plus, les professeurs des écoles d'apprentissage étaient rarement qualifiés et n'étant pas sous la direction du Ministère de l'Education, n'étaient dans l'obligation de se soumettre à aucune inspection. Les rares inspections étaient menées des inspecteurs propres à la congrégation, comme cela était le cas pour les « Christian Brothers ». Seuls les élèves protestants devaient se soumettre à un examen préparé par les inspecteurs de la « Church Education Society » dont les résultats étaient publiés dans des rapports annuels et libres d'accès au public. Certains élèves autorisés à assister aux classes données dans les écoles primaires nationales avaient la possibilité de tenter d'obtenir l'examen national, le « Primary Certificate ».¹⁴⁷ Cependant, les professeurs des écoles nationales recevaient à l'époque et ce jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, une bourse dont le montant était proportionnel aux résultats obtenus par les élèves qu'ils avaient présentés à l'examen.¹⁴⁸ Or, cette bourse était refusée aux professeurs des

¹⁴³ Le «cruelty man» était en réalité un inspecteur de la NSPCC, la Société nationale pour la prévention de la cruauté envers les enfants. (National Society for the Prevention of Cruelty to Children.)

¹⁴⁴ Patrick Touher, *Fear of The Collar*, Dublin : O'Brien Press, 1991, p.144.

“I could never have forgotten that courthouse and the morning in March 1950 when I stood inside the courtroom to be told by the judge that I was to go to Artane.”

¹⁴⁵ Paddy Doyle, *The God Squad*, Dublin : The Raven Arts Press, 1988, p.13.

“In his pocket, he carried the order of detention from the District Court in Wexford sentencing me to seven years in custody. The charge against me was of being found having a guardian who did not exercise proper guardianship. I was then four years and three months old.”

¹⁴⁶ Eduquer, du verbe *educare* (lat.), c'est à dire élever, emmener vers des rangs plus hauts.

¹⁴⁷ Equivalent du Certificat d'Etudes.

¹⁴⁸ Ce système était connu sous le nom de “results payments”.

écoles d'apprentissage qui, selon le ministère de l'éducation recevaient suffisamment d'aides financières de l'Etat. Par conséquent, de nombreux enseignants en écoles d'apprentissage, considérant cette restriction injuste, ne présentèrent pas ou peu d'élèves à l'examen. Selon les rapports de l'époque, il est néanmoins clair que les élèves des écoles d'apprentissage recevaient une bonne éducation. En effet, le ministère de l'Éducation remarquait en 1884 que seuls 75.3% en moyenne des élèves des écoles nationales étaient directement admis dans la classe supérieure en fin d'année alors que le taux moyen de réussite pour les élèves des écoles d'apprentissage était de 76.9%. De même, l'inspecteur des écoles d'apprentissage de 1890 à 1896, Rowland Blennerhasset nota dans son rapport en 1892 que « *les écoles qui ne sont pas inspectées par les commissaires du ministère de l'Éducation sont tout aussi efficaces que celles qui le sont.* »¹⁴⁹ Le progrès important constaté auprès des élèves des écoles d'apprentissage était principalement dû à la présence obligatoire des enfants en classe. Dans les classes des écoles nationales, l'absentéisme était très fréquent et dû au manque de ressources des familles qui devaient parfois envoyer leurs enfants travailler, ce qui menait inévitablement à quelques absences prolongées ou non en classe et un retard certain. A la fin du dix-neuvième siècle, le programme d'instruction dans les écoles primaires fut modifié afin d'y incorporer des sujets plus pratiques tels que la science et l'instruction manuelle. Si, comme nous l'avons précisé, la plus part des enfants des écoles d'apprentissage étaient autorisés à partager les classes des enfants dits « normaux », il existait également des institutions où ce mélange était totalement interdit. Ainsi, l'école d'apprentissage attachée au couvent des « Poor Clares » à Cavan retira tous les enfants à sa charge de l'école primaire locale. Les sœurs craignaient en effet que les enfants vivant en dehors de l'institution n'aient une mauvaise influence sur les jeunes filles pures, morales et protégées venant de l'institution.

L'instruction professionnelle des enfants démunis existait bien avant la création des écoles d'apprentissage en Irlande comme nous l'avons vu auparavant. Les métiers proposés peuvent être classés en trois catégories : le secteur agricole, le secteur industriel, la navigation et les tâches domestiques pour les filles. A partir de 1884, l'instruction professionnelle des jeunes filles couvrait toutes les disciplines domestiques, y compris la couture, la cuisine, la broderie et quelques travaux agricoles. Cependant le travail de blanchisserie dominait dans la majorité des institutions, probablement à cause de son aspect très lucratif. Certaines jeunes filles recevaient une éducation supérieure et pouvaient ainsi espérer devenir institutrices ou bien gouvernantes. Pour ce qui est des garçons, les métiers proposés étaient extrêmement variés. L'école d'apprentissage d'Artane par exemple préparait les jeunes garçons à devenir peintres, boulangers, charpentiers, menuisiers, bouchers, plombiers, tailleurs ou bien encore coiffeurs. Les visiteurs de cette école étaient fréquemment impressionnés par le nombre et la variété des professions enseignées :

« *Cela vaut la peine de voyager jusqu'en Irlande pour visiter les ateliers où de jeunes « paddies » bien nourris et enjoués apprennent les secrets de la maçonnerie, de la charpenterie, de la sellerie, du tissage[...] et bien d'autres.* »¹⁵⁰

Au début du vingtième siècle, les directeurs d'Artane et d'autres institutions commencèrent à présenter les produits des travaux manuels des enfants lors d'exposition et ces travaux reçurent de nombreuses récompenses. Le succès et l'importance de l'apprentissage dans les écoles était tel que certains théoriciens envisageaient même la possibilité que le travail fourni par les enfants au sein des écoles contribue de façon positive à l'économie nationale. La commission d'enquête Aberdare en 1884 auprès des écoles d'apprentissage et des maisons de correction se déclara extrêmement satisfaite par le niveau élevé de l'instruction artisanale et agricole dispensée dans les écoles. Ce succès était principalement dû à l'intervention d'artisans qualifiés en tant qu'instructeurs dans le plus part des écoles. Ces hommes venaient

¹⁴⁹ Rowland Blennerhasset, *Thirty-First Annual Report of the Irish Industrial and Reformatory Schools*, 1892, p.19. "...the schools that are not inspected by officials of the national board are just as efficient as those that are" in Jane Barnes, *Irish Industrial Schools*, *op cit*, p.145.

¹⁵⁰ *Daily Telegraph*, 13 avril 1885, in Jane Barnes, *Irish Industrial Schools*, *op cit*, p.123.

"It is worth travelling to Ireland to go through the shops where well fed and jolly Paddies are taught the handicrafts of masonry, carpentry, saddlery, weaving[...] and score of others."

des villes environnantes et recevaient un salaire identique à leurs collègues pratiquant en ville. La qualité de l'instruction professionnelle ainsi que des productions des élèves devinrent cependant rapidement un sujet de discorde. En effet, les artisans des villes où se trouvaient les écoles d'apprentissage se plaignaient de la concurrence que finirent par représenter les ateliers de ces écoles. Tony Regan nous informe que dès 1876 « *des plaintes furent déposées concernant l'école d'apprentissage [de Salthill, comté Galway] car elle perturbait les revenus des travailleurs de la ville.* »¹⁵¹ L'expansion du secteur artisanal des écoles les plus larges fut donc restreinte par ces plaintes provenant des travailleurs souffrant d'une concurrence trop sévère. L'agriculture représentait également une ère de travail importante puisque le travail des champs ainsi que la traite des vaches offrait un apport alimentaire peu négligeable et économique aux écoles. Une école fut établie sur un navire, le *Gibraltar* qui était destiné aux garçons protestants. En effet, le peu de contacts existant entre les congrégations religieuses et la marine pourrait expliquer l'absence de navire réservé à l'éducation des garçons catholiques. Le *Gibraltar* fut certifié en 1871 mais ne jouit pas d'un succès extraordinaire puisque malgré son but premier, le navire ne fut jamais utilisé en situation de navigation. La seule instruction maritime des enfants consistait donc à réparer des filets et à nettoyer le navire. De plus, étant la seule école d'apprentissage au Nord de l'Irlande, le *Gibraltar* recevait également tous les enfants protestants qu'il était nécessaire de réformer sans tenir compte de leur intérêt pour la navigation. L'apprentissage des écoles irlandaises était donc perçu comme parfaitement adéquat et même supérieur à celui des écoles anglaises :

« *L'étendue de l'apprentissage artisanal dans les écoles a, selon nous, largement contribué au succès de ces institutions. Dans chaque école pour garçons, un effort réel est poursuivi afin de leur enseigner avec précision une profession afin que les garçons soient capables de la pratiquer par la suite.* »¹⁵²

Enfin, si l'apprentissage professionnel et l'éducation primaire et morale représentaient certains moyens de réforme, de rééducation et d'une future réinsertion dans la société, ils étaient accompagnés d'une discipline particulièrement stricte, comme nous le verrons plus tard. Le travail, l'esprit industriel étaient des concepts favorisés des réformateurs et des théoriciens victoriens.

Ainsi, l'enfant devait être occupé constamment sans relâche, qui serait immédiatement assimilée à de la flânerie. Lorsqu'ils n'étaient pas en classe, dans la chapelle ou bien dans les ateliers d'apprentissage, les enfants s'occupaient du maintien des locaux et de leur entretien. Le travail était littéralement incessant :

« *Le travail assidu doit être favorisé : Le Directeur devra s'assurer que les enfants sont constamment employés et qu'on leur apprend à considérer le travail comme un devoir qu'ils doivent apprécier, dans lequel ils doivent persévérer et dont ils doivent être fiers.* »¹⁵³

Cet extrait du règlement intérieur des écoles d'apprentissage tel qu'il fut déterminé dans la loi de 1868 est très explicite quant au rôle du travail dans le processus de réforme. Selon les théories de l'époque, plus le travail était difficile, meilleure serait la réforme morale et spirituelle de l'enfant. Ceci s'apparente également à l'aspect punitif de ces institutions pour qui l'enfant indigent était avant tout coupable et criminel.

L'aspect institutionnel et l'architecture des locaux

¹⁵¹ Tony Regan, *Salthill Industrial School : The early Years, op cit*, p.30.

“...complaints were made that the school interfered with the livelihood of workers in the town.”

¹⁵² *Report of Reformatories and Industrial Schools Commissioners, 1884, in Jane Barnes, Irish Industrial Schools, op cit*, p.131.

“The extend to which industrial training is carried on in the industrial schools has, we think, largely contributed to the success of these institutions. In all the boy' schools there is a real effort to teach a trade thoroughly, so that the boys should be able in after life to follow it.”

¹⁵³ *Rules and Regulations for the Certified Industrial Schools in Ireland, in Tony Regan, The Salthill Industrial School : The Early Years, op cit*, p.33

“A spirit of Industry to be cherished: The manager shall see that the children are constantly employed, and that they are taught to consider labour a duty, to take kindly to it, to persevere in it, and to feel a pride in their work.”

Les précisions concernant la création et le financement de ces écoles d'apprentissage ainsi que l'éducation qui y était dispensée sont intimement liées à l'aspect strictement institutionnel des écoles et notamment à l'architecture des locaux. En effet nous avons mentionné plus haut que les enfants étaient hébergés dans des dortoirs au sein des ces établissements qui étaient alors bien plus que des écoles. Puisque les enfants y résidaient à temps complet, il s'agissait alors d'« institutions totales » selon le terme défini par Michel Foucault.¹⁵⁴ En effet, la rééducation institutionnelle s'était donnée comme mission de modifier la vie, l'esprit et le caractère des enfants détenus. Pour mener cette entreprise à bien, il était nécessaire de « totaliser l'existence »¹⁵⁵ des enfants à réformer. L'architecture des institutions de réforme irlandaises est particulière puisque la majorité de celles qui furent créées dans les années 1870 et 1880 utilisèrent d'anciens couvents et ne furent pas construites dans cette optique précise. Cependant, il est clair que les écoles d'apprentissage qui ouvrirent leurs portes plus tard suivirent un modèle précis quant à la construction des locaux. Une institution est toujours construite méthodiquement et en ce qui concerne les écoles d'apprentissage irlandaises et beaucoup d'autres en Europe, cette méthode consistait à isoler les détenus tout d'abord mais également à observer leur comportement afin de mieux les réformer. Les moralistes et réformateurs du dix-neuvième étaient particulièrement friands de ces théories d'observation et de part leur volonté de « dresser » ces enfants peuvent être vus tel des « techniciens du comportement », des « orthopédistes de l'individualité. »¹⁵⁶ C'est au sein des ces institutions bâties selon une architecture victorienne très austère que se pratiquait cette rééducation, ce « dressage » des enfants les plus pauvres. Mary Carpenter avait été une des premières à recommander la construction de locaux « vastes et aérés »¹⁵⁷, dotés de hauts plafonds et d'immenses fenêtres. Les locaux de l'école d'Artane, construits en 1870, représentent le parfait exemple de ce qui était considéré comme une architecture adaptée aux besoins des institutions. Les bâtiments furent érigés sur un terrain de quarante hectares surplombant la ville et étaient destinés à accueillir entre 700 et 900 garçons. L'échelle de cette institution était immense et sa construction requit d'importantes sommes d'argent. En 1880, environ £80000 avaient déjà été dépensés. Le bâtiment principal auquel s'ajoutaient deux ailes immenses mesurait vingt-neuf mètres de long et s'élevait sur une hauteur de vingt-sept mètres.

Selon les conceptions architecturales de l'époque, les locaux étaient caractérisés par des plafonds extrêmement hauts et des couloirs immenses. Les dortoirs, qui occupaient les étages supérieurs étaient à nouveau « spacieux et aérés. »¹⁵⁸ Ces dortoirs étaient très vastes, pouvant contenir jusqu'à deux cent garçons. Cependant, toutes les institutions de l'époque ne correspondaient pas à cette description et les différents aménagements étaient très rarement orientés vers les besoins de l'enfant. Ainsi, la plus part des établissements s'intéressaient avant tout à la construction d'une cantine, d'une école, de dortoirs, d'une cuisine ; les préoccupations concernant les salles de récréation étaient alors inexistantes. Artane était le symbole et la fierté du système réformatoire en Irlande. Le but de cette école fut de vivre en complète autarcie et ce but fut atteint grâce aux nombreux ateliers et à la production agricole importante. Les ateliers de tissage et de couture par exemple satisfaisaient entièrement les besoins de l'école en vêtements et en linge.

Cependant, la taille massive de ces institutions reçut soudain des critiques négatives à la fin du dix-neuvième siècle. En effet, l'inspecteur des écoles d'apprentissage de 1897-1910 s'éleva contre la taille, la froideur et l'absence de gaieté et de chaleur des pièces. Il évoqua également l'architecture institutionnelle, inappropriée aux enfants. En effet, enfermés au sein de locaux si vastes et impressionnants, les enfants pouvaient facilement se sentir perdus et en

¹⁵⁴ Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, op cit, 1975.

¹⁵⁵ idem, p.274.

¹⁵⁶ idem, p.344.

¹⁵⁷ Mary Carpenter, *Reformatory Schools*, op cit, p.160, "...clean and airy rooms."

¹⁵⁸ *Thirteenth Annual Report of the Reformatory and Industrial Schools*, 1874, p.22, "airy feeling and a wholesome roominess", in Jane Barnes, *Irish Industrial Schools*, o cit, p. 59.

oublier leurs identités propres. Ce processus était bien sûr aggravé par le fait que certaines écoles assignaient un chiffre aux enfants en remplacement de leur prénom :

« *L'une des rares choses que nous possédions était notre numéro d'identification. Tous nos sous-vêtements étaient étiquetés avec ce numéro et ils utilisaient souvent notre numéro plutôt que notre nom pour nous appeler. C'était étrange d'être appelée par un chiffre, le mien était 138.* »¹⁵⁹

Ce chiffre devenait alors leur identité, le « nom » auquel ils devaient répondre. Cette pratique rendait la déshumanisation engendrée par l'architecture institutionnelle pratiquement totale. A ceci venait bien sûr s'ajouter l'uniformité ambiante symbolisée par les vêtements identiques que portaient les enfants. Tous les garçons de l'école d'Artane par exemple étaient vêtus du même pantalon en laine et de la même chemise alors que toutes les résidentes des écoles pour filles recevaient une robe-chasuble à leur arrivée. La vie institutionnelle et la taille même des institutions rendaient impossible toute prise en charge des enfants sur le modèle familial ainsi que les premiers théoriciens l'avaient voulu. Le seul moyen de conserver une approche familiale dans la méthode de réforme eût été de maintenir les enfants au sein de leurs familles et de verser aux parents la dotation forfaitaire allouée aux congrégations religieuses pour financer l'éducation des enfants. Cette alternative ne fut cependant pas envisagée avant la fin du vingtième siècle¹⁶⁰ tant le modèle institutionnel semblait apprécié et surtout établi en Irlande. L'exclusion des enfants du reste de la société et leur confinement au sein des institutions resta donc la forme privilégiée de prise en charge des plus pauvres. Leur pauvreté étant un péché, les enfants devaient être cachés, invisibles derrière de hauts murs : « *[La cour] était entourée de tous côtés de grands bâtiments gris et de murs si hauts qu'ils empêchaient la lumière du soleil de pénétrer.* »¹⁶¹ Les murs ne représentaient en rien une protection mais au contraire la clôture, infranchissable, la « *figure monotone, à la fois matérielle et symbolique du pouvoir de punir* ». ¹⁶² Derrière ces murs, les réformateurs tentèrent de fabriquer des corps dociles et moraux, d'effectuer un dressage de la conduite pour lequel l'enfant à corriger devait être maintenu sous l'influence unique de ses maîtres. Enfin, au sein du lieu clos que représentaient ces « réformatoires », l'abus de pouvoir était toujours possible.

III LES PREMIERES DEFAILLANCES DU SYSTEME.

Le respect des règles associé à une discipline stricte

Le but principal des institutions de réforme et le désir des réformateurs était donc de « dresser » la conduite des enfants à leur charge. Ce « dressage » s'effectuait selon une discipline stricte qui s'appliquait à toute l'institution de manière uniforme. Les écoles étaient pour la plus part soumises, de part leur taille gigantesque, à une discipline militaire. Une discipline régimentaire appliquée aux enfants semblait nécessaire au bon fonctionnement des établissements. Il est clair que nous nous concentrons ici sur le cas des institutions catholiques puisque les établissements protestants, comme nous l'avons vu, reproduisirent rarement le modèle institutionnel et étaient par conséquent moins imposants que les institutions catholiques où, de part leur nombre, les enfants devaient se déplacer en masse et le plus souvent dans un parfait silence, même durant les repas et les périodes de récréation. Cette description de l'atmosphère feutrée régnant à l'école d'Artane est tout à fait typique :

¹⁵⁹ Bernadette Fahy, *Freedom of Angels*, op cit, p.29, "One of the few things we could call our own was our identity number. All our underwear was labelled with this number and we were often referred to by our number rather than by our name. It felt strange to be called by a number: mine was 138." Dans sa biographie, Bernadette Fahy relate les moments les plus marquants des son séjour au sein de l'école d'apprentissage de Goldenbridge.

¹⁶⁰ Même si elle fut mentionnée dès 1945 par un membre du Ministère de l'Education.

¹⁶¹ Bernadette Fahy, *Freedom of Angels*, Dublin: O'Brien Press, 1999, p.40.

"It was surrounded on all sides by big grey buildings and walls, so high they prevented sunlight from entering the yard."

¹⁶² Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, op cit, p.137.

« La calme et la régularité sont de façon manifeste des vertus instillées par les Frères et considérées importantes dans le curriculum d'Artane, ce qui est très sage. Il était facile de noter l'absence de bruit, de violence et de grossièreté dans chaque section de l'école. »¹⁶³

Cette règle du silence, imposée à tout moment de la journée était bien entendu très difficile à maîtriser ou même à comprendre pour des enfants, certains d'entre eux ayant tout juste six ans. Dans son autobiographie, Patrick Touher se remémore cette règle du silence :

« Je vais te donner les principales règles. Interdit de parler dans les rangs. Interdit de parler dans la chapelle ou dans les toilettes. Interdit de parler avant ou durant le bénédicité ou les grâces, avant, durant ou après les repas ou dans les dortoirs. »¹⁶⁴

A ce silence imposé s'ajoutait également un emploi du temps¹⁶⁵ extrêmement précis dont le rôle était d'assurer la constante prise en charge des enfants. Le lever était en effet effectué de manière générale à 5 heures chaque matin et les enfants se couchaient à 20 heures après une dure journée de labeur entièrement minutée. Le temps était minutieusement réparti entre classes, éducation artisanale, repas, instruction religieuse et inspections de routine concernant la propreté et les soins corporels. Selon les réformateurs, seule l'adhérence à un nombre précis de règles très strictes permettait la rééducation morale de ces enfants déçus. Selon l'emploi du temps en vigueur à Artane, le temps de récréation était de 35 minutes par jour, entre 11h 40 et 12h15, ce qui représentait un écart très important avec le temps de récréation de deux heures recommandé selon le Règlement des écoles d'apprentissage mis en place en 1868.¹⁶⁶ Chaque activité était ordonnée, commandée de façon réglementaire. Les enfants étaient même réveillés au son du clairon et cette même sonnerie scandait ensuite chaque changement d'activité. La taille des institutions ainsi que l'usage du clairon ne sont pas sans rappeler l'atmosphère militaire des casernes, de la discipline exacte et de l'obéissance absolue. De nombreuses institutions pratiquaient même des manœuvres militaires journalières ayant pour but d'instiller ordre et disciplines dans chaque mouvement effectué par les enfants. Ils apprenaient ainsi à se déplacer en troupes, au pas :

« Je dois t'apprendre à marcher au pas....il est très important que tu apprennes les bases. Il éleva la voix et on entendait son écho à travers le long couloir étroit. « Après moi – à gauche, prêt, au pas - gauche, gauche, gauche, droite, gauche, gauche, gauche, gauche, droite, gauche. Continues à marcher », hurla-t-il, « lèves tes bras, plus haut, plus haut! ». L'écho de sa voix résonnait à travers le hall. »¹⁶⁷

Les jeux d'équipe étaient favorisés dans la plus part des écoles mais ici encore l'aspect militaire et ordonné dominait. Ces jeux, principalement, le football gaélique et le hurling étaient perçus par les instructeurs et les Frères en charge de l'institution comme un moyen sûr de contrôler chaque minute de la vie de l'enfant, y compris les temps de repos ou de récréation. Lorsque ces périodes n'étaient pas occupées par une pratique sportive intense, des activités musicales étaient mises en place afin de ne jamais laisser libre cours à l'imagination des enfants qui devaient être encadrés de façon permanente. Ce même intérêt pour le contrôle minutieux du temps des enfants était développé dans les écoles protestantes même si celles-ci, pour la plus part, ne développèrent pas un système aussi rigide. Le contrôle

¹⁶³ Anon, "Special Supplement of Artane Industrial School", *Illustograph*, vol.I, n°3, 1894, p.60, in Jane Barnes *Irish Industrial Schools*, *op cit*, p.92, "Quietness and Regularity are virtues obviously instilled by the Brothers as of considerable importance in the Artane curriculum, and wisely so. It was noticeable in every department that rudeness, roughness and noise were conspicuous by their absence."

¹⁶⁴ Patrick Touher, *Fear of the Collar*, *op cit*, p.39, "I'll tell you the basic rules. No talking at any time when lined up in your division. No talking in the chapel or in the toilets. No talking before or during grace, before and after meals or in the dormitories."

¹⁶⁵ Voir Annexe 6.

¹⁶⁶ Voir Annexe 7.

¹⁶⁷ Patrick Touher *Fear of the Collar*, *op cit*, p.39, "I'm to teach you how to quick march ...It is very important that you learn the basics. His voice rose and echoed through the narrow, long back hall. "After me- by the left, get set, quick march-left, left, left, right, left, left, left, left, right, left,. Keep marching, keep up the arms, higher, higher!" he roared. The echo resounded through the hall."

du temps ainsi que l'obéissance systématique et la conformité aux règles morales strictes permettrait, selon les instructeurs, aux enfants de développer des habitudes de travail et de respect de l'ordre établi. Mary Carpenter elle-même insistait sur l'importance du respect absolu des règles en vigueur dans les institutions :

« Une discipline ferme et fixe doit être établie au sein de l'institution. Cela sera obtenu au mieux grâce au respect de règles judicieuses et à l'attention qu'il leur sera portée par chaque membre de la communauté plutôt que par un contrôle personnel. »¹⁶⁸

Les règles établies au sein des institutions avaient bien entendu pour but ultime la socialisation des enfants afin de les préparer à accepter avec obéissance et respect leur place inférieure au sein de la société et à se soumettre aux lois divines qu'ils apprenaient à vénérer avant toute chose.

La vie en communauté dont chaque minute était réglée par les strictes règles de l'établissement rappelle comme nous l'avons vu une organisation militaire. Cette organisation était visible au sein mais également au dehors des institutions lorsque les enfants étaient emmenés en « promenades » à l'extérieur en bataillons rangés. Les habitants des villes et villages où se trouvaient les écoles d'apprentissage pouvaient fréquemment entendre le son de centaines de souliers cloutés marchant au pas. Les enfants eux-mêmes se sentaient embrigadés, ainsi Patrick Touher se souvient de son arrivée à Artane :

« Lorsque le Dude donna un coup de sifflet pour signaler le début des classes du soir, Matt me précipita discrètement au sein de ma division, la dix-neuvième. J'étais stupéfait de voir à quelle vitesse les garçons se rangeaient dans leurs divisions respectives. J'avais l'impression d'être dans une énorme armée, une armée d'enfants. »¹⁶⁹

Les « Christian Brothers » semblaient déjà être particulièrement enclins à utiliser cette méthode militaire au sein de leurs écoles secondaires payantes, ouvertes dès le début du dix-neuvième siècle :

« En entrant dans la classe, les garçons devaient saluer, ce qui était effectué avec grande uniformité. Ensuite, grâce à un signal donné par le « clic » d'un petit instrument que le maître tenait en main, les garçons se répartissaient dans la pièce, un autre « clic » et ils se tournaient tous avec une précision presque militaire pour montrer que leurs vêtements étaient propres, un autre signal et ils se penchaient avec empressement sur leurs copies. »¹⁷⁰

Toutes ces règles et ces obligations, cette uniformisation du rythme de vie impliquaient bien évidemment des punitions en cas de non-respect des règles.

La réglementation d'origine datant de 1868 stipulait que la discipline en vigueur devrait être douce et parentale. Les punitions pouvaient varier entre la restriction alimentaire, l'isolement, et « une correction modérée »¹⁷¹. En aucun cas, les enfants ne devaient-ils être soumis à une punition corporelle importante sans que l'inspecteur des écoles d'apprentissage n'en soit averti. Tout comme les heures allouées à la récréation des enfants furent modifiées et réduites par les directeurs de nombreuses écoles, les punitions distribuées aux enfants ne respectant pas les multiples règles imposées par les institutions furent bien souvent plus que « modérées ». Puisque le règlement initial n'interdisait pas formellement le recours à la

¹⁶⁸ Mary Carpenter, *Reformatory Schools*, *op cit*, p.78.

¹⁶⁹ Patrick Touher, *Fear of the Collar*, *op cit*, p.40, "When the Dude blew the whistle for night school Matt ushered me quickly into my division, the nineteenth. I was stunned to see how fast the boys formed up in their respective division. I felt I was in a huge army, a boy's army."

¹⁷⁰ *Liverpool Journal*, 28 janvier 1843, p.4, in Barry Coldrey, "A most unenviable reputation: the Christian Brothers and School discipline over two centuries", *op cit*, p.278, "On entering the school...the boys were ordered to make a bow, an act which was done with great uniformity. Then, at a given signal, made by a "click" from a small instrument that the master held in his hand, the boys ranged themselves around the room. At another "click", and with almost military precision they turned around to show that their clothes were clean also; and at another signal they were all in an instant upon the forms."

¹⁷¹ *Rules and Regulations for the Certified Industrial Schools in Ireland*, approved by the Chief Secretary, under the 1868 Act, 1868, p.1, "moderate personal correction".

punition corporelle, il revenait aux directeurs des établissements de décider de la sévérité des traitements infligés aux enfants. L'inspecteur des écoles avait alors très peu de contrôle sur ces décisions internes au fonctionnement de chaque institution.

Seule l'existence d'un cahier des punitions¹⁷² où chaque punition devait être inscrite ainsi que sa cause, permettait à l'Etat de superviser le niveau de discipline pratiqué par l'école. La punition était vue pour beaucoup comme le seul moyen efficace de rééducation pour ces enfants « déçus » issus de classes sociales « inférieures et immorales ». Cependant, la volonté d'infliger des punitions corporelles graves ne fut en aucun cas présente à l'origine du système de réforme. Edmund Rice, fondateur de la congrégation des « Christian Brothers » s'opposait lui-même aux châtiments corporels et précisait en 1810 que le fouet n'était jamais utilisé sauf pour fautes graves et rares.¹⁷³ Or, l'évolution du système de réforme fut accompagnée d'une attitude de plus en plus laxiste concernant les punitions corporelles, cette attitude pouvait être perçue dès la fin du dix-neuvième siècle.

En effet, si les cahiers de punition, qui étaient présentés aux inspecteurs lors des inspections, ne contenaient que peu de références, il est probable que toutes les instances de correction n'y étaient pas insérées. De plus, il est possible d'observer que les fautes les plus insignifiantes recevaient fréquemment une correction disproportionnée. Une étude du cahier des punitions d'une école située à l'Ouest de l'Irlande et dirigée par les « Christian Brothers » révèle qu'en 1895, de simples manquements aux règles tels un bavardage dans le dortoir ou une conduite relativement agitée signifiaient que l'enfant méritait d'être fouetté.¹⁷⁴ Il est ainsi clair que la signification du mot « modéré » ainsi que l'évaluation de la gravité d'une faute étaient des éléments dont l'appréciation revenait aux directeurs seuls. Les références aux punitions corporelles sont rares au sein des rapports des inspecteurs des écoles d'apprentissage, en effet, les considérations d'ordre pratique telles la tenue des locaux et la qualité de l'alimentation offerte étaient celles considérées essentielles lors des inspections.

Les réglementations, les temps de récréation et le niveau de discipline en général étaient laissés à l'appréciation des directeurs. Il existait dès la mise en place du système une alternative tout à fait positive aux punitions corporelles. Il s'agissait d'un système de récompenses extrêmement favorisé par les premiers théoriciens du système réformatoire. Ces récompenses pouvaient être sous forme de salaire versé à l'enfant en retour du travail fourni ou bien sous forme de libertés, de livres, de jouets, accordés pour bonne conduite ou excellence en classe. Ce système n'était cependant pas très répandu et bien trop souvent pratiqué uniquement par les écoles protestantes ainsi que quelques institutions catholiques réservées aux filles. Dans son rapport sur les maisons de corrections en 1861, Sir Walter Crofton, précise au sujet de la maison de correction pour jeunes filles protestantes à Dublin (Cork Street) que le « système des points y est entièrement développé de façon très avantageuse », il ajoute que la provision de primes aux jeunes filles en fonction du travail fournit leur permettra « d'associer l'industrie au profit, elles auront la possibilité de participer au financement de leur propre réinsertion lors de leur libération. »¹⁷⁵ La punition corporelle était donc préférée dans la plus part des établissements à la récompense. Le danger d'une telle pratique au sein d'une institution coupée de toute communication avec le monde extérieur était bien sûr l'abus de pouvoir et la transgression de la punition vers la cruauté. Il est en effet difficile d'imaginer comment les directeurs pouvaient continuer à adhérer à la théorie tant

¹⁷² Punishment Book, voir Glossaire.

¹⁷³ Letter of E.Rice to the Archbishop of Cashel, 9 May 1810, in Barry Coldrey, "A most unenviable reputation: the Christian Brothers and school discipline over two centuries", *op cit*, p.277.

¹⁷⁴ Dennis O'Sullivan, *An Irish Industrial School viewed as a socialising agent with particular reference to its social organisation*, Galway : Galway University College, unpublished PhD thesis, 1978, p.62-63.

¹⁷⁵ Sir Walter Crofton, *First Report of the Inspector Appointed to visit the Reformatory Schools of Ireland*, *op cit*, p.10, "the "Mark System" is here fully and beneficially carried out, ... industry will be thereby associated in their minds with profit, and they will by these means be aiding to provide for themselves when liberated."

prônée d'une éducation chaleureuse et heureuse grâce aux soins d'une famille chrétienne aimante, tout en appliquant une discipline si stricte.

Si le dressage des âmes passait par un dressage du corps, il impliquait également un intérêt quasi obsessionnel envers la propreté du corps. Comme toutes les autres activités au sein de l'institution, la toilette se faisait chaque matin, en groupe et sous la surveillance des Frères ou Sœurs en charge de l'institution, les enfants étaient ensuite soumis à une inspection minutieuse afin de vérifier leur propreté. La toilette des enfants était un élément essentiel de leur réforme selon Mary Carpenter :

« La propreté ne devrait pas être enseignée comme simplement externe, elle devrait être connectée autant que possible dans l'esprit de l'enfant avec ce sentiment de pureté qui est essentiel à la sainteté et il doit être conduit à considérer la toilette non pas comme une simple habitude mais comme un devoir sacré. »¹⁷⁶

Cette obsession mystique pour la toilette des enfants occasionnait donc une surveillance quotidienne de leur corps qui était associée au dressage de celui-ci vers une soumission à des règles strictes et immuables. La surveillance permanente des enfants se poursuivait jusque dans les dortoirs où les enfants étaient rassemblés en grand nombre (jusqu'à 200). Des Frères ou Sœurs, membres des congrégations dirigeant les établissements patrouillaient les dortoirs chaque nuit afin de vérifier l'absence de bavardage et d'empêcher tout risque d'évasion. Alors qu'une vie plus ou moins réglementée était en effet nécessaire dans ces institutions où des centaines d'enfants étaient incarcérés et forcés à vivre en communauté, il est difficile de comprendre pourquoi le système sombra dans un certain contentement à la fin du dix-neuvième siècle qui occasionna des débordements tels une discipline trop sévère et une institutionnalisation des enfants contraire à l'idéal familial prôné par les théoriciens. Le désir de codifier le comportement de ces enfants afin d'assurer un contrôle social pris le pas sur le désir d'éduquer et de sauver. La détention punitive et corrective faite d'interdits et d'obligations, déjà observée dans certains établissements au cours des années 1890 n'est pas sans rappeler les conditions de vie misérable des « maisons de travail » que ces institutions étaient censées remplacer. Enfin, nous allons voir en quoi l'aspect purement institutionnel de la plus part des écoles d'apprentissage allait mener, à cause des ses effets néfastes sur les enfants incarcérés, à des critiques de plus en plus négatives à la fin du dix-neuvième siècle.

L'institutionnalisation de l'enfant

Nous avons vu plus haut que la séparation des enfants et de leur milieu familial était, pour les réformateurs, le seul moyen de sauver et de « guérir » ces enfants qui, jugés anormaux, devaient être socialisés, moralisés au sein des institutions réformatrices. Cependant, la séparation du milieu familial impliquait également une institutionnalisation totale. La congrégation et les religieux en charge des enfants devenaient l'unique influence responsable de leur réforme. L'architecture institutionnelle elle-même contribuait à instaurer une atmosphère austère manquant de tout confort et d'intimité, toute activité étant conduite en groupes. Les dortoirs ressemblant fort à des casernes militaires ne pouvaient en aucun cas remplacer la vie familiale à laquelle les enfants avaient été arrachés ou bien n'avaient jamais connu. Un ancien résident de l'école d'Artane se souvient du choc que représentait l'entrée dans l'institution :

« Tout ce que je possédais dans l'école portait mon numéro : 12847. Il était sur mes bottes, sur mon bavoir, sur ma couverture, sur ma serviette, dans mon esprit. La différence entre une famille et cet endroit était comme le jour et la nuit. [...] En arrivant à Artane, c'était effrayant de

¹⁷⁶ Mary Carpenter, *Reformatory Schools, op cit*, p.81, "Nor should the cleanliness inculcated be a merely external one; it should be connected as much as possible in the child's mind with that feeling of purity which is essential to holiness, and he should be led to regard it not as a mere habit, but as a sacred duty."

voir cet immense et atroce bâtiment. Il y faisait toujours froid, toujours humide, gris, on ne pouvait se protéger du froid et de l'humidité. »¹⁷⁷

La pratique qui consistait à retirer des enfants à leur famille afin de les placer au sein d'institutions religieuses pour la plus part et financées par l'Etat ne prit jamais en compte les besoins réels de l'enfant ni les dangers d'une telle institutionnalisation. Nous avons vu qu'un tel engouement pour la prise en charge institutionnelle à la fin du dix-neuvième siècle suivait des motivations non seulement morales de réforme mais également financières. Même si le concept d'institution totale n'était pas désiré à la création du système de réforme, la taille des établissements d'accueil et la structure¹⁷⁸ même des congrégations religieuses qui prirent les enfants en charge rendirent impossible toute reconstruction du schéma familial au sein des institutions. La rupture de la vie familiale mais également des solidarités de la rue étaient obligatoirement vécues de manière traumatisante par l'enfant. Il s'agissait pour les réformateurs d'isoler l'enfant de tout ce qui avait pu causer sa destitution et de tous les dangers qui risquaient d'aggraver sa condition et de le mener vers une existence criminelle. La société de l'époque soutenait cette attitude.

Dans l'un des tous premiers ouvrages¹⁷⁹ mentionnant le placement d'enfants au sein d'écoles d'apprentissage, il est clair que lorsque deux jumeaux sont condamnés à intégrer deux écoles d'apprentissage différentes parce qu'ils sont nés en dehors des liens du mariage, aucun voisin, aucun membre de la communauté ne questionne ce déchirement familial. Tous estiment que les enfants seront plus heureux ainsi et assument que cette décision du prêtre de la paroisse est de toute façon incontestable. Ces séparations étaient bien entendu vécues avec grande difficulté par les enfants et malgré les nombreux rapports insistant sur la vie agréable menée au sein des institutions, de fréquentes évasions prouvent que certains enfants ne pouvaient simplement pas s'habituer à un régime institutionnel si impersonnel et si rigide. Les enfants qui s'évadaient étaient très souvent rattrapés par les forces de l'ordre et réintégrés au sein des écoles. Après plusieurs récidives, ils pouvaient être condamnés à un séjour de plus ou moins courte durée en maison de correction. Entre 1869 et 1878, 72 enfants tentèrent de s'évader, 17 d'entre réussirent, les autres ne purent échapper aux forces de police. Il est important de rappeler qu'une évasion était une chose pratiquement impossible à réaliser compte tenu de la surveillance continue des enfants pratiquée par les directeurs et le personnel des institutions. Enfin, pour ceux qui ne parvenaient pas à s'évader, l'emprisonnement pouvait être très long puisque les enfants étaient généralement condamnés à demeurer dans l'école d'apprentissage jusqu'à l'âge de seize ans, âge auquel les dotations forfaitaires allouées aux institutions pour les soins dispensés à chaque enfant cessaient. De nombreux enfants passèrent ainsi la totalité de leur enfance et de leur adolescence derrière les hauts murs d'une institution, en retrait par rapport au fonctionnement courant de la société qui les entourait. A cette règle générale s'ajoute le fait que les écoles irlandaises refusaient, comme nous l'avons vu, de laisser les enfants effectuer un placement à l'extérieur, chez un artisan ou bien un séjour dans une famille d'accueil. Les enfants ne recevaient que de très rares visites, elles étaient même inexistantes dans certaines institutions, et le courrier qu'ils envoyaient ou recevaient était automatiquement censuré, les directeurs considérant qu'une rupture franche de tout lien avec l'extérieur était plus favorable à la réforme de l'enfant.

Cependant, derrière cette façade moralisatrice, certaines données laissent présumer que les congrégations voyaient dans le maintien des enfants à leur charge un intérêt financier

¹⁷⁷ Barney's story in Mary Raftery and Eoin O'Sullivan, *Suffer the Little Children*, op cit, p.269, "Everything I owned in the school from that time on was numbered 12.487. It was on my boots, it was on my bib, it was on my blankets, it was on my towel, it was on my brain. Coming from a home into that place was like the difference between day and night. [...] Going into Artane, it was frightening seeing that awful, ugly, gigantic building. It was always cold, always wet, damp, grey, never anywhere to shelter from the cold and the wet."

¹⁷⁸ Cette structure était elle-même fortement réglementée et hiérarchisée. Ainsi, les "choir nuns" (soeurs de chœur) et "lay nuns" (soeurs converses) ne partageaient ni les mêmes occupations ni les mêmes repas.

¹⁷⁹ May Laffen Hartley, *Flitters, Tatters, and the Counsellor*, London: Macmillan, 1881.

certain qui assurait le fonctionnement économique des institutions. En effet, Jane Barnes¹⁸⁰ nous informe que certains directeurs étaient même prêts à enfreindre la loi lorsque les enfants étaient libérés avant l'âge de seize ans. En 1887, l'administration centrale découvrit que les enfants libérés étaient parfois envoyés mendier par les directeurs d'écoles afin d'assurer leur réincarcération prochaine, jusqu'à l'âge de seize ans cette fois.

Comme nous l'avons vu auparavant, l'Etat, désirant réduire le nombre d'enfants placés au sein des écoles, décida que les enfants de moins de six ans ne recevraient aucune dotation gouvernementale. En effet, l'un des buts des écoles étant l'apprentissage des enfants, il est clair que des enfants si jeunes n'y avaient aucune place. Cependant, les institutions recueillaient volontiers ces enfants, par charité bien sûr, mais également afin de « protéger leur foi » et de s'assurer qu'il existait un nombre constant d'enfants près à remplacer les départs des plus âgés. Les directeurs se plaignaient fréquemment du nombre insuffisant d'enfants qui leur étaient confiés, ce qui rendait selon eux le fonctionnement de l'école moins « rentable ». Les responsables des écoles pensaient en effet que leur tâche était de retirer le plus d'enfants possibles des mains de leurs parents et de les placer dans les institutions. Par conséquent, les enfants étaient parfois condamnés de façon hâtive, sans que les enquêtes nécessaires concernant leurs conditions de vie auprès de leurs parents ne soient effectuées. Ce phénomène fut considérablement amplifié au début du vingtième siècle alors que l'Etat, censé agir « in loco parentis », se désintéressait progressivement du système.

L'un des problèmes majeurs résultant d'une prise en charge institutionnelle si longue fut le devenir des enfants une fois libérés des institutions. Les enfants n'étaient absolument pas préparés à la vie adulte qui les attendait à l'extérieur. Les institutions ne les préparaient aucunement à cette épreuve puisque les méthodes alternatives de placement et de réduction de la taille des établissements afin de favoriser le schéma familial ne furent jamais envisagées par les congrégations. De plus, l'apprentissage dispensé aux enfants durant leur réclusion n'était pas toujours reconnu par les artisans exerçant à l'extérieur, ce qui rendait donc parfois inutile tout un pan de la réforme : l'instruction professionnelle censée aider l'enfant à s'insérer dans la vie active une fois libéré. La socialisation et la « régénération morale » des enfants qui devait nécessairement passer par un enfermement et une institutionnalisation totale avaient pour principal effet néfaste les difficultés rencontrées par les enfants qui, une fois adultes, ne pouvaient s'insérer dans une société qui les avait ignorés pendant si longtemps et dont ils ignoraient les fonctionnements les plus basiques. En conséquence, de nombreux enfants, ne connaissant aucune alternative à la vie institutionnelle, décidèrent de joindre les ordres et les congrégations qui avaient remodelé leurs personnalités. Ils allaient ainsi poursuivre le mode vie auquel ils étaient habitués, au sein d'une communauté structurée autour d'activités collectives où l'identité de chaque individu est niée en faveur du groupe. Ceux qui n'entrèrent pas dans les ordres religieux tentèrent de s'intégrer dans la société « normale », rarement avec succès.

La différenciation du système de réforme irlandais

A la clôture du dix-neuvième siècle, le système de réforme mis en place en Angleterre puis en Irlande au cours des années 1850 connut des bouleversements importants, notamment dans son pays d'origine. Alors que le gouvernement anglais tentait de revoir et de corriger son système de prise en charge de l'enfance, l'Irlande, préoccupée par sa marche vers l'Indépendance effectua un véritable repli sur soi en ce qui concerne le fonctionnement des institutions de réforme, en accordant une autorité et des responsabilités de plus en plus marquées à l'Eglise catholique. Si le mouvement de réforme des mineurs démunis avait été jusqu'alors un véritable succès, il connut à la fin du dix-neuvième siècle en Angleterre de nombreuses remises en question.

¹⁸⁰ Jane Barnes, *Irish Industrial Schools, op cit*, p.81.

Un large débat prit place en Angleterre au sujet des institutions de réforme, principalement jugées inadéquates par rapport aux besoins des enfants. Les comités de direction des écoles et des maisons de correction anglaises durent renoncer à une liberté considérée trop importante. L'Etat, qui était le principal financier du système désirait obtenir une responsabilité accrue dans l'administration quotidienne des établissements. Cette décision fut la conséquence directe d'un comité mis en place en 1913 afin d'enquêter sur le système. Ce comité dirigea ses critiques principalement contre la trop grande institutionnalisation des établissements, s'élevant contre « *la tendance de toutes les institutions à traiter les individus en masse et à les voler de leur responsabilité.* » La volonté du comité était très claire ; il s'agissait d'accorder une attention plus grande à l'enfant en tant qu'individu et d'encourager les différents contacts avec le monde extérieur.

Malheureusement, cette enquête n'eut aucune résonance en Irlande où l'institutionnalisation des enfants détenus demeura la norme. La dotation forfaitaire fut elle-même abolie en 1919 en Angleterre. Remplacée par un budget annuel alloué aux différents établissements, ce budget permettait un contrôle plus important de la part de l'Etat et assurait également que les enfants n'étaient pas maintenus au sein des institutions dans le seul but d'un profit financier. En Irlande, le système de dotation fut maintenu jusqu'en 1984. Une autre amélioration majeure apportée au système anglais fut le développement de la liberté surveillée d'après la nouvelle législation de 1907¹⁸¹ concernant la liberté conditionnelle des criminels. A nouveau, cette modernisation du système judiciaire offrant une alternative aux établissements de réforme ne fut pas ou rarement considérée comme une option valable dans les tribunaux irlandais.

D'autres établissements furent également créés à la même époque en Angleterre. Les « cottages Homes » mentionnées plus haut tentèrent avec un certain succès d'offrir aux enfants détenus une vie basée sur le modèle familial. Des maisons furent créées par le Docteur Thomas Bowman Stephenson à la fin du dix-neuvième siècle à Londres. Les maisons contenaient une vingtaine d'enfants élevés par un « père » et une « mère ». Contrairement aux « cottage homes » réparties en villages, ces maisons étaient dispersées dans la ville de Londres, ce qui facilitait l'association des enfants avec la population locale, notamment à l'école et évitait ainsi toute isolement néfaste. La « Philanthropic Reform Association » milita également pour l'ouverture d'écoles d'apprentissage qui prendraient les enfants en charge dans la journée uniquement. Ces écoles de jour eurent un réel succès en Angleterre puisqu'elle permettaient de continuer l'apprentissage artisanal tant nécessaire à la réforme de l'enfant sans pour autant perturber la vie familiale. L'introduction de ces écoles en Irlande fut lente puisqu'une première proposition de loi fut ignorée en 1903 puis une autre rejetée en 1904 par l'« Irish Party » refusant d'utiliser les bourses de développement accordées à l'Irlande pour financer cette modification du système. Ce n'est qu'avec le passage du « Children's Act » de 1908 que cette provision fut appliquée à l'Irlande tout comme la réduction du temps de détention nécessaire en école d'apprentissage avant tout placement professionnel, de dix-huit mois à douze.

Le « Children's Act » permit de rassembler en une seule législation toutes les modifications qui avaient été apportées aux lois précédentes concernant la réforme des mineurs. Cette loi eut un effet certain en Irlande, non pas pour les nombreuses alternatives au système institutionnel qu'elle proposait mais pour l'élargissement de la catégorie d'enfants concernés par la loi. En effet, aux enfants indigents et orphelins s'ajoutaient maintenant les enfants jugés incontrôlables par leurs parents et ceux de moins de douze ans coupables de délits. Alors que le nombre d'enfants incarcérés en écoles d'apprentissage diminua en Angleterre après 1900, il augmenta considérablement en Irlande. Ainsi, en 1922, l'année où l'Irlande devint Saorstát Eireann, Etat indépendant, 7000 enfants étaient détenus au sein des institutions de réforme et en 1924, alors que la Société des Nations déclarait à Genève que

¹⁸¹ La loi de 1907: "Probation of Offenders Act", permit aux magistrats de nommer des agents chargés d'aider et de conseiller les criminels durant leur période de liberté conditionnelle.

« l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur », ces enfants incarcérés étaient plus nombreux en Irlande que ceux d'Angleterre, d'Écosse, du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord réunis. Les modifications apportées au système anglais afin de réduire le nombre d'enfants détenus ne furent pas appliquées en Irlande où le système demeura exactement le même jusqu'aux années 1980.

L'Irlande, à partir des années 1920 opta donc une direction totalement opposée à celle de l'Angleterre qui élimina tout d'abord toute distinction entre maisons de correction et écoles d'apprentissage en 1927 puis abolit le système complet d'établissements de réforme en 1933 afin de se concentrer sur la création d'écoles plus ouvertes, moins rigides, centrées sur les besoins de l'enfant et surtout mieux contrôlées par l'Etat. Cette évolution du système anglais est tout à fait logique si l'on considère que les premiers théoriciens étaient déjà conscients du danger représenté par l'institutionnalisation des enfants. De plus, nous avons vu auparavant que le gouvernement anglais avait déjà tenté de freiner l'extraordinaire croissance des établissements irlandais dans les années 1880. Ce n'est d'ailleurs que sous d'importantes pressions que le gouvernement accepta de financer la construction de nouveaux établissements en 1884.

Les rapports minutieux des inspecteurs extrêmement vigilants et compétents permettaient également à l'Etat britannique de veiller sur ce système. Les inspecteurs devaient en effet être constamment alertes puisque les décisions d'embauche du personnel, d'admission des enfants, de leur placement chez un artisan, de leur nourriture, de leurs heures de travail restaient celles des directeurs seuls. John Fagan commença à exercer en tant qu'inspecteur des écoles d'apprentissage et des maisons de correction en 1897 et se montra très vite extrêmement critique vis à vis des conditions de vie des enfants au sein des institutions. Il décrivait les décors offerts aux visiteurs : « *les jardins parfaitement entretenus, les couloirs et les salles très propres, les visages rayonnants des enfants et l'aspect si rangé des lits dans les dortoirs, recouverts d'un duvet d'un blanc immaculé...* » avant de dénoncer le non-vu, le caché, « *l'état négligé et désordonné des pièces de vie commune, le cou sale sous les cols propres et souvent un état qui se passe de commentaires sous les duvets immaculés.* »¹⁸² L'inspecteur John Fagan s'était déjà intéressé au problème du manque de prise en charge des enfants à leur sortie des institutions. Il dénonça alors les cas fréquents de jeunes filles de seize ans quittant les écoles telles de « *simples et pieuses sottes bien intentionnées* » jetées dans les aléas de la vie quotidienne « *dans un environnement diamétralement opposé à ceux qu'elles venaient de quitter.* »¹⁸³ L'apprentissage industriel attira également l'attention de John Fagan. Il trouva en effet que les artisanats enseignés nécessitaient une modernisation certaine, et que les enfants, baignés dans la pratique ignoraient les principes fondamentaux concernant le métier qu'ils apprenaient et son utilité dans la vie extérieure à l'institution. De plus, l'inspecteur s'inquiéta de l'attention et du temps accordé à l'apprentissage d'occupations pleinement inutiles aux enfants mais profitables aux institutions. Ainsi, dans deux écoles irlandaises pour jeunes garçons, à la fin du dix-neuvième, le seul apprentissage professionnel était la confection de chaussettes en laine. Alors que les rapports des inspecteurs précédant John Fagan avaient amorcé une certaine critique du système de réforme, ses propres rapports étaient d'une sévérité intense, principalement au sujet du manque de propreté et d'hygiène dans les écoles pour garçons. Afin de remédier à ces fautes, il établit en 1901 un système de classification des écoles, par ordre de mérite en trois catégories.

¹⁸² John Fagan, *Thirty Seventh Annual Report of the Inspector appointed to Visit the Reformatory and Industrial Schools in Ireland*, Dublin: Thomas and Co, 1899, in Mary Raftery and Eoin O'Sullivan, *Suffer the Little Children*, *op cit*, p.68, "impressed by nicely laid out grounds, well-kept halls and corridors, by the shining faces of the lads...and the orderly appearance of the beds in the dormitories under snow-white coverlets. [...]. Neglected untidy state of the living-rooms and other apartments, the dirty neck under the clean collar and often condition of things under the white coverlets that is better imagined than described."

¹⁸³ *idem* in Jane Barnes, *Irish Industrial Schools*, *op cit*, p.83, "...simple, pious, well-meaning fools to begin the struggle for life amidst surroundings diametrically opposite to those they left but a moment before."

La majorité des écoles pour garçons se retrouvèrent en troisième catégorie. Cet effort de la part de l'inspecteur Fagan afin de stigmatiser les défauts majeurs des écoles et de forcer les différents directeurs à effectuer des améliorations était parfaitement louable et nécessaire, cependant il est fort regrettable qu'aucune suite n'ait été donnée à ses actions. Aucun comité ne fut établi afin d'examiner les conditions de vie des enfants dans les écoles de troisième catégorie. John Fagan, qui était extrêmement influencé par les développements soudains en Angleterre dans le domaine de l'assistance aux enfants démunis, dénonça donc l'environnement physique devenu insalubre dans de nombreuses écoles, la nourriture appauvrie, l'apprentissage inapproprié aux besoins de la société et le manque de suivi des enfants lors de leur remise en liberté. Ses rapports se posaient en totale opposition aux louanges euphoriques dont avait bénéficié le système jusqu'alors. L'un des prédécesseurs de John Fagan, Rowland Blennerhasset, qui avait pour habitude d'utiliser une loupe lors de ses inspections afin de n'occulter aucun détail, s'opposa fortement à la pratique des punitions corporelles, notamment à l'usage de la cane. Fagan poursuivit les investigations de son collègue au sujet des punitions corporelles et se vit confronté à un régime extrêmement strict et fermé qui, déjà au début du vingtième siècle refusait d'accepter toute interférence venant de l'extérieur au sujet des punitions infligées et préférait s'abriter derrière le mensonge et le silence. Après avoir reçu les plaintes de deux garçons résidents à Artane, John Fagan demanda à les interroger au sujet de la brutalité dont ils se plaignaient.

Cependant, l'inspecteur fut tellement intimidé par les menaces proférées par le directeur de l'école qu'il préféra abandonner son enquête et renvoya les deux garçons sans même les écouter. Cet épisode démontre aisément quel était alors le degré de liberté acquis par les directeurs d'écoles, ici un membre de la congrégation des « Christian Brothers », en ce qui concerne les punitions infligées aux enfants. Il est également clair que toutes les corrections n'étaient alors pas inscrites dans le cahier prévu à cet effet. Si les premiers rapports des inspecteurs du système étaient élogieux, même si minutieux quant aux dépenses, comme nous l'avons vu avec Sir Walter Crofton, les rapports de la fin du siècle se montrèrent beaucoup plus critiques. Cependant, alors qu'en Angleterre, le soutien du public lui-même se faisait rare¹⁸⁴ et que le système de réforme tel qu'il existait en Irlande venait à disparaître en faveur d'une approche plus moderne du système d'assistance publique à l'enfance, l'Irlande quant à elle, allait consolider la prise en charge institutionnelle des enfants confiée aux soins des congrégations religieuses. Les rapports de John Fagan à la fin des années 1890 décrivant des enfants « *bornés, sans entrain, mal nourris, pauvrement vêtus, couverts d'engelures, et rachitiques de corps et d'esprit.* », furent clairement ignorés. Il est possible que cette occultation ait eu des raisons financières, les restreintes budgétaires empêchant toute amélioration du système ; il est cependant plus probable que l'élément majeur ayant empêché toute modification sérieuse fut l'autorité de l'Eglise catholique. Cette institution occupait alors une place très importante en Irlande grâce à la provision de multiples services sociaux quadrillant le pays. Les membres des congrégations religieuses refusèrent de céder à l'Etat la position centrale qu'ils avaient acquise en tant que directeurs des institutions de réforme. Ils désiraient diriger ces établissements selon leurs propres règles et obtinrent le soutien inconditionnel de la hiérarchie catholique, consciente de la fonction de socialisation accomplie par ces écoles.

Contrairement à l'Etat britannique, le nouvel Etat irlandais, indépendant en 1922, n'envisagea pas de grandes réformes dans le domaine de la prise en charge des enfants les plus pauvres mais au contraire assura l'exact maintien du système existant alors en s'appuyant sur les services offerts par l'Eglise catholique.

¹⁸⁴ Les dons charitables au profit des écoles d'apprentissage et des maisons de correction diminuèrent de £29903 6s. 7d. en 1860 au quart de ce chiffre en 1882 (£5959 6s. 3d.). John Hurt, "Reformatory and Industrial Schools before 1933", *op cit*, p.50.

CONCLUSION

Nous avons donc vu que la création des institutions de prise en charge des enfants issus des milieux les plus pauvres en Irlande fut modelée sur le système britannique, mis en place au milieu des années 1850 afin de répondre à des problèmes croissants de destitution des enfants menant inévitablement à une augmentation de la délinquance juvénile. Grâce aux pressions répétées des réformateurs anglais, le gouvernement prit conscience du réel besoin de créer un système d'assistance publique réservé aux enfants démunis qui n'étaient en aucun cas des criminels au sens moderne du terme. Cependant, même s'ils n'étaient pas, ou rarement considérés responsables de leur destitution, les enfants étaient néanmoins condamnés à une réclusion devant mener à leur réforme tant morale que spirituelle. Les nouvelles institutions anglaises ayant pour but la réforme des enfants déchus prirent exemple sur les établissements déjà réalisés en Europe continentale avant de s'implanter en Irlande, tout en s'adaptant à la situation politique et religieuse du pays. Ce système d'instruction et de réforme des enfants les plus démunis se fonda en Irlande sur un certain nombre d'expériences passées et d'institutions existantes afin de développer son propre réseau. Ainsi, les institutions irlandaises seraient financées par l'Etat mais établies et dirigées par les membres de différents ordres et congrégations religieux. Deux types d'établissements furent donc créés, les écoles d'apprentissage offrant instruction scolaire et artisanale aux enfants destitués et les maisons de correction réservées aux jeunes délinquants. Ces institutions furent tout d'abord couronnées de succès, tant pour leur fonction réformatrice et salvatrice que pour leur aptitude à former des citoyens honnêtes et travailleurs. Ce n'est que vers la fin du dix-neuvième siècle que les enquêtes minutieuses menées par les inspecteurs employés par l'Etat révélèrent des conditions de vie néfastes au bon développement des enfants au sein des institutions. L'architecture même des locaux où étaient isolés les enfants ainsi que le régime stricte auquel ils étaient soumis ne pouvaient constituer un environnement confortable favorable à une croissance épanouie.

Au tournant du siècle, le gouvernement anglais choisit de réagir aux nombreuses critiques lancées contre le système de réforme et entreprit la « désinstitutionnalisation » des établissements tout en favorisant de nouvelles alternatives dans le domaine de l'assistance aux enfants démunis, y compris le placement des enfants dans des familles d'accueil. Le nombre d'enfants placés au sein des institutions de rééducation anglaises baissa ainsi de 18976 en 1914 à 9888 en 1922 et 6710 en 1937. En Irlande, au contraire, le système fut consolidé à partir de 1900¹⁸⁵. Les remarques négatives et les rapports sévères des inspecteurs ne semblèrent pas influencer le devenir des institutions de réforme en Irlande même si le Dáil révolutionnaire instauré par le Sinn Fein en 1919 déclarait que le premier devoir de la République serait de s'engager à subvenir aux besoins physiques, intellectuels et spirituels des enfants. Le système demeura donc inchangé lorsqu'en 1921, Saorstát Eireann, en tant qu'Etat libre pris en charge son administration. Des milliers d'enfants restèrent prisonniers des institutions au régime stricte et punitif, en retrait par rapport au reste de la société. Cette option était sans aucun doute la plus économique pour l'Etat puisqu'il pouvait s'appuyer sur un personnel bénévole composé des membres des congrégations religieuses dirigeant les institutions. L'Etat et l'Eglise catholique¹⁸⁶ devinrent alors de véritables partenaires dans le maintien et l'administration du système de rééducation. Alors que les inspecteurs tels que Rowland Blennerhasset et John Fagan avaient révélé les défauts majeurs du système institutionnel de prise en charge des enfants, leurs successeurs au cours du vingtième siècle n'évoquèrent jamais les mêmes inquiétudes. Ce n'est qu'en 1934 avec le comité d'enquête dirigé par le Juge Cussen que les failles importantes du système irlandais furent exposées. Il faudra cependant attendre 1970 et le rapport Kennedy avant que les modifications nécessaires ne soit lentement entreprises. Malgré des rapports plus que

¹⁸⁵ 8000 enfants étaient alors répartis dans 71 institutions.

¹⁸⁶ Comme nous l'avons vu auparavant, les institutions protestantes représentèrent une minorité constante au sein de ce système et le dernier établissement protestant ferma ses portes en 1919.

négatifs, provenant notamment du Ministère de la Santé dès 1905, les écoles d'apprentissage et leur fonctionnement ne furent jamais remis en cause en Irlande. Dès 1921 (peut-être alors à cause de problèmes de politique intérieure plus pressants) et dans les années qui suivirent l'Etat abandonna progressivement toute responsabilité et toute protection envers ces enfants destitués et se contenta de financer leur prise en charge par différentes congrégations catholiques.¹⁸⁷ En 1923, les 53 écoles d'apprentissage et les deux maisons de correction situées en Irlande reçurent un financement de £97613 de la part du gouvernement¹⁸⁸ et ce financement augmenta progressivement au cours du vingtième siècle. L'incarcération des enfants démunis à des fins de transformation de l'âme et de la conduite sous la triple influence de l'isolement total, du travail et de l'instruction religieuse allait permettre à l'Etat de maintenir un contrôle social important puisque chaque enfant institutionnalisé représentait un futur citoyen prêt à accepter sans condition l'ordre établi imposé par la société.

Les principaux défauts du système institutionnel tel qu'il fut maintenu concernaient bien évidemment les mauvais traitements administrés aux enfants. Le peu d'attention accordée à la formation du personnel responsable du bien-être des enfants et la métamorphose, dans de nombreuses institutions de la volonté première de sauver en désir de punir furent en partie responsables de l'apparition de fautes graves. Cependant, l'isolation des enfants au sein d'institutions religieuses, préférée par l'Etat à l'accord d'un soutien financier aux familles indigentes, ainsi que la coopération ou plutôt la collusion de la société irlandaise¹⁸⁹ de l'époque favorisa la dégradation des services d'assistance publique offerts aux enfants irlandais¹⁹⁰ au cours du vingtième siècle. Il reste à savoir si les germes de cette dégradation flagrante à partir des années 1920 existaient dès la mise en place du système institutionnel ou bien s'il s'agit d'une nette rupture coïncidant avec la création de l'Etat libre d'Irlande. Est-il possible de suivre les rapports gouvernementaux et de croire en une soudaine altération du mode de fonctionnement des institutions ou bien s'agit-il d'une vision plus objective de la part des inspecteurs à la fin du dix-neuvième siècle. Si tel est le cas, alors comment expliquer la complaisance des rapports au cours du vingtième siècle, en totale contradiction avec les nombreux témoignages qui nous parviennent aujourd'hui?

¹⁸⁷ Les "Sisters of Mercy" était la principale congrégation responsable de la prise en charge des enfants. Leurs établissements hébergèrent 40.000 enfants entre 1868 et 1969.

¹⁸⁸ Dáil Éireann, *Parliamentary Paper*, vol.12, 11 Juin 1923.

¹⁸⁹ Il est en effet nécessaire de rappeler qu'à l'époque, l'usage d'une discipline stricte était considéré être le seul moyen efficace de mener à bien l'éducation des enfants, qu'ils soient ou non résidents au sein d'une école d'apprentissage. Cependant, il est clair que l'institutionnalisation et l'isolation des enfants favorisaient l'abus de cette discipline, plus facilement contrôlable au cœur de la société

¹⁹⁰ Ils furent 105000 incarcérés dans les institutions de rééducation entre 1868 et 1969.

GLOSSAIRE

Enfant démuné :

Au dix-neuvième siècle, un enfant était considéré démuné lorsqu'il ne bénéficiait pas ou plus du soutien financier du père de famille. Ainsi les orphelins et les enfants abandonnés mais également dont les familles se trouvaient dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins étaient démunés.

Industrial Schools :

Les écoles d'apprentissage étaient des établissements où furent placés les enfants pauvres et démunés c'est à dire sans aucun soutien parental. Les écoles étaient financées par l'Etat et dirigées par des congrégations religieuses, principalement catholiques. Au sein de ces institutions, l'enfant devait être « réformé » afin qu'il puisse regagner le droit chemin et éviter de sombrer dans la criminalité. Cette réforme devait s'effectuer grâce à une éducation morale stricte et à un apprentissage artisanal offrant à l'enfant les moyens de subvenir à ses propres besoins de manière honnête une fois réformé et de retour dans la société.

Reformatory Schools :

Ces maisons de correction ou de redressement, moins nombreuses que les écoles d'apprentissage, suivaient le même financement et le même fonctionnement mais étaient destinées aux enfants coupables de délits mineurs, tel le vol de nourriture. Ces enfants ayant déjà sombré dans la criminalité ne pouvaient être acceptés au sein d'une école d'apprentissage et devaient alors être rééduqués, plutôt que réformés au sein d'une maison de correction et selon un régime plus strict. Ces maisons furent les premières créées en Angleterre et en Irlande mais la croissance du système institutionnel favorisa l'implantation d'écoles d'apprentissage, notamment en Irlande où le taux de criminels mineurs était relativement faible.

Un environnement instable et immoral :

Au dix-neuvième siècle, manière dont était fréquemment qualifiée la cellule familiale des enfants les plus pauvres. Ce jugement émanait d'éminents philanthropes persuadés de l'influence néfaste de l'environnement familial sur l'enfant. La pauvreté était alors perçue comme un vice dont le pauvre refusait de se détacher. Ces théories menèrent les réformateurs à favoriser une rupture totale de la cellule familiale. En séparant les enfants de leurs familles, ils espéraient éliminer toute contamination du « vice » et parvenir à une rééducation optimale des jeunes délinquants.

Workhouse :

La « workhouse » était une maison de travail, un refuge développé au cours des années 1830 en Angleterre selon les nouveaux critères d'assistance publique contenus dans la nouvelle loi sur la pauvreté de 1834. Ces centres recueillaient les pauvres et les indigents sans logis. Les membres des classes sociales les plus pauvres se voyaient offrir un abri et de la nourriture en échange de quoi ils devaient travailler dans des conditions extrêmement difficiles au sein de ces maisons. En intégrant une maison de travail, les pauvres perdaient tout droit politique et les familles étaient très souvent séparées. Le caractère punitif et carcéral de ces institutions était censé forcer les familles pauvres à travailler à l'extérieur, même dans des conditions misérables, afin de subvenir à leurs propres besoins, plutôt que de recourir aux services de l'assistance publique au sein des « workhouses ».

The three Rs :

Les trois savoirs composants l'éducation primaire étaient la lecture, l'arithmétique et l'écriture. Ces trois aptitudes (Reading, Writing, Arithmetics) contiennent un « R » et on évoque donc les trois « R » pour y faire référence.

Punishment Book :

Chaque institution, école d'apprentissage ou maison de correction devait tenir un cahier des punitions où toute punition affligée à un enfant serait notée. La raison d'une telle punition devait également être inscrite et le cahier montré à l'inspecteur des écoles d'apprentissage et des maisons de correction lors de ses visites. Cette méthode visait à obtenir une plus grande transparence dans le fonctionnement des institutions mais les bienfaits du cahier restaient bien sûr relatifs à l'usage qui en était fait. Il était impossible de savoir si toutes les punitions et toutes les corrections subies par les enfants seraient en effet transcrites dans le cahier.

ANNEXES

Annexe 1

Grounds for committal to industrial schools 1882

Total	1,256
Found begging	918
Found wandering without any home or settled place of abode or proper guardianship, or visible means of subsistence	111
Found destitute, being an orphan	152
Found destitute, having a surviving parent in prison	2
Frequenting company of thieves	19
Frequenting company of prostitutes	7
13 th Section (minor offenders)	36
Discharged by Chief Secretary being illegally committed	11

Source: *Report of Reformatories and Industrial Schools Commissioners 1884*, Appendix

B.8. pp.740-741.

Ces conditions d'emprisonnement concernaient exclusivement aux écoles d'apprentissage, les maisons de réforme ne pouvant recevoir que des enfants ayant commis un délit mineur.

Annexe 2

Criminal classes in Ireland in 1866,
compared with corresponding classes
in England and Wales in 1865

	Ireland 1866	England and Wales 1865	Number in a portion of the population of England & Wales equal to that of Ireland
Criminal Classes			
Total under 16 years	975	8,822	2,322
Total of all ages	10,118	82,936	21,826
<i>Vagrants and tramps</i>	3,227	6,437	1,694
Total under 16 years	11,578	33,700	8,866
Total of all ages			

Source: Adapted from *Judicial Statistics (Ireland) for 1866; 1867* (3930) LXVI, p.10.

Le fait que l'Angleterre compte un nombre important de délinquants juvéniles, en comparaison à l'Irlande fut un élément d'argumentation majeur pour les personnalités désirant prouver la nécessité de créer des écoles d'apprentissage plutôt que des maisons de correction en Irlande.

Annexe 3

Certification of schools, 1870-80

	Boys		Girls		Mixed R.C.	Total
	Prot.	R.C.	Prot.	R.C.		
1870	1	2	3	22	4	32
1871	3	5	3	24	6	41
1872	5	7	5	27	7	51
1873	5	6	5	27	7	50
1874	5	6	6	31	3	51
1875	5	7	6	31	3	52
1876	5	8	4	32	1	50
1877	5	8	4	32	1	50
1878	5	8	4	32	1	50
1879	5	9	5	32	1	52
1880	5	10	5	35	1	56

Source: *Annual Reports 1870-80.*

Ce tableau illustre clairement les efforts du gouvernement britannique, qui, au cours des années 1870s tenta de freiner l'extraordinaire expansion du système institutionnel.

Annexe 4

Financing of the system, 1870-80

	No. of schools	Children in the schools	Treasury contributions	Payment from rates	Others sources*
1870	32	1,529	£ 9,082	£ 651	£ 1,074
1872	51	3,737	£36,314	£ 5,837	£15,323
1874	51	4,569	£56,873	£14,789	£18,126
1876	50	4,768	£61,667	£19,959	£17,817
1878	50	4,889	£62,182	£21,373	£15,725
1880	56	5,699	£68,088	£23,253	£15,817

Source: *Annual Reports of the Inspector of Reformatory and Industrial Schools 1870-80*

*including parental payments, voluntary subscriptions and industrial profits.

Annexe 5

Expansion of the system, 1880-1900

	No. of schools	Children in the schools	Treasury Contributions	Payment from rates	Other
1880	56	5,699	£68,088	£23,253	£15,817
1885	64	6,655	£80,766	£30,100	£19,331
1890	70	7,767	£95,842	£37,262	£20,029
1895	69	7,487	£97,188	£38,944	£16,910
1900	70	7,591	£97,853	£41,944	£19,321

Source: *Annual Reports I.R.I.S. 1880-1900*

Nous pouvons constater ici que l'investissement financier dans les écoles, qu'il soit étatique ou bien issu des taxes locales n'évolua pas de façon proportionnelle au nombre d'enfants placés dans ces écoles. L'augmentation des contributions financières fut en effet plus rapide que celle du nombre d'enfants à charge.

Annexe 6

Timetable for Artane Industrial School:

5.15 a.m.	Officers rise.
5.30 a.m.	Boys rise, wash and dress.
6.00-7.00 a.m.	School.
7.00-7.30 a.m.	Senior duties.
	Juniors continue school.
7.55 a.m.	Breakfast.
8.45 a.m.	School inspection.
9.00 a.m.	Industrial education.
11.40 a.m.	Recess.
12.15 p.m.	Industrial education.
1.55 p.m.	Dinner.
After dinner	Industrial education.
5.00 p.m	Senior and junior school
	Supper, night prayers.
8.00 p.m	Retire to bed.

Cet emploi du temps est un exemple typique des réglementations encadrant la vie des enfants au sein de toutes les écoles.

Annexe7

Rules and Regulations for the Certified Industrial Schools in Ireland, approved by the Chief Secretary, under the 1868 Act.

Number for which certified

Accommodation is provided in this school only for children of the age of six years and upwards; and....children under that age. Those respective numbers shall not be exceeded at any one time. No child under the age of six years is chargeable on the Treasury grant.

Lodging

The children lodged in the school shall have separate beds. Every permission to lodge out a child, under the 20th section of the Act, shall forthwith be referred to the Chief Secretary through the inspector of industrial schools.

Clothing

The children shall be supplied with plain useful clothing, not necessarily uniform either in material or colour.

Dietary

The children shall be supplied with plain wholesome food, according to a scale of dietary to be drawn up by the manager and approved by the inspector.

Instruction

The scholastic instruction of the children shall be given for at least three hours daily, and shall consist of reading, spelling, writing, and arithmetic, and as far as practicable, the elements of history, geography, money matters, singing, and drawing. The pupils in training ships shall be taught the elements of navigation. Religious instruction shall be given daily.

Conditions on which children may attend National Schools

The children may attend a National School, which is part of, or attached to, and under the same managers, but not otherwise. In such cases a separate return of the number of Industrial School pupils must be made to the Commissioners of National Education. The children in such National Schools shall be treated in all other respects as ordinary pupils.

Industrial Education

The industrial education, as distinguished from scholastic instruction under the 4th Rule, for boys shall embrace, whenever practicable, farm and garden work, and such handicrafts as can be conveniently carried on. Where a training school ship has been provided, practical seamanship, fishing, the curing of fish, the making of nets, &c. shall form the principal occupation of the boys in it. The industrial education, as distinguished from scholastic instruction under the 4th Rule, for girls shall consist of needlework, machine work, washing, ironing, cooking, and housework. Where practicable, the girls shall be taught the milking of cows, daily husbandry, and the management of pigs, poultry, and bees, as well as cottage gardening and the culture of vegetable. In addition to the scholastic instruction provided by the 4th Rule, the children shall be employed for not less than six hours daily in industrial education.

Inspection

The progress of the children in the literary classes of the schools, and their proficiency in industrial training, as well as that of the boys in nautical exercises who are in school ships, will be tested from time to time by examination and inspection.

A Spirit of Industry to be cherished

The manager shall see that the children are constantly employed, and that they are taught to consider labour as a duty, to take kindly to it, to persevere in it, and to feel a pride in their work.

Religious Exercises and Worship

Each day shall be begun and ended with prayers. On Sundays and holidays the children shall attend public worship at some convenient church or chapel.

Discipline

The Manager shall be authorised to punish the children detained in the school in case of misconduct. All serious misconduct, and the punishments inflicted for it, shall be entered in a book to be kept for that purpose, which shall be laid before the inspector when he visits. The manager must, however, remember that the more closely the school is modelled on a principle of judicious family government, the more salutary will be its discipline, and the more effective its moral influences on the children.

Punishments

Punishments may consist of forfeiture of rewards and privileges, reduction in quantity or quality of food, confinement in a room or lighted cell for not more than three days, and moderate personal correction. But no child shall have less than two meals daily. And any child

in confinement shall be allowed not less than 1 lb of bread, besides gruel, or milk and water, to be given in two meals in the course of the day. No other forms of grave correction to be allowed unless approved of by the inspector.

Recreation

The children shall be allowed at least two hours daily for recreation and exercise, and shall be occasionally taken out for exercise about the boundaries of the school but shall be forbidden to pass the limits to them without permission.

Visits of Relatives and Friends

Parents, other relations, or intimate friends shall be allowed to visit the children at convenient times, to be regulated by the committee or manager. Such privilege is liable to be forfeited by misconduct or interference with the discipline of the school by the parents, relatives, or friends. The manager is authorised to read all letters which pass to or from the children in the school, and to withhold any which are objectionable.

Children placed out on Licence or Apprenticed

Should the managers of a school, after expiration of 18 months of the period of detention allotted to the child, permit such child, by licence under the 21st section of the Act, to live with a trustworthy and respectable person, or apprentice the child to any trade or calling under the 22nd section, notice of such placing out of licence, or apprenticeship of the child, shall be sent, without delay, to the office of the inspector.

Detention of Child to cease on attaining 16 years

No child ordered to be kept in the school, who has attained the age of 16 years, shall be detained in school except with his or her own consent in writing. Under the present Treasury arrangement no child will be paid for out of the funds voted by Parliament until it has reached the age of six years, nor after it has attained the age of 16. A child, however, under the age of six years may be sent to the school under an order of detention signed by magistrates; but in such case allowance for maintenance will not be made until it shall appear from the order of detention, or other trustworthy document, that the child is six years old – from that date only will it be regularly paid for.

Provision and discharge

On the discharge of any child from the school, at the expiration of the period of detention, or when apprenticed, he (or she) shall be provided, at the cost of the institution with a sufficient outfit, according to the circumstances of the discharge. Children when discharged shall be placed, as far as practical, in some employment or service. If returned to relative or friends, the travelling expenses shall be defrayed by the managers.

Visitors

The school shall be open to the inspection of visitors at convenient times, to be regulated by the committee (or manager), and a visitors book shall be kept.

Time Table

The time table shall be posted in a conspicuous part of the institution.

Journals, &c.

The manager (or master or matron) shall keep a journal of everything important or exceptional that passes in the school. All admissions, discharges, escapes and serious punishments to be recorded in it. The journal is to be laid before the inspector when he visits.

Medical Officer

The medical officer of the school shall enter, in a book to be kept for that purpose, a note of all cases of serious illness attended by him in the school, and of the treatment prescribed.

Inquests

In the case of a sudden or violent death of any inmate of the school, an inquest shall be held, and the circumstances of the case at once reported to the inspector.

Returns, &c.

The manager (or secretary) shall keep a register of admissions and discharges, with particulars of the parentage, previous circumstances, &c. of each child admitted, and of the disposal of each child discharged, and such information as may be afterwards obtained regarding him, and shall send to the office of the inspector the returns of admission and discharge, the quarterly list of children under detention, and the quarterly accounts for their maintenance. All orders of detention shall be carefully kept amongst the records of the school.

Inspector

All books and journals shall be open to the inspector for examination. Notice shall be given to him of the dismissal of the master or matron, if discharged, and a yearly statement of the receipt and expenditure of the school, showing all debts and liabilities, and duly vouched by the committee (or manager) shall be sent to him in the January of each year.

General Regulations

The officers and teachers of the school shall be careful to maintain discipline and order, and to attend to the instruction and training of the children, in conformity with these regulations. The children shall be required to be respectful and obedient to all those instructed with their management and training, and to comply with the regulations of the school; any wilful disrespect or refusal to obey, on the part of any child admitted under the provision of the Industrial Schools Act, shall be deemed to be an offence under the 25th section.

Removal to a Reformatory

Whenever a child is sent to a Reformatory School, under the provision of the 25th or 26th sections of the Act, the manager shall, without delay, report the case to the inspector, in order that action may be taken in the matter.

Child not professing Religious Persuasion of the Managers to be removed from the School

In order to insure a strict and effectual observance of the provisions of the 14th and 15th sections of the Act, in every case in which a child shall be ordered to be detained in a school managed by persons of a different religious persuasion from that professed by the parents, or surviving parent; or (should that be unknown) by the guardian or different from that in which the child appears to have been baptised; or (that not appearing) different from that professed by the child, the managers or teachers of such school shall, upon becoming acquainted with, or having reason to believe that such is the fact, give notice in writing, without delay, to the inspector, who will thereupon immediately take the necessary steps for the transfer of the child to a proper school pursuant to the Act.

Escapes

The manager shall, with as little delay as possible, give information to the nearest police station, and communicate in writing to the inspector, in Dublin, the particulars of any escape from the school, should such occur.

Approved under the 23rd section of the Industrial Schools Act.

(True copy)Chief Secretary

John LENTAIGNE,
.....Inspector.

Source: Jane Barnes, *Irish Industrial Schools, 1868-1908*, Worcester: Billing and Sons Ltd, 1989.

Annexe 8

L'éditorial du *Galway Vindicator* le 18 mai 1870 précisait l'éthique choisie par les maisons de correction et les écoles d'apprentissages :

« L'institution qui est proposée sera entièrement catholique, dirigée selon de stricts principes catholiques réservés à l'usage exclusif des garçons catholiques démunis et même si un homme protestant est très attaché à sa religion, et il aurait tout à fait raison de l'être ; il doit, après avoir longuement considéré la situation conclure que c'est uniquement grâce à une Education Religieuse respectant la foi des ses parents que les enfants pour lesquels la loi [concernant les écoles d'apprentissage] a été votée, pourront devenir de bons et utiles membres de la société. Réformer ces garçons, les éduquer, les rendre aptes à prendre leur place dans le monde, sera un bénéfice pour chaque membre de la communauté, quelle que soit sa religion. Le gouvernement, grâce à ses inspecteurs, s'assurera que l'instruction séculaire dispensée au sein de l'institution est satisfaisante. L'État a le droit d'opérer cette supervision mais n'interférera pas en ce qui concerne l'instruction religieuse. Cela sera vérifié et guidé par les autorités appropriées. Le caractère confessionnel de l'établissement proposé est la meilleure garantie de sa réussite. Partout où une éducation mixte fut tentée dans ce pays, ce fut un échec. Les Écoles Nationales sont depuis longtemps confessionnelles. Les plus grands esprits du pays sont arrivés à la conclusion que l'éducation mixte est inappropriée aux besoins du peuple irlandais et que c'est uniquement grâce à l'établissement d'un système confessionnel selon les termes d'une parfaite équité religieuse qu'une Harmonie Sociale peut être maintenue et qu'un effort commun peut être effectué par le peuple d'Irlande pour promouvoir la prospérité et le progrès de leur nation commune. »¹⁹¹

¹⁹¹ *Galway Vindicator*, 1870, in Tony Regan, *The Salthill Industrial School*, op cit, p.25.

“The proposed Institution is to be thoroughly Catholic, conducted on strictly Catholic principles; but it will be for the exclusive use of destitute Catholic boys and, however attached a Protestant gentleman may be to his own religion – and he has a perfect right to be attached to it – he must, on mature consideration of the case, come to the conclusion that it is only by sound Religious Education in the faith of their parents that the children for whom the Act of Parliament has been passed can be made good and useful members of Society. To reclaim those boys, to educate them, to fit them to take their place in the world will be a benefit to every member of the community, no matter what Religious persuasion. The government, through its Inspector, will see that the secular department of the Institution is well worked. The state has a right to this supervision; but with the religious training it will not interfere. That will be guarded and guided by the proper authorities. And the Denominational character of the proposed establishment is the best guarantee that it must succeed. Everywhere throughout the country mixed education has proved a failure. The National Schools have long assumed a denominational complexion. The greatest minds in the country have come to the conclusion that mixed Education is unsuitable to the requirements of the Irish people, and that it is only by the establishment of the Denominational System upon terms of Perfect Religious Equality that National Harmony can be maintained, and that a united effort can be made by the people of Ireland to promote the prosperity and progress of their common country.”

BIBLIOGRAPHIE

I. Sources Primaires

Department of Education, *Coiste fiosrúcháin chóras scoileanna ceartúchain agus sathair: tuarascail*. Reformatory and industrial schools systems: report, Dublin: Stationery Office, 1971.

Saorstát Éireann, *Ireland. Commission of Inquiry into the Reformatory and Industrial School System*, Dublin: Stationery Office, 1936.

Committee of the "Reformatory and Refuge Union", *A hand-book of Industrial work in various Reformatories, Refuges, and Industrial Schools in Great Britain and Ireland*, London: Offices of the Union, 1857.

Committee of the "Reformatory and Refuge Union", *A classified list of reformatories, refuges, industrial schools, prisoner's aid societies, and penitentiaries in Great Britain and Ireland*, London: Offices of the Union, 1860.

Dáil Eireann, *Oireachtas Debates*, Vol.12, 11 June 1925; Vol.1, 28 November 1922 et Vol. 2, 23 February 1923.

England, Parliament, *The Children act, 1908, and other acts affecting children in the United Kingdom*, London: W. Green & sons, 1910.

England, Parliament, *Report from the Select Committee on Criminal and Destitute Juveniles; with minutes of evidence, appendix and index*, 1852.

England, Parliament, *Report of the Reformatory and Industrial Schools Commissioners, with minutes of evidence, appendix and index*, 1884.

Government Publications, *Bunreacht na hÉireann, Constitution of Ireland*, Dublin: Brunswick Press Ltd, 1999.

Inspector of Reformatory and Industrial Schools, *Fifth Report of the Inspector Appointed to Visit the Certified Reformatory and Industrial Schools of Great Britain*, London: Her Majesty's Stationery Office, 1862.

Inspector of Reformatory and Industrial Schools, *First Report of the Inspector Appointed to Visit the Reformatory Schools of Ireland, Presented to Both Houses by Command of Her Majesty*, Dublin: Alexander Thom, for her Majesty's Stationery Office, 1862.

Inspector of Reformatory and Industrial Schools, *Tenth Report of the Inspector Appointed to Visit the Reformatory and Industrial Schools of Ireland*, Dublin: Alexander Thom, for her Majesty's Stationery Office, 1873.

Inspector of Reformatory and Industrial Schools, *Nineteenth Report of the Inspector Appointed to Visit the Reformatory and Industrial Schools of Ireland*, Dublin: Alexander Thom, for her Majesty's Stationery Office, 1881.

Inspector of Reformatory and Industrial Schools, *Forty-eighth Report of the Inspector Appointed to Visit the Reformatory and Industrial Schools of Ireland*, Dublin: Alexander Thom, for her Majesty's Stationery Office, 1909

Inspector of Reformatory and Industrial Schools, *Reformatory and Industrial Schools of Ireland: Fiftieth Report 1911*, London: Her Majesty's Stationery Office, 1912.

Inspector of Reformatory and Industrial Schools *Reformatory and Industrial Schools of Ireland: Fifty-first Report 1912*, London: Her Majesty's Stationery Office, 1913.

Inspector of Reformatory and Industrial Schools, *Reformatory and Industrial Schools of Ireland: Fifty-fourth Report 1915*, London: Her Majesty's Stationery Office, 1917.

Murray, Patrick Joseph, *Reformatory Schools for Ireland*, A Letter Addressed to the Right Hon. Edward Horsman, Chief Secretary for Ireland, Dublin: W.B. Kelly, 1856.

National Tax Payers' Association of Ireland, *Dublin Castle and the Estimates. N^o 1 Industrial Schools*, Presented to the Tax and Rate Payers, Dublin: Simpkin, Marshall & Co., 1901.

Tuairim Society, *Some of our Children: a report on the residential care of the deprived child in Ireland*, London: Tuairim-London, 1966.

II. Sources Secondaires

1. Ouvrages généraux

Chubb, Basil. *The Politics of the Irish Constitution*, Dublin: Institute of Public Administration, 1991.

Clifford, Angela, *Poor Law in Ireland*, Belfast: Athol, 1983.

Finnegan, Richard B. and Edward T. Mc Carron, *Ireland: Historical Echoes, Contemporary politics*. Boulder, Colo: Westview Press, 2000.

Foster, Roger, *Modern Ireland: 1600-1972*, London: Penguin Press, 1988.

Keogh, Dermot, *Twentieth Century Ireland: Nation and State*, Dublin: Gill & Macmillan, 1994.

Lee, Joseph, *The Modernisation of Irish Society, 1848-1948*, Dublin: Gill & Macmillan, 1973.

Lee, Joseph, *Ireland: Towards a sense of place*, Cork: Cork University Press, 1985.

Whyte, John. *Church and State in Modern Ireland, 1923-1979*, Dublin: Gill & Macmillan, 1984.

Eglise et Etat en Irlande

Ardagh, John, *Ireland and the Irish: The Portrait of a Changing Society*, London: Penguin Books, 1995.

Bradley, Anthony & Gialanella Valiulis Maryann, *Gender and Sexuality in Modern Ireland*. Amherst, Mass: University of Massachusetts Press, 1997.

Brennan, Paul, "Enjeux Sociaux et Relations Eglise-Etat en Irlande", *11e Cahier du Centre d'Etudes Irlandaises*, Rennes: Presses Universitaires, 1987.

Curtin, Geraldine, *The Women of Galway Jail, Galway*: Arlen House, 2001.

Conlon-McKenna, Marita, *The Magdalen*. Bantam books, 1999.

Davis, Thomas Lectures, *De Valera's Constitution and Ours*, Dublin: Published for Radio Telefis Eireann, Gill & Macmillan, 1988.

Finnegan, Frances, *A Study of Magdalen Asylums in Ireland*, Congrave Press, 2001.

Inglis Tom, *Lessons in Irish Sexuality*, Dublin: University College Press. 1998.

Inglis Tom, *Moral Monopoly: The Catholic Church in Modern Irish Society*, Dublin: Gill&Macmillan, 1997.

Kenny, Mary, *Goodbye to Catholic Ireland*, London: Sinclair Stevenson. 1997.

Litton, Frank, *The Constitution of Ireland, 1937-1987*, Dublin: Institute of Public Administration, 1988.

O'Toole, Fintan, *The Ex-Isle of Erin: Images of Global Ireland*, Dublin: New Island Books, 1997.

Travers, Patrick, *The Life and Times of Eamon de Valera*, Dundalk: Dundalgon Press, 1994.

L'assistance offerte aux enfants les plus démunis

Barnes, Jane, *Irish Industrial Schools 1868-1908, Origins and Development*, Dublin: The Irish Academy Press, 1989.

Buckley, H., Skehill, C. and O'Sullivan, E., *Child Protection Practices in Ireland: A Case Study*. Dublin: Oaktree Press / South Eastern Health Board, 1997

CARE, *Who wants a children's prison in Ireland? Compiled and circulated by CARE*, Dublin: CARE, 1978.

Clifford, Joan, *Shaftesbury, fighter for the poor*, London: Marshall Pickering, 1993.

Coldry, M Barry, *The Scheme: Christian Brothers and Childcare in West Australia*, WA: Argyle-Pacific Pub, 1993.

Doyle, Evelyn, *Evelyn*, London: Orion, 2002.

Doyle, Patrick, *The God Squad, A Remarkable True Story*, London: The Raven Arts Press, 1988

Fahey, Tony, "Nuns in the Catholic Church in Ireland in the Nineteenth Century", in Cullen, Mary, *Girls Don't Do Honours, Irish Women in Education in the 19th and 20th Centuries*, Dublin: Argus Press, 1987.

Follett, Richard, *Evangelicalism, penal theory, and the politics of criminal law reform in England, 1808-30*, New York: Basingstoke, St Martin's Press, 2000.

Foucault, Michel, *Surveiller et Punir, Naissance de la Prison*, Editions Gallimard, 1975.

Hartley, Laffan May, *The Game Hen, an Irish Tale*, Dublin: Gill & Son, 1880.

Kennedy, Tristram, *On the Industrial Institutions of Belgium, and on the possibility of organising an analogous system in connection with the National Schools of Ireland*, Dublin: Browne and Nolan, 1855.

Kerschensteiner, Georg, *The Idea of the Industrial School*, New York: The Macmillan Company, 1913

McGee, Hannah, *The SAVI Report, Sexual Abuse and Violence in Ireland*, Dublin: The Liffey Press in association with the Dublin Rape Crisis Centre, 2002.

Milotte, Mike, *Banished Babies, The Secret Story of Ireland's Baby Export Business*, Dublin: New Island Books, 1997.

O'Connor, Alison, *A Message from Heaven*, Dingle, Co. Kerry: Mount Eagle Publications, 2000.

O'Doherty, Iseult, *Stolen Childhood*, Dublin: Poolbeg Press, 1998.

Osborough, W.N, *Borstal in Ireland: custodial provision for the young adult offender 1906-1974*, Dublin: Institute of Public Administration, 1975.

O'Sullivan, E. (1997) *Services for Homeless Children in the Republic of Ireland: Evolution and Current Issues*, Annual Report to the European Observatory on Homelessness, 1996/7.

Rafferty, Mary and Eoin O' Sullivan, *Suffer the Little Children, the Inside Story of Ireland's Industrial schools*, Dublin: New Island Books, 1999.

Robins, Joseph, *The Lost Children: a study of charity children in Ireland, 1700-1900*, Dublin: Institute of Public Administration, 1980.

Saint-Hilaire, Michelle et Françoise Vintrou, *La Pédophilie*, Ramonville Saint-Agne: Erès, 2001.

Titley, Brian, *Church, State and the Control of Schooling in Ireland, 1900-44*, Montreal: McGill-Queen's University Press, 1983.

Touher, Patrick, *Fear of the Collar, My Terrifying Childhood in Artane*, Dublin: The O'Brien Press, 1991.

2. Articles

Boulet, Michel, "Les colonies agricoles : une forme d'enseignement ?", France : *Annales d'histoire des enseignements agricoles*, 1987, Vol.2, p.51-61.

Cale, Michelle, "Working for God? Staffing the Victorian Reformatory and Industrial School System", Great Britain: *History of Education*, 1992, Vol.21, p. 113-127.

Clark, E.A.G, "The diffusion of educational ideas: Ragged and Industrial Schools", Great Britain: *Journal of educational administration and history*, 1998, Vol.20, p.12-29.

- Clark E.A.G, "The superiority of the Scotch system. Scottish Ragged Schools and their influence", Great Britain: *Scottish Educational Studies*, 1977, Vol.9, p.29-39.
- Coldrey, Barry, "A most unenviable reputation: the Christian Brothers and school discipline", Great Britain: *History of education*, 1992, Vol.21, p.277-289.
- Coldrey, Barry, "« A strange mixture of caring and corruption »: residential care in Christian Brothers orphanages and Industrial Schools during their last phase, 1940's to 1960's", Great Britain : *History of education*, 2000, Vol.29, p.343-355.
- Coleman, Michael C., "« The children are used wretchedly »: pupil responses to the Irish Charter Schools in the early nineteenth century", Great Britain, *History of education*, 2001, Vol.30, p.339-357.
- Dekker, Jeroen J.H, "Punir, sauver, et éduquer : la colonie agricole « Nederlandsch Mettray » et la rééducation résidentielle aux Pays-Bas, en France, en Allemagne et en Angleterre entre 1814 et 1914", France : *Annales des enseignements agricoles*, 1990, Vol.4, p.63-89.
- Driver, Felix, "Discipline without frontiers? Representations of the Mettray Reformatory colony in Britain", Great Britain: *Journal of historical sociology*, 1990, Vol.3, p.272-293.
- Feheney, Matthew, J., "The London Ragged School: an experiment in education for Irish destitute children", Ireland: *Archivium Hibernicum*, 1984, Vol.39, p.32-44.
- Hurt, John, "Reformatory and Industrial Schools before 1933", Great Britain: *History of Education*, 1984, Vol.13, p.45-58.
- Mackie, Peter, "The foundation of the United Industrial School of Edimburgh : « A bold experiment »", Great Britain : *The Innes Review*, 1988, Vol.39, p.133-150.
- MacLoachlainn, Alf, "The origins and history of the Claddagh Piscatory School", *Two Galway Schools*, Galway: Galway Labour History Group, 1933, p.1-20.
- Maddison, Arthur J.S, "The state of education in Reformatory & Industrial Schools", London: Reformatory and Refuge Union, 1877.
- May, Margaret, "Innocence and experience: the evolution of the concept of juvenile delinquency in the mid-nineteenth century", London: *Victorian Studies*, 1973, Vol.17, p.7-29.
- Molino, Michael R., "The "House of a hundred windows" : Industrial Schools in Irish writing", Ireland : *New Hibernica Review*, 2001, Vol.5, p.33-52.
- Murray, Patrick Joseph, "Notes on reformatories for Ireland, and for Dublin in particular, with some observations on the necessity for Irish industrial Schools", Dublin: *The Irish Quarterly Review*, 1858.
- Perrot, Michelle, "Les enfants de la Petite-Roquette", France: *l'Histoire*, 1987, Vol.100, p. 30-39.
- Ramsland, John, "A place of "refuge from dangerous influences", Hobart Town Industrial School for girls, 1862-1945", Australia: *Journal of the royal Australian historical society*, 1985, Vol.71, p.207-217.
- Regan, Tony, "Salthill Industrial School: the early years", *Two Galway Schools*, Galway : Galway Labour History Group, 1933, p. 21-36.

Scrivener, Gladys, "Parental imposition or police coercion? The role of parents and police in committals to the Industrial schools in New South Wales, 1867-1905", Australia: *Journal of the royal Australian historical society*, 2000, Vol.86, p.23-38.

Stack, John A., "The Catholics, the Irish delinquent and the origins of Reformatory Schools in 19th Century England and Wales", Great Britain: *Recusant History*, 1997, Vol.23, p.372-388.

Stack, John A., "Reformatory and Industrial Schools and the decline of child imprisonment in mid-Victorian England", Great Britain: *History of education*, 1994, Vol.23, p. 59-73.

Towey, John, "Summerhill 1880", Ireland: *Irish historical records*, 1981, Vol.36, p.26-33.

Twomey, Christina, "Gender, welfare and the colonial state: Victoria's 1864 neglected and criminal children Act", Australia : *Labour history*, 1997, Vol.73, p.169-186.

3. Thèses

Corish-Arnal, Marguerite, "La Sécularisation en République d'Irlande". Caen: Université de Caen, 1995.

Hug, Chrystel, "L'Ordre Moral en République d'Irlande 1922-1994". Caen: Université de Caen, 1995.

Killion, Mary, "Victim and Critic: Child Mistreatment in Ireland". Maynooth: National University, 08/2001.

Lunney, Sheila, "Institutional Solution to a Social Problem: Industrial Schools in Ireland". Dublin: University College Dublin, 1995.

Mehegan, Charles, "Moral Training in Industrial Schools". Dublin: University College Dublin, 1911.

Shanahan, Michael J, "Industrial Training School". Dublin: University College Dublin, 1984.

4. Journaux

Internationaux:

USA Today, quotidien, 2002.

The International Herald Tribune, quotidien, 2002-2003.

Nationaux: Irlande

Ireland on Sunday, hebdomadaire, (09/06/02)

The Examiner, quotidien, (10/01/02-31/01/02-09/04/02)

The Irish Independent, quotidien, (09/11/01-04/04/02)

The Irish Times, quotidien, (09/12/01-30/04/02-05/04/02-09/04/02-10/05/02)

The Star, quotidien, (16/04/02-05/04/02)

The Sunday Business Post, hebdomadaire, (9/06/02)

Locaux: Ouest de L'Irlande

Alive! ,mensuel catholique, 2002. (May 2002)
The Galway Advertiser, hebdomadaire, (27/04/02)

5. Programmes Télévisés et Films.

Barclay, Sarah, and Louise Beatties, Patricia Burke Brogan, Sean Evers, Andrea Miller, May Millan, *The Magdalen Laundry*, documentaire télévisé, Scotland: BBCTV, 1993.

Dully, Hillary and Fintan Connolly, *Comely Maidens*. Dublin: Picture House Productions for RTE, 1995.

Grace, Barry and Paul Murphy, *Dear Daughter*, Dublin: Sablegrange Ltd, for RTE, 1996. Documentaire biographique décrivant l'expérience traumatique de Christine Buckley dans l'orphelinat de Goldenbridge dirigé par les "Sisters of Mercy".

Lentin, Louis, *Stolen Lives*, Dublin: Crescendo Concepts Company, 1999. Série documentaire en trois parties racontant les expériences de milliers d'enfants victimes d'abus divers dans quatre des réformatoires irlandais.

O' Connor, Pat and Andrew Davies, *Circle of Friends*, film based on Maeve Binchy's novel of the same title, Good Girls Productions, 1995.

Radio Telefis Eireann, *Prime Time, Betrayal*, Documentaire analysant les premiers cas de plaintes concernant le mauvais traitement des enfants au sein d'institutions, dirigées par les Frères Chrétiens. 28/11/2001.

Radio Telefis Eireann, *Suing the Pope*, Documentaire sur l'association des victimes du Père Sean Fortune qui ont décidé de porter plainte contre le Pape lui-même. 02/04/2002.

Raftery, Mary and Sheila Ahern, *States of Fear*, série documentaire en trois parties analysant le système institutionnel en Irlande.

6. Sites Internet.

Consultations de Janvier à Mai 2003.

<http://www.cso.ie>

<http://www.esatclear.ie/~paddydoyle/statesfear.html>

<http://filmboard.ie>

<http://Irishexaminer.com>

<http://www.irlgov.ie>

<http://www.institutions.org.uk/reformatories/index.html>

<http://www.local.ie/content/22744.shtml>

<http://www.newsday.com/news>

<http://www.oireachtas-debates.gov.ie>

<http://www.paddydoyle.com>

<http://www.rte.ie>

<http://www.time.com/time/magazine/int/article>